

RAPPORT ANNUEL
1987

lu

N° ARA/169/16.01.7/CAB

REPUBLIQUE RWANDAISE



AMBASSADE A ADDIS ABEBA
B. P. 5618

Addis - Abéba, le 26 Novembre 1987
No ARA/169/16.01.7/CAB

Réf. No. :

Annexe :

Object :

A traiter par

Date entrée :

N° Classement

ppst
2-12-87

23.950.16.01

CONFIDENTIEL

Rapport annuel
1987.

Son Excellence Monsieur le Ministre des
Affaires Etrangères et de la Coopération
KIGALI.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre,
par la présente, le rapport annuel de l'Ambassade de la République
Rwandaise à Addis Abéba.

Je vous en souhaite bonne réception
et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma
très haute considération.

NDAGIJIMANA J.M.V.,
Ambassadeur.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J.M.V.', written over the typed name and title.

Copie pour information à :

✓ Son Excellence Monsieur le
Président de la République
Rwandaise

KIGALI.

RAPPORT ANNUEL
1987
DE
L'AMBASSADE DU RWANDA
ADDIS-ABEBA

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE RWANDAISE
ADDIS ABEBA (ETHIOPIE)

T A B L E D E S M A T I E R E S

CHAPITRE I : ADMINISTRATION ET QUESTIONS FINANCIERES

1. Personnel Diplomatique	P. 2
2. Personnel local	P. 2
3. Affaires Consulaires	P. 3
4. Gestion financière	P. 3
5. Cellule du MRND	P. 3 - 4

CHAPITRE II : POLITIQUE, ECONOMIE ET COOPERATION

A. <u>ETHIOPIE</u>	B. 5
a. <u>Politique intérieure et économie :</u>	
1. Famine	P. 6 - 9
2. Proclamation de la République Populaire Démocratique d'Ethiopie	P. 9 - 15
3. Poursuite de la guérilla anti- gouvernementale	P.15 - 19
b. <u>Politique extérieure et coopé- ration :</u>	P.20
1. <u>Relations avec les pays voisins :</u>	
a. L'Ethiopie et Djibouti	P.21 - 22
b. L'Ethiopie et la Somalie	P.22 - 23
c. L'Ethiopie et le Soudan	P.24 - 26
d. L'Ethiopie et l'Egypte	P.26 - 28
e. L'Ethiopie et l'Arabie Saoudite	P.28 - 30
f. L'Ethiopie et les deux Yemen	P.30 - 31
g. L'Ethiopie et le Kenya	P.31 - 32

.../...

2. <u>Ethiopie - autres pays d'Afrique :</u>	
a. L'Ethiopie et le Rwanda	P. 33 - 34
b. L'Ethiopie et l'Ouganda	P. 34 - 35
3. <u>L'Ethiopie et les principaux pays occidentaux :</u>	P. 35 -
a. L'Ethiopie et les Etats-Unis d'Amérique	P. 36 - 37
b. L'Ethiopie et la France	P. 38 - 39
c. L'Ethiopie et l'Italie	P. 39 - 40
d. L'Ethiopie et la République Fédérale d'Allemagne	P. 40 - 41
e. Divers - coopération	P. 41 - 42
f. L'Ethiopie et la Communauté Economique Européenne	P. 43 -
4. <u>L'Ethiopie et les pays du bloc communiste</u>	P. 44
a. Relations politiques	P. 44 - 46
b. Relations de coopération	P. 46 - 49
5. <u>Coopération entre l'Ethiopie et les agences du système des Nations Unies</u>	P. 49 - 50
B. <u>SOUDAN</u>	P. 51
a. <u>Politique intérieure</u>	
1. Difficultés économiques croissantes	P. 51 - 53
2. Création d'un Conseil pour l'administration du Sud Soudan	P. 54 - 56
3. Entretiens entre le MPLS et les autres Partis Sudistes	P. 56 - 58
4. Crise gouvernementale et menaces d'éclatement de la coalition	P. 58 - 62

.../...

b. Politique extérieure

1. Relations avec les pays voisins :

- a. Soudan - Ethiopie P. 63
- b. Soudan - Egypte P. 63 - 66
- c. Soudan - Libye P. 66 - 67
- d. Soudan - Tchad P. 67 - 68

2. Coopération :

- a. Soudan - Pays de l'Est P. 68
- b. Soudan - Pays arabes P. 69
- c. Soudan - Japon P. 69

3. Sommet Régional tenu au Soudan P. 70 - 72

CHAPITRE III

: ORGANISATIONS INTERNATIONALES
DE NOTRE JURIDICTION

A. ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

P. 74

1. Questions Politiques

P. 77 - 87

2. Questions Economiques

P. 88 - 95

3. Questions Juridiques, Administratives
et Institutionnelles

P. 96 - 104

4. Autres activités dans le cadre de
l'CUA

P. 104 - 107

B. COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS
UNIES POUR L'AFRIQUE

P. 108 - 113

C. ACTIVITES DANS LE CADRE DE LA ZEP

P. 114

1. Réunion du Conseil des Ministres de
la ZEP

P. 114 - 117

2. Conseil des Gouverneurs de la Banque
de la ZEP

P. 117 - 119

D. CENTRE INTERNATIONAL POUR L'ELEVAGE
EN AFRIQUE

P. 120

E. BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE EN AFRIQUE

P. 121 - 123

ANNEXES :

- I. INVENTAIRE DES BIENS DE L'AMBASSADE
- II. VISITES OU TRANSIT DES PERSONNALITES RWANDAISES
- III. MISSIONS EFFECTUEES PAR AMBASSADEUR NDAGIJIMANA J.M.V.

=====

CHAPITRE I : ADMINISTRATION ET QUESTIONS FINANCIERES

1. Personnel diplomatique :

Le personnel diplomatique affecté à l'Ambassade de la République Rwandaise à Addis Abéba compte actuellement trois unités : l'Ambassadeur Jean-Marie Vianney NDAGIJIMANA, le Premier Conseiller Etienne SENEGERA et le Premier Secrétaire Wenceslas RUGWIZANGOGA.

L'arrivée du Premier Conseiller, le 4 Octobre 1987, a suivi de quelques jours le départ du Deuxième Secrétaire, Monsieur Mathias TUNGANDAME, rappelé définitivement au pays. Monsieur TUNGANDAME assumait notamment les fonctions de comptable de l'Ambassade. La nomination de son successeur à ce poste est vivement souhaitée, de même que son arrivée rapide qui permettrait à cette Ambassade de s'acquitter dans des conditions acceptables (en ce qui concerne les prestations du personnel diplomatique) des tâches lui assignées.

1.1. Congés :

Au cours de l'année 1987, (du 28.4.87 au 20.5.87) l'Ambassadeur NDAGIJIMANA a bénéficié de son congé annuel de repos sur place cumulé avec le solde de sept jours restant pour l'exercice 1986.

1.2. Logements et équipements :

Les logements pris en location pour les diplomates en place sont convenables. S'agissant des besoins en équipements, voir annexe I (inventaires des biens de l'Ambassade).

2. Personnel local :

L'effectif du personnel local en service à l'Ambassade de la République Rwandaise à Addis Abéba est composé de 14 unités, dont deux secrétaires. Le recrutement d'un (e) troisième secrétaire qui était prévu en 1986 interviendra en 1988.

.../...

3. Affaires consulaires :

Pour la période comprise entre le 1er Janvier et le 18 Novembre 1987, l'Ambassade a délivré 13 visas diplomatiques, 38 visas de service, 48 visas de voyage et 8 passeports nationaux. Le 4 Novembre 1987, elle a reçu une provision de 300 nouveaux passeports nationaux.

Cette Ambassade a par ailleurs eu à s'occuper de délégations rwandaises en mission ou en transit en Ethiopie. Entre le 17 Décembre 1986 et le 31 Novembre 1987, elle a ainsi accueilli les délégations dont la liste est reprise plus loin en annexe II à ce rapport.

L'Ambassadeur NDAGIJIMANA a effectué plusieurs missions en dehors de l'Ethiopie: voir annexe III.

4. Gestion financière :

Grâce aux dispositions prises et aux efforts déployés au niveau de la Centrale pour l'envoi régulier des frais de fonctionnement, cette Ambassade n'a pas eu à faire face à des problèmes de trésorerie.

Pour l'ensemble de l'exercice 1987, les fonds subdélégués à notre Ambassade se chiffrent à 21.205.569 FRW. L'encaisse disponible à la date du novembre se chiffre à : 3.552.477 FRW.

5. Cellule du MRND :

En septembre 1987, la cellule du MRND à Addis Abéba a enregistré le départ de la famille TUNGANDAME, ancien Deuxième Secrétaire d'Ambassade rentré définitivement au Rwanda.

Ce départ a été suivi, le 4 Octobre 1987, de l'arrivée de Monsieur Etienne SENGEGERA, Premier Conseiller et de sa famille.

.../...

Il avait été précédé, en Mars 1987, de l'arrivée de Monsieur Jean-Bosco BARAYAGWIZA, recruté au poste de Directeur de Cabinet au Secrétariat Général de l'OUA, accompagné également de sa famille.

Ainsi, notre Cellule compte actuellement 17 membres adultes.

Au cours de l'exercice 1987, outre la célébration, dans le cadre d'une réception de circonstance, du 25ème anniversaire de l'indépendance de notre pays, ses activités ont été marquées par les réunions tenues respectivement le 7 Février 1987 et le 11 Juillet 1987 ainsi que par celle tenue au niveau du Comité de coordination de la Cellule le 28 Mars 1987.

Le Comité de coordination a à cette occasion fixé le programme d'activités de la Cellule pour l'exercice 1987, programme portant essentiellement sur :

- la poursuite des activités lancées en 1985 et axées sur la formation culturelle et civique des jeunes rwandais résidant à Addis Abéba ;
- l'animation (qui était centrée sur des thèmes en rapport avec les 25 ans d'indépendance de notre pays).

A la date du 27 Novembre 1987, la situation de la trésorerie de la Cellule d'Addis Abéba accuse un solde positif de 861.559 FRW et sa situation financière détaillée se présente comme suit :

A. BANQUE

- compte en \$ US n° FCY/1327 = 10.074,21 \$ US = 815.407 FRW

B. PETITE CAISSE \$ ETH

= 1.180,35 BIRR = 46.152 FRW

Total

861.559 FRW

=====

N.B. La Cellule a prêté 11.000 \$ US à l'Ambassade qui, jusqu'à date, n'a pas encore procédé au remboursement de ce montant.

.../...

CHAPITRE II : POLITIQUE, ECONOMIE ET COOPERATION

A. ETHIOPIE :

a. POLITIQUE INTERIEURE ET ECONOMIE :

1987, année historique dans les annales de la Révolution éthiopienne, - tant des événements politiques de première importance s'y sont succédés à une cadence inhabituelle -, aura été aussi marquée par la recrudescence des activités de guerilla et par la persistance de la sécheresse suivie de famine dans plusieurs régions du pays. Mais la famine qui frappe principalement les régions du TIGRE et de l'ERYTHREE, est également, estiment certains partenaires occidentaux, le résultat de la politique agricole et sociale appliquée par le régime marxiste d'Addis Abéba. Ce genre de critiques émanant surtout des Etats-Unis ne semblent cependant pas perturber le calme des dirigeants éthiopiens qui ont abordé la fondation de la République Populaire Démocratique d'Ethiopie avec sérénité et optimisme. Les élections parlementaires organisées en Juin 1987 et la mise en place du SHENGO National, ainsi que l'octroi d'un régime d'autonomie à cinq régions du pays dont l'Eythrée, le Tigré et l'Ogaden notamment sont autant d'événements qui démontrent la détermination des autorités éthiopiennes à bâtir une nation moderne avec des structures répondant au régime que l'Ethiopie s'est choisi .

.../...

1. Famine : La sécheresse a occulté les causes plus structurelles de la crise économique.

Comme les années précédentes, l'Ethiopie de 1987 a continué de faire la une des médias spécialisés en matière d'aides d'urgence, tant la sécheresse et la famine y perdurent avec une obstination déconcertante, entraînant désolation et destruction dans plusieurs provinces éthiopiennes. Ainsi, le déficit alimentaire provoqué cette année par le faible volume des pluies dans le pays, s'élève, selon les autorités éthiopiennes, à 950.000 tonnes de nourriture. Un appel a donc été lancé aux donateurs bilatéraux et aux agences internationales d'aide d'urgence pour combler ce déficit. Les régions les plus affectées sont outre les provinces nordiques de l'Erythrée, du Tigré et de Gondar - où la situation est compliquée par l'activité de groupes rebelles - la province de HARARGHE à l'Est - normalement très fertile - et les provinces de ARSI, BALE et GAMO GOFA dans le Sud . D'ores et déjà, les Etats-Unis, la France ainsi que d'autres pays occidentaux, ont répondu présents à l'appel lancé par le Gouvernement Ethiopeen.

Cependant, la famine qui frappe l'Ethiopie en ce moment et qui risque d'être aussi grave que celle de 1984 - 1985, relance la polémique sur l'utilisation des dons et la politique agricole du Gouvernement Ethiopeen.

Ainsi dans un rapport consacré aux " développements économiques récents et perspectives de reprise et croissance en Ethiopie ", deux ans après la famine 1984 - 1985, la Banque Mondiale s'est efforcée de cerner les causes profondes de la stagnation de l'économie éthiopienne depuis dix ans, notamment dans le secteur agricole. La Banque Mondiale estime que la sécheresse a quelque peu occulté les causes plus structurelles à la base des mauvaises performances de l'économie éthiopienne.

Le rapport constate en premier lieu que le taux d'investissement brut de l'Ethiopie n'a pas été supérieur à 10 - 11 % du PNB au cours des dix dernières années, soit 6 à 9 dollars par habitant, ce qui est très inférieur à la moyenne des pays à faible revenu d'Afrique (20 \$ par habitant). Pourtant, estime la Banque Mondiale, l'Ethiopie a amplement la possibilité

/.../...

d'améliorer l'efficacité des ressources consacrées au développement. Les experts de la Banque, on le sait, ne tarissent pas d'éloges sur la bonne gestion financière de l'Ethiopie et soulignent que le pays a toujours su éviter de graves déficits budgétaires ainsi que des taux d'inflation trop élevés. Il n'en reste pas moins que le revenu par habitant ne cesse de baisser, le déficit alimentaire se creuse, les exportations stagnent, l'épargne et l'investissement intérieurs diminuent, les importations de base se raréfient tandis que s'accroissent les difficultés budgétaires et de balance de paiements. Compte tenu de la pauvreté du pays, de ses famines répétitives et des conflits internes et aux frontières, la situation de l'Ethiopie pourrait être pire, admet la Banque Mondiale. Au cours des dix dernières années, le PNB a augmenté en moyenne de 2,5 % par an alors que la population s'accroissait selon un taux de 2,8 %. Le revenu par habitant reste l'un des plus faibles du monde : 110 \$ en 1984. La mortalité infantile atteint 120 pour 1000 (contre 75 pour mille en moyenne dans les pays à faible revenu). Le rapport indique six domaines où des mesures de redressement s'imposent de manière urgente :

1.1. Le taux de change du birr :

Depuis 13 ans, le dollars vaut 2,07 BIRR en dépit des deux chocs pétroliers, de la récession mondiale et de la dégradation des termes de l'échange. La surévaluation du birr a été un obstacle à la croissance et à la diversification des exportations. La Banque recommande une dévaluation importante du birr.

1.2. Les prix et la politique de commercialisation des denrées agricoles :

Le relief très montagneux, le manque de routes, le déboisement, l'érosion, la désertification, les maladies des plantes sont autant d'obstacles à la croissance agricole et le gouvernement tente d'y remédier. Cependant la Banque Mondiale cerne d'autres raisons au fait que le paysan éthiopien n'est pas tenté de moderniser ses méthodes de culture : le manque de stimulants matériels ; la part très faible des subventions allant à l'agriculture familiale, ce qui explique en grande partie le faible recours aux engrais et semences améliorées (dans les régions agricoles les plus riches du Shoa, du Gojjam et de Arsi, 15 % seulement des paysans utilisent des engrais) ;

.../...

la stagnation des prix des produits agricoles versés aux producteurs en dépit du relèvement des prix de vente des mêmes produits ; les limitations au commerce inter-régional des céréales à l'origine d'importantes disparités de prix ; enfin la rareté des biens de consommation disponibles dans les zones rurales. D'autre par la Banque souligne que ce programme a été très coûteux par rapport aux ressources de l'Ethiopie. Le programme de regroupement villageois : la Banque redoute que la rapidité d'exécution de la villagisation n'entraîne, dans le court-terme, une baisse de la production agricole. Soulignons cependant que la Banque n'élève aucune opposition de principe à ces mouvements organisés de populations qu'elle appuie du reste dans plusieurs pays. Elle suggère par ailleurs une révision des prix d'achat et de vente des produits agricoles, la levée des barrières intérieures au marché des céréales, et une diminution du rôle de l'Office de commercialisation agricole (Agricultural Marketing Corporation).

1.3. Le secteur industriel :

La faible croissance du secteur provient du faible taux d'investissement, notamment dans le privé, découlant lui-même de la pénurie de devises et d'un environnement peu propice à restaurer la confiance du secteur privé. Les entreprises publiques fonctionnent à un taux de capacité assez élevé et la plupart d'entre elles font des bénéfices. Cependant, une étude portant sur 19 usines a permis de montrer que les deux tiers d'entre elles étaient économiquement non performantes.

1.4. La mobilisation des ressources humaines et matérielles intérieures :

L'épargne intérieure reste à un niveau extrêmement bas, et les besoins de santé et d'éducation demeurent très faiblement satisfaits en Ethiopie comparativement à d'autres pays africains. Le rapport souligne que l'augmentation des recettes fiscales passe par l'introduction de stimulants matériels dans l'agriculture. Une extension du réseau de succursales bancaires semble également indispensable ainsi qu'une augmentation des taux d'intérêts. La Banque recommande également une baisse des dépenses de fonctionnement non liées au développement. (Le budget pour 1987 - réserve officiellement pas moins de 55 % des ressources à la défense - et peut-être plus de 60 % effectivement).

.../...

1. 5. La programmation de l'investissement public et la mobilisation des ressources extérieures :

L'absence d'un programme d'investissement public détaillé au cours des dernières années a rendu le Gouvernement moins convaincant dans ses relations avec les pays donateurs pour la définition de ses besoins en assistance extérieure. Depuis, un plan triennal (1987/87 - 1988/89) a été adopté. La Banque estime nécessaire que de tels plans soient très réalistes.

1.6. Le problème démographique :

Si la croissance démographique se maintient au niveau de 2,9 % qui fut le sien de 1980 à 1985, la population éthiopienne, estimée à 42 millions d'habitants en 1984, doublera en 24 ans.

2. Proclamation de la République Populaire Démocratique d'Ethiopie :

Sur le plan politique, l'événement historique de l'année aura été sans conteste la naissance officielle le 13 Septembre 1987, de la République Populaire Démocratique d'Ethiopie. Auparavant plusieurs étapes décisives avaient été franchies, dont entre autres l'organisation d'un référendum constitutionnel et d'élections parlementaires, respectivement en Février et Juin 1987.

2.1. L'on se souvient qu'au cours de l'année 1986, les instances habilitées du Parti des Travailleurs d'Ethiopie avaient mis en place une Commission Nationale chargée de rédiger la nouvelle Loi Fondamentale devant régir l'organisation d'une Ethiopie Républicaine et Socialiste.

Après des débats publics souvent houleux mais jamais vraiment contradictoires, le projet de constitution élaboré par la Commission Nationale avait été adopté par le Comité

.../...

Central du Parti en Septembre 1986. Au terme de la même session le Comité Central du PTE avait adopté une résolution demandant que ce Projet de Constitution soit approuvé par le peuple par le biais d'un référendum, avant d'avoir force de loi fondamentale.

C'est ainsi qu'à l'issue d'un référendum organisé en date du 1er Février 1987, sur toute l'étendue du territoire éthiopien, le texte de la nouvelle Constitution fut approuvé par 81 % des votants, tandis que 18 % se sont prononcés contre et 1 % se sont abstenus.

D'après la Loi portant organisation de ce référendum, une majorité simple suffisait pour l'adoption de la nouvelle Constitution. Il convient de relever que le référendum de cette année a été, dans l'histoire millénaire de la nation éthiopienne, la première occasion pour le peuple d'exercer ses droits démocratiques par voie électorale et au suffrage universel.

Fort des succès éclatants remportés au cours de ce référendum constitutionnel, le Conseil Administratif Militaire Provisoire dirigé par le Colonel Mengistu avait désormais les coudées franches pour poursuivre et parachever la mise en place des structures politiques et économiques fondées sur les principes du centralisme démocratique.

A partir de cet instant aussi, les références au marxisme-léninisme pouvaient avoir une base constitutionnelle, et n'étaient donc plus le fait des seuls membres du Parti ou du Derg.

2.2. C'est donc avec calme et sérénité que le Conseil Administratif Militaire Provisoire a entrepris en Juin 1987, de faire élire les membres de la nouvelle Assemblée Nationale appelée SHENGO National, Assemblée qui aux termes de la Constitution, détient le pouvoir suprême dans le Pays. Selon le rapport de la Commission électorale créée à cet effet, sur un total de 15.166.463 électeurs enregistrés soit 72,2 % de la population électorale, 13.304.121 ont effectivement pris part au vote du 14 Juin 1987, soit 87,7 % du nombre total des électeurs inscrits. Les élections se sont déroulées dans 835 circonscriptions, à raison de 3 candidats par circonscription désignés par les organes du Parti des Travailleurs d'Ethiopie (PTE), les organisations de

.../...

masse et l'armée.

A l'issue du scrutin, 813 candidats représentant 813 circonscriptions sur les 835 recensées ont été élus pour siéger au SHENGO National. Il semblerait que dans certaines circonscriptions de l'Erythrée et du Tigré, des difficultés d'organisation aient surgi en dernière minute, du fait de la guérilla dans ces deux régions, obligeant ainsi le régime éthiopien à surseoir aux élections dans les zones concernées. Au moment où sort ce rapport, l'Ambassade n'est pas informée d'une quelconque évolution et les 22 sièges non pourvus demeurent vacants au sein du SHENGO.

Voici en résumé la composition du SHENGO élu, du point de vue de l'origine sociale des députés :

- Travailleurs	: 12,11%
- Paysans	: 36,5 %
- Fonctionnaires de l'Etat	: 23,6 %
- Fonctionnaires du Parti	: 8,5 %
- Forces Armées	: 12,9 %
- Artisans	: 1,5 %
- Autres	: 4,9 %

Du point de vue de l'âge, 18,2 % des élus ont entre 21 et 30 ans, tandis que 79,6 % ont entre 31 et 60 ans. 2,2 % seulement des députés sont âgés de plus de 60 ans.

Parmi les candidats élus, on retrouve tous les membres du DERG et des instances supérieures du Parti. Il convient de noter que le Président MENGISTU a lui-même été élu comme Député au SHENGO National.

2.3. La session inaugurale du SHENGO s'est ouverte le 9 Septembre 1987, marquant ainsi la 1ère phase d'une série de cérémonies dont le couronnement a été l'adoption officielle de la nouvelle constitution et la proclamation officielle de la République Populaire Démocratique d'Ethiopie.

.../...

Une semaine auparavant, le 3 Septembre 1987, le Conseil Administratif Militaire Provisoire avait tenu son dernier congrès au cours duquel il avait adopté une résolution annonçant sa dissolution le jour de la convocation de l'Assemblée Nationale, le pouvoir appartenant désormais au peuple à travers ses représentants au SHENGO.

De fait, dans sa session du 9 au 13 Septembre 1987, les premiers actes du Parlement éthiopien ont consisté en l'élection et la mise en place des principaux organes de la République prévus par la Constitution, à savoir :

1. le Conseil d'Etat ;
2. le Conseil des Ministres ;
3. la Cour Suprême ;
4. le Parquet Général ;
5. l'Auditorat Général.

A cette occasion, le Camarade Mengistu HAILE-MARIAM, qui présidait jusque là le Conseil Administratif Militaire Provisoire, a été élu Président de la République et Président du Conseil d'Etat par le SHENGO National.

De même le Camarade Fisseha DESTA, ancien numéro 3 du régime militaire, a été élu à la Vice-Présidence de la République, devenant de fait le numéro deux dans la nouvelle organisation.

L'ancien numéro deux, le Camarade Fikre Selassie WOGDERESS, a été élu Premier Ministre et présidera le Conseil des Ministres.

Il est important de noter que le nouveau Gouvernement élu par le SHENGO sur proposition du Président MENGISTU est pratiquement le même que celui qui avait été mis en place quelques mois auparavant.

En particulier, le titulaire des Affaires Etrangères, le Camarade Berhanu BAYIH, membre du Bureau Politique du PTE et du Conseil d'Etat a été reconduit dans ses fonctions. C'est donc sous le signe de la continuité que l'avènement de la République Populaire Démocratique d'Ethiopie a été placé, et ceux des observateurs qui s'attendaient à des changements d'hommes auront été déçus.

.../...

Succès politique à l'intérieur donc, mais aussi et surtout succès diplomatique à l'extérieur à en juger par le nombre et l'importance des délégations venues assister à la fondation de la République Populaire Démocratique d'Ethiopie. Au total, pas moins d'une dizaine de Chefs d'Etat et de Gouvernement ainsi que de nombreux autres représentants de haut rang venus de tous les continents, toutes idéologies confondues. Le Rwanda a été représenté par son Ministre des Relations Institutionnelles, le Militant KAREMERA Edouard, Membre du Comité Central du MRND.

2.4. Au cours de la deuxième partie de sa session tenue du 13 au 19 Septembre 1987, le SHENGO National a discuté et adopté des documents traitant de la structure administrative de la nouvelle Ethiopie. A cet égard, le Parlement éthiopien a procédé à un redécoupage administratif du pays et annoncé la création de cinq régions autonomes qui sont : l'ERYTHREE, ASSAB, le TIGRE, DIRE-DAWA et l'OGADEN. Outre les cinq régions autonomes, 24 zones administratives non autonomes ont été établies par le SHENGO. Il convient de rappeler que l'Ethiopie était jusque là composée de 14 régions administratives et de deux villes, Addis Abéba et Assab.

Dans le nouveau découpage, ont été pris en compte d'importants facteurs tels que les spécificités nationales, culturelles, linguistiques, politiques, économiques, géographiques et historiques.

C'est ainsi que la région du HARARGHE, frontalière avec la Somalie et à population majoritairement somali, est morcellée en deux régions autonomes - l'OGADEN et la ville de DIRE-DAWA - et deux zones administratives - HARRAR EST et HARRAR OUEST. Tandis que l'Erythrée qui devient autonome, reste amputée comme par le passé de la ville d'ASSAB et de ses environs. La ville d'ASSAB devient elle aussi autonome comme signalé plus haut. S'il est encore trop tôt pour mesurer le contenu réel et l'étendue de l'autonomie octroyée aux cinq régions, il ne fait cependant aucun doute que par ces décisions, le Gouvernement Ethiopien vise deux objectifs : d'une part, il cherche à calmer le jeu à l'intérieur au moment où l'opposition se réorganise ; d'autre part, il cherche à améliorer son image auprès des pays occidentaux dont il a expressément besoin en matière d'aide économique et d'appui des investisseurs.

.../...

S'agissant de l'étendue de l'autonomie accordée à l'Erythrée, des représentants du Gouvernement Ethio-pien ont, dans une annonce faite à la presse en date du 28 Octobre 1987, indiqué que la région autonome d'Erythrée pourra désormais promulguer et appliquer ses propres lois à travers son SHENGO régional.

Cependant, en aucun cas, les lois érythréennes ne devront s'opposer aux lois promulguées par le SHENGO national. Par ailleurs, il va de soi que les lois érythréennes ne s'appliqueront qu'à l'intérieur du territoire de la région autonome d'Erythrée. En ce qui concerne les quatre autres régions autonomes, leurs SHENGO respectifs auront aussi le pouvoir de formuler leurs propres lois, après avoir cependant dûment obtenu l'autorisation préalable du Gouvernement Central.

Dans le domaine de l'industrie, le SHENGO érythréen pourra implanter des industries dans les secteurs retenus par le Gouvernement, tandis que les SHENGO des autres régions ne pourront intervenir que dans le secteur des petites et moyennes industries.

Concernant l'éducation, le SHENGO de la région autonome d'Erythrée pourra créer et administrer des institutions d'enseignement supérieur, les autres régions étant limitées au niveau secondaire.

Le Parlement érythréen a aussi les pouvoirs d'élaborer des plans régionaux, de voter son propre budget et de collecter des recettes à allouer à cet effet, après approbation du SHENGO National.

Comme on le voit donc, toutes les " zones à problèmes " jouiront désormais d'une certaine autonomie administrative. Les observateurs de la politique éthiopienne les plus avisés considèrent cependant que ce genre d'autonomie est du déjà vu et constitue même un trompe l'oeil destiné à bluffer à la fois l'opinion nationale et internationale.

La réaction des rebelles érythréens ne s'est d'ailleurs pas fait attendre. Dans un communiqué publié le 22 Septembre 1987, le Front Populaire de Libération de l'Erythrée

.../...

a affirmé que le SHENGO National n'avait " aucun mandat l'autorisant à accorder l'autonomie à l'Erythrée et à redéfinir sa frontière internationale ".

Selon le même communiqué, l'Erythrée " n'est pas un problème de nationalité opprimée ni une affaire intérieure, mais un cas de décolonisation inachevée impliquant l'ONU ". Le FPLE estime que la mesure d'autonomie octroyée à l'Erythrée reprend le plan élaboré pour l'Erythrée par Haile Selassie et rappelle que l'offre d'autonomie en neuf points faite par le DERG il y a douze ans n'avait à l'époque pas modifié les données du problème. En conclusion, le FPLE appelle à l'organisation d'un référendum d'auto-détermination sous la supervision des Nations Unies. Il apparaît donc clairement que l'octroi de l'autonomie aux cinq régions de l'Erythrée, du Tigré, de l'Ogaden, d'Assab et de Dire-Dawa est loin d'avoir répondu aux revendications des mouvements rebelles sévissant dans ces zones.

L'équation de la paix intérieure en Ethiopie pourrait sans conteste se résumer ainsi : AVANT LE 13 SEPTEMBRE 1987 = APRES LE 13 SEPTEMBRE 1987.

3. Poursuite de la guérilla anti-gouvernementale :

3.1. La guérilla anti-gouvernementale a préparé et fêté à sa manière la fondation de la République Populaire Démocratique d'Ethiopie.

Dans le Nord et à l'Ouest du pays en effet, plusieurs mouvements de guérilla ont marqué les grandes échéances politiques du pays par une série de coups d'éclat allant de simples prises d'otages spectaculaires à des destructions d'objectifs d'intérêt stratégique ou économique.

Fin Décembre 1986, l'adoption du projet de la Nouvelle Constitution Ethiopienne par le Comité Central du Parti des Travailleurs d'Ethiopie avait été saluée par une prise d'otages par le Parti Révolutionnaire du Peuple Ethiopien, PRPE, dans la région de TANA BELES située près de la frontière avec le Soudan.

.../...

Ce mouvement rebelle avait enlevé un groupe de sept éthiopiens et deux italiens qui furent emmenés de force en territoire soudanais. Une trentaine d'Ethiopiens, civils et militaires avait été tués au cours de ce kidnapping d'une rare violence. Et cet incident qui aurait pu passer inaperçu en soi, a secoué les milieux diplomatiques d'Addis Abéba et de Khartoum, et a, courant janvier et février 1987, rappelé au monde que la rébellion armée n'avait pas encore dit son dernier mot en Ethiopie. On connaît la suite : l'Ethiopie, le Soudan et l'Italie furent obligés, chacun en ce qui le concerne, de négocier avec le PEPE et les otages furent libérés début février 1987 à Khartoum, après 41 jours de détention. Dans l'incident de TANA BELES, il convient de relever que la cible du coup de force était un important projet de développement rural intégré financé et réalisé par l'Italie et conçu dans le cadre du transfert des populations (ressettlement).

Toujours au chapitre des " affaires " sensationnelles, le récent enlèvement d'une infirmière française travaillant pour le compte de l'organisation non-gouvernementale Action Internationale Contre la Famine (AICF) mérite d'être signalé.

Le 2 Octobre 1987, soit deux semaines après la fondation de la République Populaire Démocratique d'Ethiopie - la coïncidence n'est pas fortuite - l'infirmière française Sophie BEDON fut enlevée par des maquisards du Front Populaire de Libération du Tigré (FPLT) dans le Nord de l'Ethiopie.

Comme pour le cas des Italiens enlevés dix mois auparavant à Tana Beles, la jeune infirmière française s'est retrouvée comme par enchantement en territoire soudanais et libérée un mois plus tard à Khartoum. La presse internationale a, on le comprend, largement couvert l'incident, sans manquer un seul instant de rapprocher l'événement avec les cérémonies qui venaient de se dérouler dans la Capitale Ethiopienne.

Le 25 Octobre 1987, au moment où le monde apprenait la libération de la française, les médias annonçaient en même temps la destruction d'un convoi humanitaire par des rebelles, toujours dans le Nord du Pays. Cette fois-ci l'incident

.../...

était le fait d'un mouvement érythréen, le Front Populaire de Libération de l'Erythrée, FPLE, et la cible était un convoi de 23 camions acheminant des vivres destinés aux populations de la région du TIGRE affectées par la famine. Il faut signaler que les 23 camions détruits portaient le label des Nations Unies et ne pouvaient donc pas constituer, comme l'avait dans la suite affirmé le FPLE, une cible militaire. L'incident a d'ailleurs été unanimement condamné par diverses personnalités internationales dont le Secrétaire Général de l'ONU, Monsieur Javier PEREZ DE CUELLAR.

De leur côté, les Etats Unis ont par la voix du Président REAGAN lui-même, exprimé leur profonde indignation et ont vivement condamné l'acte du FPLE.

3.2. Au delà des péripéties rocambolesques et spectaculaires ayant entouré les trois affaires relatées ci-haut, il convient de rechercher leur signification profonde, en tenant compte des éléments suivants : - la diversité des auteurs, les zones d'opération, les cibles visées et la période choisie pour exécuter les attaques.

Dans tous les cas en présence, les rebelles ont opéré contre des cibles représentant sous différentes formes l'aide étrangère à l'Ethiopie. Les périodes choisies en l'occurrence les échéances politiques survenues en Ethiopie au cours de l'année 1987 font aussi penser à une sorte de synchronisation entre les divers mouvements rebelles. Ces deux éléments mis ensemble, la cible et la période, font des incidents relatés, des " affaires intéressantes " susceptibles d' " accocher " facilement l'attention des médias, surtout occidentaux. Et vu sous cet angle, on peut dire que les rebelles ont, côté propagande publicitaire, marqué des points en confirmant leur quasi omniprésence.

En effet, nombreux diplomates étrangers qui ont pu visiter l'Erythrée et le Tigré affirment que si l'armée éthiopienne occupe effectivement toutes les grandes villes de ces deux régions, une bonne partie des zones rurales se trouve quant à elle bel et bien entre les mains des rebelles qui y auraient d'ailleurs installé leur propre administration.

.../...

Sur le plan diplomatique, l'Ethiopie a vu la main de Khartoum dans les deux prises d'otages perpétrées à Tana Beles et à RAMA (Tigré). Le Soudan aurait cherché, croit-on à Addis Abéba, à montrer à son voisin sa capacité de contrôler plusieurs front anti-éthiopiens, en représailles au soutien apporté par le régime d'Addis Abéba à la rébellion du Sud Soudan. L'assertion n'est d'ailleurs pas loin de la réalité, lorsque l'on considère, dans les deux premiers cas, avec quelle aisance les maquisards du PRPE* et du FPLT** se sont mus avec leurs otages sur le territoire soudanais, avant et après les attaques respectives.

Avant de conclure sur ce chapitre, il est important de rappeler que lors des élections parlementaires organisées en Juin 1987, plusieurs circonscriptions électorales du Tigré et de l'Erythrée n'ont, semble-t-il, pas pu être pourvues, l'organisation d'élections normales ayant été rendue impossible par les activités de guérilla qui y sévissent.

En effet, d'après le rapport présenté par le Président MENGISTU lui-même lors de la mise en place du SHENGO National, sur un total de 835 circonscriptions recensées, 813 seulement sont représentées au SHENGO**. A partir de ces éléments, les observateurs attentifs à la situation prévalant dans le Nord du pays estiment que quoi qu'en dise le Gouvernement Ethiopien, les maquis érythréens et tigréens continueront pour longtemps encore à troubler le sommeil des autorités éthiopiennes.

* PRPE = Parti Révolutionnaire du Peuple Ethiopien

FPLT = Front Populaire de Libération du Tigré

** - voir à ce sujet le point 2.2. du chapitre relatif à la Proclamation de la RPDE.

A cet égard, la fondation historique de la République Populaire Démocratique d'Ethiopie intervenue cette année ne fera peut-être qu'exacerber une situation en elle-même déjà explosive. A moins que le vent de la tolérance propagée par les théoriciens de la PERESTROIKA ne vienne inspirer aux dirigeants de la nouvelle RPDE * quelque plan de paix ou de réconciliation nationale à l'image des tentatives de paix actuellement engagées en Afghanistan.

* RPDE : République Populaire Démocratique d'Ethiopie.

.../....

b. POLITIQUE EXTERIEURE ET COOPERATION :

En cette fin d'année 1987, la République Populaire Démocratique d'Ethiopie peut, à juste titre, se vanter d'avoir, dans toutes les directions consolidé sa position de puissance régionale africaine soucieuse d'entretenir des relations fraternelles ou tout au moins normales avec tous les pays du Monde en général et avec ceux de la Corne de l'Afrique et de la Mer Rouge en particulier.

A cet égard, la percée diplomatique réussie cette année en direction de l'Egypte et de l'Arabie Saoudite, deux pays modérés importants du monde arabe, a grandement contrebalancé la stagnation observée à l'égard des deux autres voisins de l'Ethiopie, la Somalie et le Soudan, tous deux membres de la Ligue Arabe.

En direction des autres pays d'Afrique Noire, le renforcement des liens d'amitié avec le Kenya voisin mérite d'être salué. Par ailleurs, la présence de nombreuses délégations africaines aux cérémonies ayant marqué la fondation de la République Populaire Démocratique d'Ethiopie a été révélatrice de l'aura dont jouit le pays de Mengistu sur le Continent africain. Le déplacement à Addis Abéba de tous les Chefs d'Etat des pays de la Ligne de Front moins l'Angola mérite une mention spéciale, car il illustre les relations très solidaires existant aujourd'hui entre l'Ethiopie et les pays d'Afrique australe victimes de l'agression sud africaine. Remarquées aussi ont été les multiples visites que le Président MENGISTU a effectuées dans les pays du bloc soviétique et en Corée du Nord, comme pour marquer d'une encre indélébile les orientations futures franchement pro-soviétiques de la nouvelle République Populaire Démocratique d'Ethiopie. Dernier événement en date, le Président Mengistu a participé personnellement, à Moscou, à la commémoration du 70e anniversaire de la Révolution d'Octobre et a effectué des visites officielles dans les autres pays européens du bloc communiste.

.../...

Il importe de relever qu'au moment précis où le Président Mengistu délivrait le message révolutionnaire du peuple éthiopien au Kremlin, le Vice-Président de la République Ethio-pien le Camarade Fisseha DESTA sillonnait quant à lui les principaux pays de la Communauté Economique Européenne (CEE) et s'adressait dans un langage étrangement modéré aux occidentaux. Réalisme d'Etat oblige donc, et cette année encore, les yeux des dirigeants éthiopiens sont tournés, non pas seulement en direction de Moscou ou de Berlin Est, mais aussi et surtout en direction de Washington, Rome, Paris, Londres, Bruxelles (CEE) et d'autres capitales occidentales qui ont promis de combler le déficit alimentaire de l'Ethiopie. Comme qui dirait que le non-alignement à l'éthiopienne consiste à consommer l'armement de l'est et le blé de l'Ouest. Politique payante qui continuera certainement d'être suivie les années à venir.

1. Relations avec les pays voisins :

a. L'Ethiopie et Djibouti :

Des relations excellentes.

Dans une déclaration récente à la presse française le Vice-Président éthiopien, le Camarade Fisseha DESTA a résumé en ces termes l'état des relations entre son pays et ses voisins, les qualifiant d' " excellentes avec Djibouti, bonnes avec le Kenya, mais mauvaises avec la Somalie et le Soudan ". Comme les années précédentes en effet, l'Ethiopie et Djibouti ont poursuivi une politique de concertation quasi permanente au sujet des questions de coopération bilatérale et régionale. Les Chefs d'Etat d'Ethiopie et de Djibouti se sont, dans ce contexte, rencontrés à plusieurs reprises à Addis Abéba et une fois à Dire-Dawa. Au cours de leurs entretiens, le Président Mengistu et son Homologue djiboutien, S.E. M. HASSAN GOULED APTIDON ont notamment examiné la question du rapatriement volontaire des réfugiés éthiopiens installés à Djibouti. Ils se sont aussi penchés sur les voies et moyens de consolider les relations économiques et sociales entre leurs peuples et d'étendre le flux des échanges commerciaux à travers l'utilisation rationnelle du port de Djibouti, du chemin de fer Addis Abéba - Djibouti ainsi que du transport routier.

.../...

Il convient de relever enfin que le Président djiboutien, S.E. M. HASSAN GOULED APTIDON a participé en personne aux cérémonies d'installation du SHENGO national éthiopien et de la fondation de la République Populaire Démocratique d'Ethiopie, marquant ainsi l'excellence des relations entre Djibouti et Addis Abéba.

b. L'Ethiopie et la Somalie :

1987, une année comme les autres.

Deux mots peuvent suffire pour décrire les relations éthio-somaliennes, au cours de l'année 1987 : la méfiance et la tension persistantes. Tout avait pourtant bien commencé lorsque, début 1986, la rencontre à Djibouti entre le Colonel Mengistu HAILLE-Mariam, le Chef de l'Etat éthiopien et le Général SIAD BARRE, son Homologue somalien, avait permis d'espérer en l'avènement d'une certaine dynamique de paix. Pour la première fois depuis ce qu'on a appelé en 1977 " la guerre de l'OGADEN ", l'Ethiopie et la Somalie entreprenaient de mettre pacifiquement fin au conflit qui les oppose depuis les années 60. Il est utile de rappeler qu'à la suite du Sommet de Djibouti, les ministres somalien et éthiopien des Affaires Etrangères s'étaient réunis sans résultats palpables à Addis Abéba et à Mogadiscio respectivement en Mai et Août 1986. Le processus a continué, et le troisième round de la Commission Ministérielle Conjointe devait avoir lieu en Avril 1987 à Addis Abéba.

Le frère du Président somalien, Monsieur ABDURAHMAN MOHAMED JAMA BARRE, Ministre des Affaires Etrangères, conduisait lui-même la délégation de son pays aux entretiens d'Addis Abéba. La rencontre ministérielle d'Avril 1987 est intervenue alors que des incidents sérieux venaient, un mois auparavant, de se produire à la frontière des deux pays, opposant les troupes de Mogadiscio et celles d'Addis Abéba. Et comme le craignaient les observateurs, la rigidité des points de vue affichés par les délégations des deux pays au cours de ces négociations a débouché sur l'impasse et a - on peut maintenant l'affirmer - entraîné l'échec des négociations. L'on se rappelle qu'après

.../...

la défaite militaire en Ogaden, la Somalie a en effet continué de revendiquer son droit territorial sur cette province éthiopienne, ou tout au moins " le droit à l'autodétermination de cette province peuplée essentiellement de nomades somalis islamisés et rattachée à l'Ethiopie au terme du partage colonial. Plus près de nous, le Ministre somalien des Affaires Etrangères, Monsieur JAMA BARRE avait, en Mars 1987, réaffirmé dans une interview à la BBC que la frontière somalo-éthiopienne actuelle était " inacceptable parce qu'elle était héritée des puissances coloniales ". Voilà une façon claire de prendre ses distances vis-à-vis du principe de l'OUA sur l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, principe désavoué par Mogadiscio depuis son adoption, en 1964.

Addis Abéba se réclame justement de ce principe et considère de ce fait que l'unité territoriale en général et l'éthiopianité de l'OGADEN en particulier ne sont pas négociables. L'Ethiopie pose par conséquent comme préalable à toute négociation sérieuse la reconnaissance par la Somalie de ses frontières héritées de la colonisation, alors que Mogadiscio refuse que ce problème soit même abordé. Et c'est là qu'il y a blocage lequel empêche toute solution durable aux conflits qui affectent régulièrement la Corne de l'Afrique. Entretemps, les deux pays fourbissent leurs armes et préparent la guerre. Les manoeuvres militaires conjointes américano-somaliennes du mois d'Août 1987, organisées non loin de la frontière Somalo-éthiopienne, ont été interprétées, côté éthiopien, comme de nature à " accroître la tension dans la Corne de l'Afrique " et comme allant à l'encontre " des efforts déployés par l'Ethiopie pour améliorer ses relations avec la Somalie ". L'impressionnant déploiement de forces qui a eú lieu le 13 Septembre 1987 à Addis Abéba lors du défilé militaire commémorant l'An 13 de la Révolution et la fondation de la RPDE était selon certains observateurs, destiné à rappeler à la Somalie que l'Ethiopie avait 350.000 hommes bien aguerris sous les drapeaux et prêts à toute éventualité.

Les Chefs d'Etat de Djibouti, du Kenya, d'Egypte, du Yemen du Sud, de même que des diplomates de plusieurs pays occidentaux dont l'Italie, tenteraient actuellement avant qu'il ne soit trop tard de prévenir que le bruit des canons ne prenne de nouveau le pas sur la diplomatie.

.../...

c. L'Ethiopie et le Soudan :

Une note d'espoir dans un climat de suspicion réciproque.

L'impression qui règne à Addis Abéba et à Khartoum en cette fin d'année est que les choses ont l'air de bouger plutôt dans le bon sens.

Plus que jamais auparavant, le régime révolutionnaire éthiopien a opéré un rapprochement sensible avec les pays arabes de la région, probablement pour couper les bases arrières des combattants érythréens. On ne voit dès lors pas de raison à ce que le Soudan qui abrite plus d'un million de réfugiés érythréens, échapperait aux attentions d'Addis Abéba. De son côté, Khartoum a lui aussi multiplié ces derniers temps des gestes de bonne volonté : c'est ainsi que l'Ambassadeur du Soudan en Ethiopie, rappelé en consultation en Novembre 1986 comme on se rappelle, a regagné son poste en Avril 1987. La mission éthiopienne à Khartoum est dirigée quant à elle par un Chargé d'Affaires depuis plusieurs années. Autre geste de bonne volonté : le Premier Ministre Soudanais, Monsieur SADIK EL MAHDI, avait, en avril dernier, été à la base d'une initiative de paix à la fois en direction du Gouvernement éthiopien et en direction de la guérilla sudiste du Colonel John GARANG. Il avait en effet proposé la création d'une Commission éthio-soudanaise ayant pour tâche de se pencher sur l'ensemble des problèmes qui affectent actuellement l'état des relations entre les deux pays. Mais cette proposition ne semble pas avoir eu d'écho côté éthiopien.

S'agissant des initiatives soudanaises en direction de la guérilla sudiste, Monsieur EL MAHDI avait, le 6 Avril 1987, à l'occasion du deuxième anniversaire de la chute de l'ancien Président Gaafar EL NIMEIRY, appelé les guérilleros sudistes de l'Armée Populaire de Libération du Soudan - SPLA - à un cessez-le-feu de deux semaines au mois d'Avril pour permettre de trouver un accord pour la réunion d'une conférence nationale constitutionnelle ainsi que pour préparer la signature d'un cessez-le-feu définitif. Cette proposition, on le sait, a été rejetée par la guérilla. Sur pression du Gouvernement éthiopien, c'est le Gouvernement de Monsieur MAHDI. Que non ! se défend le Président Mengistu, qui lors de sa visite en Egypte à partir

.../...

du 9 Avril 1987, aurait abordé la question des relations éthio-soudanaises avec son Homologue égyptien. L'on se rappelle que le Président MOUBARAK a, depuis l'an dernier, offert ses bons offices pour assumer la médiation dans le différend qui oppose Khartoum et Addis Abéba.

Un face à face MENGISTU - MAHDI prévu à Addis Abéba en marge du Sommet de l'OUA, en Juillet 1987, aurait été empêché en dernière minute par l'absence du Premier Ministre soudanais à ce Sommet. Mais pour le Président égyptien, ce ne fut là que partie remise.

Puis en Septembre 1987, à l'occasion de la fondation de la République Populaire Démocratique d'Ethiopie, on vit arriver à Addis Abéba une délégation importante mais discrète, conduite par l'un des cinq membres du Conseil Suprême Soudanais ayant donc rang de Vice-Président de la République. Venu officiellement pour assister aux cérémonies marquant la fondation de la République éthiopienne, le Vice-Président soudanais n'en a pas moins rencontré les plus hautes autorités du Pays, dont le Président Mengistu lui-même.

Un mois plus tard Addis Abéba renvoyait l'ascenseur ; le 19 Octobre 1987, le Camarade Amanuel AMDE MICHAEL, Vice-Président du Conseil d'Etat de la RPDE effectuait une visite officielle de trois jours au Soudan.

Le camarade Amanuel AMDE MICHAEL qui est d'origine érythréenne, était à la tête d'une importante délégation. Il devait déclarer que sa visite était essentiellement destinée à dissiper le " malentendu " qui entoure les relations entre les deux pays. C'est donc sur une note d'espoir que les diplomates éthiopiens et soudanais s'apprêtent à entamer une nouvelle année 1988, avec cependant d'innombrables inconnues à l'horizon. A cet égard, il est permis de se demander si Addis Abéba et Khartoum disposent de suffisamment de moyens de pression pour amener de gré ou de force les rebelles soudanais et érythréens à plus de " sagesse ", afin à l'avenir d'éviter aux deux pays frères les innombrables incidents de frontière survenus en 1987.

.../...

Avec le concours des pays amis de la région, et si les récents échanges de visites de personnalités importantes traduisent bien la volonté politique de deux régimes, les relations éthio-soudanaises qui demeurent méfiantes et tendues pourraient s'acheminer vers une normalisation progressive au cours de l'année prochaine. A moins que le Colonel John GARANG ne vienne troubler la fête en préparation: la récente prise en Novembre 1987 de la ville soudanaise de KURMUK, frontalière avec l'Ethiopie, a rallumé la meche et offert à Khartoum l'occasion d'accuser l'Ethiopie d'avoir participé au pilonnage et à la prise de cette ville par les maquisards de John GARANG.

Le Premier Ministre soudanais a déploré cet événement intervenu, a-t-il dit, " à un moment où des efforts de médiation sont faits pour trouver une solution pacifique au problème du Sud Soudan et pour améliorer les rapports soudano-éthiopiens ".

d. L'Ethiopie et l'Egypte :

Normalisation totale.

Dans notre rapport annuel 1986, nous parlions de coopération exemplaire dans la région pour décrire la nature des relations du moment entre Addis Abéba et le Caire. 1987 aura été en ce qui la concerne, l'année de la normalisation totale des rapports entre les deux capitales, consacrée par un ~~chassé-croisé~~ diplomatique intense, au niveau des Ministres respectifs des Affaires Etrangères notamment, et des Chefs d'Etat enfin. Janvier 1987 : le Camarade BERHANU BAYIH, Ministre éthiopien des Affaires Etrangères se rend en visite en Egypte. En février, Monsieur BOUTROS BOUTROS GHALI Ministre d'Etat égyptien, qui participe au Conseil des Ministres de l'OUA à Addis Abéba, remet un message du Président MOUBARAK au Chef d'Etat éthiopien, le Colonel Mengistu HAILE-MARIAM. Et puis en Avril 1987, les choses se précipitent : l'événement historique est annoncé le 7 Avril 1987 par le Ministre éthiopien des Affaires Etrangères : deux jours plus tard, le Chef de l'Etat éthiopien, le Camarade Mengistu HAILE-MARIAM s'envole pour le Caire où il effectue du 9 au 12 Avril 1987, sa première visite officielle en Egypte depuis la révolution de 1974.

.../...

La normalisation totale entre les deux puissances de la région est désormais scellée. Les liens entre le Caire et Addis Abéba s'étaient considérablement envenimés dans la période qui a suivi la révolution éthiopienne marxiste de 1974 et en particulier durant la guerre de l'OGADEN (1977 - 1978) entre la Somalie et l'Ethiopie.

Cette dernière avait alors accusé le défunt Président égyptien, Anouar El Sadate d'avoir aidé matériellement en armes et médicaments Mogadiscio dans le conflit armé qui l'opposait à Addis Abéba. L'Ethiopie avait par ailleurs accusé l'Egypte d'avoir proclamé son soutien aux maquisards érythréens en rébellion contre Addis Abéba.

Au cours de leur rencontre du mois d'Avril, les Présidents égyptien et éthiopien ont évoqué les " liens historiques " entre leurs pays, avant de porter leur attention sur des questions d'intérêt régional.

Au terme d'un tête à tête de trois heures, les relations soudano-éthiopiennes et somalo-éthiopiennes ont été longuement examinées. Les deux Chefs d'Etat ont alors, dans un communiqué de presse, appelé " les pays africains à respecter et à défendre les principes de l'OUA ". C'est probablement là une allusion aux réserves émises depuis 1964 par la Somalie au principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. Achevant sa première visite officielle en Egypte, le Colonel Mengistu a minimisé le différend opposant son pays et le Soudan et a estimé qu'une médiation égyptienne n'était pas nécessaire. Il y a lieu de signaler enfin qu'à l'issue de la visite du Chef d'Etat éthiopien, les deux parties ont décidé la formation d'une Commission conjointe pour veiller à la promotion des relations égypto-éthiopiennes dans les différents domaines, témoignant ainsi du désir sincère des deux pays riverains du Fleuve Nil de consacrer concrètement leurs relations à l'intérêt de leurs deux peuples. Si l'Ethiopie de Mengistu a su jouer à la perfection l'acte premier de cette pièce bien montée à l'avance, l'Egypte du Raïs MOUBARAK a tout aussi merveilleusement renvoyé la balle à deux occasions successives. Le Sommet de l'OUA a enregistré la participation active du Président MOUBARAK qui a profité de sa présence à Addis Abéba pour s'entretenir longuement avec son Homologue éthiopien.

.../...

Mais beaucoup plus significative fut la participation du Rais en personne aux festivités ayant marqué le treizième anniversaire de la Révolution éthiopienne et la naissance officielle de la République Populaire Démocratique d'Ethiopie. Le discours prononcé par le Président MOUBARAK à l'adresse du Parlement éthiopien nouvellement installé a consisté en louanges directes et indirectes portées à l'endroit de l'action politique du Président MENGISTU et des valeurs héroïques du peuple éthiopien. Ce fut aussi le discours le plus applaudi par les députés éthiopiens, après celui du Chairman Mengistu. Voilà donc entretenus et ravivés les " liens historiques " ayant uni dans le passé les deux civilisations considérées comme les plus anciennes de la région. Il faut espérer que par le contact, le pragmatisme diplomatique du Caire en vienne bientôt à exercer un effet modérateur sur les autorités d'Addis Abéba dans leurs relations avec Khartoum et Mogadiscio. Mais l'Egypte aura aussi fort à faire avec l'intransigeance de la Somalie et avec la complexité de l'imbroglio soudanais. Pour l'instant, l'Ethiopie et l'Egypte ont tout lieu de se satisfaire des résultats atteints en 1987 ; les Présidents Mengistu et MOUBARAK, qui viennent tous les deux d'entamer un nouveau mandat à la tête de leurs pays, pourraient, s'ils y croient fermement, marquer de manière décisive l'histoire des relations entre non seulement l'Ethiopie et l'Egypte mais aussi entre tous les pays de la région.

e. L'Ethiopie et l'Arabie Saoudite :

Détente.

Comme avec l'Egypte, l'offensive diplomatique menée avec beaucoup de doigté en direction du Royaume saoudien au cours de l'année 1987 a porté ses fruits. Le mois d'Avril 1987 a été celui du déclic, lorsqu'une délégation officielle saoudienne, conduite par le Cheikh Mohamed Ibrahim MOUSSED s'est rendue en Ethiopie et a remis au Président Mengistu un message spécial du Roi FAHD dont le contenu n'a pas été révélé. Il s'agissait là du premier contact officiel à haut niveau entre les deux pays depuis plusieurs années. L'Arabie Saoudite était régulièrement accusée jusque là avec d'autres pays arabes d'aider les maquisards érythréens.

.../...

Du 9 au 13 Juillet 1987, le Ministre éthiopien des Affaires Etrangères, le Camarade Berhanu BAYIH était à Ryadh, porteur d'un message de son Chef d'Etat au Roi Fahd d'Arabie Saoudite. Le Ministre Berhanu BAYIH a été reçu par le Roi Fahd, ainsi que par les Ministres saoudiens des Affaires Etrangères, de la Défense et de l'Intérieur. Dans une interview au quotidien Saoudi Gazette, Monsieur Berhanu a notamment déclaré que " la mésentente entre son pays et le monde arabe était révolue " en précisant que les relations de l'Ethiopie avec les autres pays dépendent de leur position vis-à-vis de son unité nationale et son intégrité territoriale. En fait, depuis la visite officielle effectuée par le Président MENGISTU en Egypte du 9 au 12 Avril 1987, l'Ethiopie cherche à normaliser ses relations avec les pays arabes. Par ce biais, l'Ethiopie espère aussi que des pays arabes amis de la Somalie, comme l'Egypte et l'Arabie Saoudite, exercent quelques pressions sur Modagiscio pour que soit réglé le défférend sur l'Ogaden et surtout qu'ils abandonnent l'aide qu'eux mêmes et le Soudan apportent à la rébellion érythréenne. A en croire les déclaration du Ministre éthiopien à l'issue de sa visite, il semble bien que RYADH prête désormais une oreille attentive aux sollicitations éthiopiennes. Les cérémonies de proclamation de la République éthiopienne en septembre dernier ont offert aux autorités saoudiennes l'opportunité de démontrer l'importance qu'elles attachent au maintien des relations normales avec l'Ethiopie. Les égards qui ont entouré la délégation saoudienne à ces cérémonies n'ont pas échappé aux observateurs de même que le sabre long d'un mètre et tout en or massif remis en cadeau au Chairman MENGISTU par le chef de la délégation saoudienne a suscité les commentaires les plus stupéfaits. C'est à croire que la position saoudienne vis-à-vis de " l'unité nationale et l'intégrité territoriale " de l'Ethiopie a très sensiblement évolué, et que les deux régimes sont désormais convenus d'enterrer la hache de guerre. Pour preuve, une délégation gouvernementale saoudienne s'est rendue en octobre dernier à Addis Abéba et a eu des entretiens avec le Gouvernement éthiopien pour la relance de la coopération économique entre les deux pays. Cette délégation était conduite par M. Yousef Al-BASSAM, directeur technique pour l'Afrique de l'Agence saoudienne pour la coopération au développement.

.../...

Au delà de la détente instaurée avec l'Arabie Saoudite, il convient d'examiner beaucoup plus globalement la géostratégie éthiopienne dans le contexte de toute la région de la Mer Rouge qui a servi jusqu'ici de point de passage des aides arabes en armes et munitions aux maquisards érythréens. On comprend dès lors que les autorités d'Addis Abéba cherchent à ménager et à normaliser les relations avec tous les régimes arabes de la Mer Rouge, sans considération idéologique aucune.

f. L'Ethiopie et les deux Yemen :

Poursuivant son offensive, le Chef de l'Etat éthiopien a réussi dans sa politique de rééquilibrage des relations entre son pays et les deux voisins du Yemen du Sud et du Yemen du Nord. L'Ethiopie a réussi ainsi à renouer avec le Nord Yemen tout en conservant des relations privilégiées avec le Sud marxiste.

Dans ce contexte, il est remarquable que la première visite de travail du Président Mengistu à l'étranger après la fondation de la RPDE a été effectuée au Yemen du Nord. Le Chef de l'Etat a en effet quitté Addis Abéba le 28 Septembre 1987 pour se rendre à SANAA où il a assisté au 25^e anniversaire de la révolution nord-yemenite. Il était accompagné de plusieurs hautes personnalités éthiopiennes. Alors que le Président MENGISTU s'était déjà rendu plusieurs fois en visite en République Populaire du Sud Yemen, son voyage au Yemen du Nord était aussi sa première visite officielle dans ce pays. A cette occasion, l'Ethiopie et le Yemen du Nord ont déclaré qu'ils étaient déterminés à continuer de promouvoir la compréhension mutuelle et la coopération entre les pays arabes et africains, une coopération basée sur les principes de non ingérence, d'indépendance et d'intégrité territoriale des Etats. Cette dernière mention de leur communiqué conjoint en dit long sur le centre des préoccupations éthiopiennes.

Avec sa visite à Sanaa, le Président Mengistu a bouclé la boucle de la normalisation entreprise cette année en direction de ses voisins arabes. Vu de Mogadiscio, l'Ethiopie se livre là à une tentative d'encerclement diplomatique visant à isoler la Somalie, tentative que Mogadiscio se doit donc de contrer.

.../...

Il convient de relever en effet qu'après la visite du Président Mengistu au Yemen du Nord, le Chef de l'Etat sud yéménite a à son tour effectué une visite inattendue en Somalie, pour, dit-on, manifester sa mauvaise humeur.

Ce geste ne constitue cependant pas un point de rupture entre Addis Abéba et Aden qui ont jusque là su surmonter leurs divergences, même dans les moments difficiles. En conclusion, nous retiendrons qu'un véritable climat de détente paraît s'installer entre les deux rives de la Mer Rouge. L'artisan de cette détente a été sans conteste le Chef de l'Etat éthiopien lui-même qui, on l'a vu, n'a pas lésiné sur les moyens et ne s'est pas séparé un seul instant de son bâton de pèlerin, au cours de l'année 1987.

g) L'Ethiopie et le Kenya :

Les rapports entre Addis Abéba et Nairobi ont continué d'être empreints de cordialité et d'une confiance mutuelle, et ont su résister aux démons de la zizanie qui, en Afrique, utilisent les différences idéologiques pour semer la discorde entre nations soeurs. Ce climat s'est traduit à plusieurs reprises cette année par des rencontres bilatérales ministérielles ou autres, dont la clef de voûte a été sans conteste le renouvellement en Août 1987 du Traité de défense mutuelle conclu entre les deux pays en 1963. L'objectif de ce Traité est d'assurer une coordination des armées kenyane et éthiopienne en cas d'attaque de la Somalie dont les velléités territoriales sont bien connues. Préparée en Mars 1987 par la réunion à Addis Abéba du Comité Ministériel Consultatif éthio-kenyan, cette mesure aurait été finalisée au cours du séjour éthiopien du nouveau Ministre kenyan des Affaires Etrangères, Monsieur Zachary ONYONKA. Conclu au temps de l'Empereur Hailé Sélassié, le Traité avait été reconduit en 1980 lors de la visite à Naïrobi du Président MENGISTU. Et bien qu'en vigueur lors du conflit de l'OGADEN, ce Traité ne s'était toutefois pas traduit par une intervention de l'armée Kenyane aux côtés de l'Ethiopie.

.../...

Le renouvellement de ce Traité présente des avantages certains pour les deux partenaires : par la reconduction de ce Traité, l'Ethiopie chercherait à faire pression sur la Somalie pour qu'elle renonce une fois pour toutes à ses prétentions territoriales. Le Kenya qui a déjà normalisé ses relations avec la Somalie, serait quant à lui guidé par des motivations de politique intérieure. Confronté à l'hostilité de la tribu des KIKUYUS, le pouvoir kenyan, craindrait que l'opposition intérieure dirigée par le MWAKENYA ne trouve un appui en Ethiopie. Mais il est vrai surtout que les deux voisins, membres de la ZEP, se préoccupent aussi de stabiliser leurs relations politiques pour développer leurs échanges commerciaux.

Ce souci s'est matérialisé par ailleurs dans la signature en Mars dernier, de trois accords de coopération bilatérale dont un accord commercial intervenu à l'issue de la réunion du Comité Ministériel Consultatif éthio-kenyan qui s'est tenu à Addis Abéba du 3 au 5 Mars 1987. La délégation kenyane était conduite par Monsieur Justus OLE TIPIS, Ministre d'Etat auprès du Président Daniel Arap MOI, chargé de la Défense. Du côté éthiopien, la délégation était conduite par Monsieur Berhanu BAYIH, Ministre des Affaires Etrangères, et comprenait en outre les Ministres de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et Nationale, de l'Information, du Commerce Extérieur, des Mines ainsi que le Chef d'Etat Major des Forces Armées. Au cours de ces assises, le Kenya et l'Ethiopie ont réaffirmé leur attachement à la non-ingérence dans leurs affaires respectives et au caractère immuable de leurs frontières.

Plus près de nous en Octobre 1987, une autre rencontre importante a regroupé au Kenya des officiels éthiopiens et kenyans chargés des questions de sécurité sur les frontières, de commerce et de lutte contre la contrebande, notamment des vols de bétail. A cette occasion, la Commission éthio-kenyane sur les frontières s'est penchée sur les mesures concrètes à prendre pour préserver la sécurité des personnes et des biens aux frontières entre les deux pays. Le Kenya et l'Ethiopie ont notamment décidé de désarmer les civils qui portent les armes sans autorisation le long de leur frontière commune. Les relations entre l'Ethiopie et son voisin kenyan sont donc au beau fixe.

.../...

2. Ethiopie - autres pays d'Afrique :

a. L'Ethiopie et le Rwanda :

a.1. Notre pays le Rwanda et l'Ethiopie ont continué d'entretenir des relations normales, caractérisées cependant par une expectative prudente que l'on ne peut expliquer autrement que par les raisons suivantes :

- dans ses relations politiques avec les pays africains, l'Ethiopie fait une distinction nette entre les pays progressistes, c'est-à-dire les pays à régime marxiste léniniste ou tout au moins appliquant un socialisme déclaré, et les pays modérés ou carrément réactionnaires selon les termes utilisés habituellement par les dirigeants éthiopiens.;
- dans le domaine de la coopération, l'Ethiopie et le Rwanda, tous deux pays démunis, ont très peu de produits à échanger entre eux. C'est ainsi que, s'agissant de l'Accord de coopération Technique, Scientifique et Culturelle signé le 8 Mai 1982, de rares actions ponctuelles sont venues, dans le passé, en matérialiser les effets.

a.2. En ce qui concerne l'année 1987, deux événements méritent d'être signalés, dans le secteur politique.

Il convient en premier lieu de mentionner les entretiens que Son Excellence le Président de la République, le Militant HABYARIMANA Juvénal, Président-Fondateur du MRND, a eus à Addis Abéba avec son Homologue Ethiopien, le Président Mengistu HAILE-MARIAM, lors du Sommet de l'OUA tenu dans la capitale éthiopienne en Juillet dernier. Les deux Chefs d'Etat ont profité de cette occasion pour échanger leurs points de vue sur certaines questions inscrites à l'ordre du jour du Sommet et ont réitéré leur volonté de renforcer les relations fraternelles qui existent si heureusement entre le Rwanda et l'Ethiopie. L'on

.../...

sait qu'à la suite de ces entretiens, l'Ethiopie avait notamment manifesté son soutien au candidat rwandais concerné par les élections au poste de Secrétaire Général Adjoint de l'OUA.

En septembre 1987, le Rwanda a eu à manifester sa solidarité active au peuple éthiopien lors des cérémonies marquant l'installation officielle du SHENGO National et la fondation de la République Populaire Démocratique d'Ethiopie. Le Rwanda a été représenté à ces cérémonies par le Militant KAREMERA Edouard, Ministre des Relations Institutionnelles et Membre du Comité Central du IRND.

a.3. Au niveau de la coopération bilatérale, les faits suivants seront mis en exergue :

- depuis le début de l'année 1987, une deuxième ligne directe d'Ethiopian Airlines dessert Kigali.

Par ailleurs, plusieurs stagiaires rwandais ont été reçus par Ethiopian Airlines, dont deux agents administratifs, deux hôtesses de l'air et deux stewards d'Air Rwanda. On peut regretter cependant que l'Ambassade n'ait pas été associée par Air Rwanda à ces opérations. Il serait souhaitable qu'à l'avenir, Air Rwanda tienne l'Ambassade au courant des actions engagées conjointement avec la compagnie éthiopienne pour un meilleur suivi ;

- dans le domaine des échanges d'expériences entre l'ISAR, l'OCIR et l'Institut éthiopien de recherche agronomique, le Gouvernement éthiopien avait, en mai 1987, accueilli favorablement l'envoi de trois agronomes stagiaires rwandais pour un séjour de deux semaines.; **pour des raisons** qui n'ont pas été portées à la connaissance de l'Ambassade, l'envoi des stagiaires a été annulé sine die par la partie rwandaise.

b. L'Ethiopie et l'Ouganda :

b.1. Depuis l'arrivée au pouvoir à Kampala du Président Yoweri Kaguta Museveni, l'Ouganda et l'Ethiopie se sont découverts plus que jamais des " similitudes historiques " et une sensibilité idéologique commune, surtout dans leur vision de ce que doivent être les relations interafricaines. Au cours de

..../...

L'année 1987, le Président Ougandais a effectué plusieurs séjours en Ethiopie, à l'occasion de simples escales ou en visite dans ce pays. Ainsi, le Président MUSEVENI a-t-il été au nombre de quelques rares Chefs d'Etats non voisins immédiats de l'Ethiopie qui ont assisté personnellement à la fondation de la République Populaire Démocratique d'Ethiopie en septembre dernier. Car en effet, - on ne s'y trompe plus à Addis Abéba - , l'Ouganda du Camarade MUSEVENI comme on l'appelle ci, appartient bien au camp des pays africains " authentiquement progressistes " .

b.2. Et pour cimenter les nouvelles relations politiques privilégiées existant entre Kampala et Addis Abéba, les deux pays ont signé en mars 1987, un accord commercial de trois ans et un protocole commercial pour l'année 1987.

L'accord commercial qui va jusqu'en 1989 pourra être renouvelé tous les trois ans.

Le protocole commercial prévoit un échange de produits agricoles et industriels entre l'Ethiopie et l'Ouganda dans le cadre des accords existants au niveau de la ZEP. Il s'agit en fait d'un accord de troc comme ceux que les nouvelles autorités de Kampala ont signés avec bien d'autres pays africains.

3. L'Ethiopie et les principaux pays occidentaux :

Dans une déclaration faite à Kigali le 19 novembre 1987, le conseiller spécial du Président REAGAN pour les affaires africaines, Monsieur Herman COHEN a affirmé que les américains étaient " peu disposés à répondre à l'appel de l'Angola pour une aide alimentaire, car les dirigeants de ce pays ont de quoi importer eux-mêmes leurs biens. Si malgré ses ressources l'Angola ne peut subvenir à ses besoins alimentaires, c'est en raison des dépenses de guerre. L'Amérique ne doit pas donner une aide alimentaire gratuite pour que les Angolais puissent poursuivre la guerre plus facilement " .

.../...

Cette affirmation, transposée dans le contexte des rapports entre l'Ethiopie et les pays occidentaux, garde tout son sens.

En réalité, s'agissant de l'Ethiopie, les milieux diplomatiques occidentaux pensent tout bas ce que Monsieur COHEN a dit tout haut. Mais l'Angola n'est pas l'Ethiopie, et nonobstant les menaces de sanctions économiques proférées régulièrement par les occidentaux contre le régime éthiopien pour ses nombreuses violations des droits de l'homme, les Etats Unis et les pays de la Communauté Européenne se bousculent aujourd'hui devant les bureaux de la Commission éthiopienne de coordination des aides d'urgence. A Addis Abéba, c'est d'une véritable guerre de communiqués qu'il s'agit ; les chancelleries de la place sont littéralement inondées de communiqués diffusés à qui mieux mieux par les Ambassades des pays donateurs pour vanter leurs aides à l'Ethiopie et probablement aussi pour avoir la conscience tranquille.

a. L'Ethiopie et les Etats-Unis d'Amérique :

a.1. Politique :

Comme les années précédentes, la politique de villagisation et de déplacement des populations pour les installer sur des terres collectivisées a continué de soulever un tollé général dans les milieux conservateurs américains. On avait même craint, en début d'année 1987, qu'après l'Afrique du Sud, l'Ethiopie allait faire l'objet de sanctions économiques de la part du Congrès américain. En effet, un projet de loi avait été élaboré dans ce sens, avec l'accord du Département d'Etat, et prévoyait notamment l'arrêt par les Etats Unis des importations de café éthiopien et l'interdiction de tout nouvel investissement, jusqu'à une amélioration des droits de l'homme en Ethiopie. Ce projet de loi prévoyait également que dans toutes les institutions financières internationales concernées, les Etats-Unis utiliseraient leur influence et leur vote pour s'opposer à l'octroi de toute assistance à l'Ethiopie. C'était cependant sans compter avec l'opinion publique américaine ainsi qu'avec certains congressistes démocrates qui se sont efficacement opposés à pareilles sanctions.

.../....

Les critiques américaines à l'encontre du système politique éthiopien n'ont toutefois pas cessé pour autant. Ainsi, lors de l'ouverture de la réunion annuelle de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, le Président REAGAN avait déclaré le 29 Septembre dernier que le système étatique éthiopien était au moins aussi responsable des famines que la sécheresse, paraphrasant ainsi le rapport publié en début d'année par la Banque Mondiale sur la situation de l'économie éthiopienne. En réaction à cette déclaration, le Ministre éthiopien des Affaires Etrangères, le Camarade Berhanu BAYIH avait dénoncé " ceux qui veulent tirer profit de l'adversité à laquelle l'Ethiopie est confrontée pour promouvoir leurs objectifs idéologiques ", ajoutant par ailleurs que " ce n'est pas une chose plaisante de faire un don et d'y ajouter une insulte ".

a.2. Coopération :

Nonobstant ce climat de méfiance réciproque fondée sur des raisons essentiellement idéologiques, les Etats-Unis figurent toujours en tête sur la liste des donateurs les plus empressés à répondre au moindre appel à l'aide à l'Ethiopie. Le jour même où le Président Reagan adressait de sévères critiques au Gouvernement éthiopien, le Chargé d'Affaires des Etats-Unis à Addis Abéba, M. James CHEEK, annonçait dans la capitale éthiopienne, l'engagement de son pays à fournir à l'Ethiopie une aide alimentaire supplémentaire de 114.252 tonnes d'une valeur de 40 millions de dollars, y compris le coût du transport local. M. Monsieur CHEEK avait annoncé par ailleurs que son pays était prêt à étudier une nouvelle aide humanitaire si le déficit des récoltes était plus important que prévu. La livraison des 114.252 tonnes d'aide commencera en Janvier 1988. Il convient de noter que cette aide vient s'ajouter à une fourniture précédente de 20.000 tonnes. En tout, les Etats Unis auront accordé à l'Ethiopie une aide d'urgence de 787.065 tonnes, soit l'équivalent de plus de 432 millions de dollars américains, depuis la famine de 1984. Ces chiffres impressionnants montrent si besoin en était, la détermination des Etats-Unis à ne pas couper avec l'Ethiopie, même et surtout, pourrait-on penser, au lendemain du renforcement des structures marxistes dans ce pays.

.../....

b. L'Ethiopie et la France :

b.1. Politique :

La publication en Mars 1982 d'un communiqué du parti socialiste français soutenant la cause des indépendantistes érythréens, avait, à l'époque, soulevé la colère des autorités éthiopiennes et avait entraîné la réduction, demandée par Addis Abéba, du nombre du personnel diplomatique français en Ethiopie. L'on sait aussi qu'à plusieurs reprises, diverses autorités françaises n'ont pas caché les préoccupations de leur pays et des partenaires européens au sujet des problèmes liés à la violation des droits de l'homme en Ethiopie. A cet égard, Addis Abéba n'est à ce jour pas encore parvenu à renverser complètement les critiques portées contre le Gouvernement éthiopien par l'association française " Médecins sans frontières " dont on connaît le rayonnement auprès du public français. Le Président Français, Monsieur François MITTERRAND ne s'y est pas trompé, lui qui a qualifié les relations franco-éthiopiennes " d'un niveau convenable, mais un peu bas ". Il s'adressait au Vice-Président éthiopien, le Camarade Fisseha DESTA qui vient de terminer en novembre 1987, une visite de cinq jours en France. Cette visite a permis la reprise des contacts entre les deux pays après une longue période durant laquelle les relations étaient maintenues à un niveau quasi protocolaire. C'était aussi pour le Président MITTERRAND, l'occasion de rencontrer pour la première fois un dirigeant éthiopien. Le Vice-Président éthiopien qui effectuait une tournée d'explication dans plusieurs pays de la CEE sur les nouvelles institutions mises en place en Septembre dernier à Addis Abéba, a rencontré également des représentants des partis politiques français au gouvernement et dans l'opposition.

b.2. coopération :

S'agissant de la coopération entre les deux pays, elle est à ce jour d'un niveau modeste. L'aide de la France à l'Ethiopie qui est de 48,5 millions de francs, comprend essentiellement l'envoi de 90 coopérants français répartis entre le lycée français d'Addis Abéba, la santé vétérinaire et la formation des cadres. Cette année, comme l'année précédente, l'aide

.../...

alimentaire directe de la France a été de 8.000 tonnes de céréales. Cependant, Paris participe aussi à l'effort international en faveur des populations éthiopiennes frappées par la famine par l'intermédiaire de la Communauté Economique Européenne (CEE) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM). La France a ainsi contribué à la campagne éthiopienne 1987 du PAM en accordant 3.000 tonnes supplémentaires de blé.

L'Ethiopie et la France pourront " trouver de nouveaux terrains de coopération ", après la réunion prévue en Avril 1988 de la Commission mixte franco-éthiopienne dont la tenue avait été interrompue depuis cinq ans.

c. L'Ethiopie et l'Italie :

c.1. Politique :

L'Italie, ancienne puissance occupante (Ethiopie) et coloniale (Erythrée), a conservé avec Addis Abéba des relations tant politiques qu'économiques et commerciales suivies. C'est le seul pays occidental qui, malgré l'opposition d'une frange de son opinion publique et de certains milieux politiques, s'est engagé positivement dans le financement de projets de développement liés à la politique éthiopienne de villagisation et de déplacement des populations. Cela peut expliquer que depuis un certain temps, les coopérants italiens ont été enlevés par les rebelles opérant dans l'Ouest du pays qui considèrent que l'aide italienne contribue à accroître les malheurs du peuple éthiopien, car elle renforce les assises du régime en place.

Sur le plan régional, dans la Corne de l'Afrique, il y a lieu de souligner que l'Italie a toujours oeuvré et continue d'oeuvrer en faveur de la normalisation des relations entre Addis Abéba et Mogadiscio.

c.2. Coopération :

L'Italie a poursuivi cette année son engagement dans le programme de développement qu'elle finance dans le Nord Ouest du pays, programme ambitieux qui pourrait transformer

.../...

la zone désertique du GOJJAM en l'une des plus riches régions agricoles du pays. Le projet porte sur une étendue atteignant 350.000 hectares. Portant sur sept ans, il bénéficie d'une aide du Gouvernement italien de 150 millions de dollars. Quelques 220.000 personnes déplacées y seront installées dans une centaine d'agglomérations d'ici 1992.

Au nombre des actions du Gouvernement italien en Ethiopie, il convient de signaler deux nouveaux accords signés cette année : - le premier, signé en Janvier 1987, concerne une aide de 6.375.600 birr pour le lancement d'un projet-pêche au port de Masawa, sur la Mer Rouge. -- Le deuxième accord est relatif à un prêt de 53.820.000 Birr pour cofinancer la construction d'une usine textile dans la ville d'Awassa située à environ 220 km d'Addis Abéba. Le prêt est remboursable en 20 ans, avec inclusion d'un délai de grâce de 10 ans, et porte intérêt au taux de 1,5 % l'an.

Par ailleurs, le Gouvernement italien a décidé d'allouer 10 millions de dollars d'aide d'urgence aux populations sinistrées du Tigré, de l'Erythrée et de Hararghé pour la première partie de l'année prochaine.

d. L'Ethiopie et la République Fédérale d'Allemagne :

d.1. Politique :

Dans sa tournée européenne, du mois de novembre 1987, le Vice-Président éthiopien le Camarade Fisseha DESTA s'est arrêté à Bonn où il a eu des entretiens avec le Vice-Chancelier Fédéral et Ministre des Affaires Etrangères Monsieur Hans Dietrich GENSCHER. Il a rencontré également le Ministre Fédéral de la Coopération économique, Monsieur HANS KLEIN. A l'issue de ces entretiens, le Gouvernement Fédéral s'est dit prêt à fournir à l'Ethiopie une assistance au développement pour le moyen et le long terme, " dans la mesure où les conditions prévalant dans le pays permettront une telle coopération".

.../...

d.2. Coopération :

S'agissant de l'aide octroyée en 1987 à l'Ethiopie, on relevera les actions suivantes :

- en janvier 1987, la République Fédérale d'Allemagne et l'Ethiopie ont conclu un accord portant sur une aide de 2 millions de dollars pour le développement d'un collège agricole au Sud de l'Ethiopie. Aux termes de cet accord, Bonn fournira des personnels et des matériels divers à ce collège ;
- en février 1987, la RFA a accordé à l'Ethiopie une aide de 1,6 millions de dollars américains pour l'amélioration de son infrastructure en matière de transports.

S'agissant de l'aide alimentaire d'urgence, la RFA soutient l'Ethiopie dans sa lutte contre la famine. Selon l'Ambassade allemande à Addis Abéba, ce pays fournira 61.400 tonnes de blé au cours de l'année 1987. L'Ethiopie pourra compter sur la même quantité au cours de l'année prochaine.

e. Divers - coopération :

e.1. Japon :

Selon un accord signé en Février 1987, le Japon va octroyer à l'Ethiopie une aide alimentaire de 7 millions de dollars américains pour lutter contre les conséquences de la sécheresse.

En outre, le Japon a converti en dons un montant de 2 millions de dollars équivalant au total des remboursements dus cette année par l'Ethiopie sur les prêts en cours.

Notons enfin que depuis le début de la sécheresse des années 1984 - 1985, le Japon a accordé à l'Ethiopie quelque 20 millions de dollars d'aide en vivres ou en assistance technique.

.../...

e.2. Suède :

Le programme d'aide régulière pour la période 1986/1987 et 1987/1988 prévoit que la Suède fournira annuellement à l'Ethiopie 40 millions de BIRR, soit 20 millions de dollars, sans préjudice des autres aides spéciales couvrant des secteurs spécifiques.

Ainsi, en Février 1987, la Suède a accordé une aide d'environ 1,2 millions de dollars à l'Ethiopie pour lui permettre d'étendre son réseau électrique.

Le même mois, un accord a été signé portant sur une aide de 4,3 millions de dollars destinée à financer la construction de plusieurs écoles primaires en Ethiopie. Dans le secteur de l'éducation, il convient de noter que la Suède a contribué depuis une vingtaine d'années pour plus de 83 millions de dollars permettant ainsi à l'Ethiopie de construire environ 7.000 écoles primaires dans le pays.

En outre, la Suède et l'Ethiopie viennent de signer un accord de coopération aux termes duquel la Suède fournira à l'Ethiopie un montant de 5,4 millions de dollars pour l'implantation d'un projet de développement rural dans la région du Wollo.

e.3. Canada :

Depuis le début de cette année, le Canada a fourni à l'Ethiopie une aide alimentaire évaluée à 20 millions de dollars.

Le Canada intervient par ailleurs dans plusieurs projets de réhabilitation des régions frappées par la sécheresse.

e.4. D'autres pays européens comme la Grande Bretagne, la Belgique, la Hollande et la Grèce interviennent sous diverses formes en Ethiopie. Mais c'est surtout à travers la Communauté Economique Européenne que les pays européens participent au développement de ce pays.

.../...

f. L'Ethiopie et la Communauté Economique Européenne :

L'Ethiopie et la Communauté Economique Européenne entretiennent de très bonnes relations dont l'intensité peut s'apprécier à travers les programmes de la CEE dans ce pays. Ainsi, Lomé III a alloué à l'Ethiopie un montant de 230 millions d'ECU, soit 239 millions de dollars, l'allocation du FED la plus élevée de Lomé III.

La Commission de la CEE estime que l'aide de cette dernière à l'Ethiopie n'est pas politique, mais vise à promouvoir des projets viables, dont doivent être exclus les projets découlant du processus de collectivisation du monde rural.

Il est important de souligner à cet égard que la CEE reste le plus important donateur à l'Ethiopie. Dans le domaine de l'aide d'urgence, la CEE est intervenue à maintes reprises cette année en faveur de l'Ethiopie par la fourniture de plus de 50.000 tonnes de céréales. La Communauté a par ailleurs accordé une aide d'urgence de 11 millions de dollars à l'Ethiopie, dont la moitié servira à organiser un pont aérien pour acheminer l'aide alimentaire aux régions les plus touchées par la famine.

Plus de 6 millions d'éthiopiens subiront la famine en 1988 et les besoins en céréales pour la même année sont estimés à 1.200.000 tonnes, selon la Commission de la Communauté Economique Européenne.

.../...

4. L'Ethiopie et les pays du bloc communiste :

a. Relations politiques :

Sur le plan politique, la proclamation de la République Populaire Démocratique d'Ethiopie, le 13 Septembre 1987, a solennellement couronné le processus qui, depuis la révolution de Septembre 1974, a placé ce pays dans l'orbite des Etats à régime socialiste. Cet événement historique a officiellement consacré la référence à l'idéologie marxiste - léniniste pour l'Ethiopie révolutionnaire, scellant ainsi officiellement des relations privilégiées avec les pays de même obédience idéologique, l'URSS en tête.

C'est d'ailleurs dans ce contexte que parmi les invités réunis à Addis Abéba en Septembre 1987 pour les cérémonies marquant l'installation officielle du SHENGO National (parlement) et la proclamation de la République Populaire Démocratique d'Ethiopie, en dehors des délégations conduites par les Chefs d'Etat ou de Gouvernement toutes idéologies confondues, priorité a été donnée aux représentants des pays classés dans le camp dit " progressiste " ainsi qu'à ceux des mouvements de libération pour présenter publiquement leurs messages de soutien. Une discrimination à caractère idéologique qui a agacé plus d'une délégation.

La présence massive des délégations venues des pays à régimes socialistes, lors de ces festivités, constitue un témoignage éloquent quant à l'importance que l'Ethiopie révolutionnaire accorde à ses affinités idéologiques avec ces pays, et notamment avec la patrie de LENINE.

Il en est de même de la longue tournée (de trois semaines) que le Président Mengistu HAILE-MARIAM a entreprise dans 4 autres pays de l'Europe de l'Est (Tchécoslovaquie, Mongolie, Roumanie et Yougoslavie), au début du mois de Novembre 1987, après avoir assisté à MOSCOU aux festivités marquant le 70ème anniversaire de la Révolution d'Octobre.

.../...

Cette tournée, intervenant après les visites que le numéro un éthiopien avait effectuées en Corée du Nord et en URSS au mois d'Avril 1987, ainsi que divers échanges de délégations de haut niveau, marquent la volonté d'ancrer résolument, sur le plan politique, l'Ethiopie dans le camp des pays révolutionnaires. Cette volonté nettement affichée va cependant de pair avec le pragmatisme qui, dans le cadre d'une diplomatie menée avec maestria, pousse ce pays à entretenir de fructueuses relations de coopération avec les pays occidentaux nonobstant ses références idéologiques qui ne l'enferment pas pour autant dans un tête-à-tête exclusif avec les pays socialistes mais sont à la base de relations privilégiées avec ces derniers - comme, dirait-on, au sein d'une même famille.

Témoignage du caractère privilégié des relations entre l'Ethiopie et les pays socialistes : la quasi-exclusivité qu'elle leur réserve en matière de coopération militaire, très étroite et très active en ce qui concerne notamment l'URSS, Cuba et la RDA. Autre témoignage à cet égard : dans les milieux diplomatiques d'Addis Abéba, les représentants des pays dits " progressistes ", même au niveau du groupe africain, bénéficient manifestement d'un traitement de faveur en ce qui concerne les contacts avec les autorités éthiopiennes.

Au-delà de l'Europe de l'Est, l'Ethiopie entretient des relations étroites avec deux pays asiatiques de la mouvance communiste, la République Populaire de Chine et la République Populaire Démocratique de Corée (nonobstant la présence d'une Ambassade de la Corée du Sud à Addis Abéba, où les deux Corée " cohabitent " comme dans tant d'autres capitales).

Ainsi, le numéro un éthiopien a effectué une visite de 5 jours en Corée du Nord en Avril 1987, en marge des festivités du 75ème anniversaire du Président KIM IL SUNG. Il s'agissait de sa troisième visite dans ce pays, après celles qu'il y avait effectuées respectivement en 1983 et 1985. D'autre part, le Parti Coréen du Travail et le Parti des Travailleurs d'Ethiopie entretiennent à leur niveau des contacts suivis.

.../...

En ce qui concerne les relations avec la République Populaire de Chine, il y a lieu de noter que le Ministre éthiopien des Affaires Etrangères a effectué une visite de travail dans ce pays au début du mois de Novembre 1987. A cette occasion, il était porteur d'un message du Président Mengistu HAILE-MARIAM destiné aux leaders chinois.

b. Relations de coopération :

Les relations privilégiées que, sur le plan politique, l'Ethiopie entretient avec les pays du bloc communiste se traduisent par une tendance similaire en matière de coopération - et, à cet égard, l'URSS est son principal partenaire. Les relations de coopération entre l'Ethiopie et ces partenaires privilégiés (sans être pour autant exclusifs) touchent à tous les domaines, incluant la coopération militaire pour laquelle ils ont la quasi-exclusivité de sa part.

b.1. Au-delà de la coopération bilatérale dont nous releverons plus loin les faits significatifs, il y a lieu de souligner que l'Ethiopie entend développer ses relations de coopération dans divers domaines au niveau du COMECON (le " marché commun " des pays de l'Est). C'est dans ce contexte que s'est tenue durant 4 jours à Addis Abéba, en Octobre 1987, la première réunion de la Commission de coopération Ethiopie - COMECON. Cette réunion qui, côté COMECON, regroupait des délégués venus de l'URSS, de la Bulgarie, de Tchécoslovaquie, de Cuba, de la RDA, de la Pologne, de la Roumanie et de la Hongrie, intervenait dans le cadre de l'accord conclu entre les deux parties en 1986.

A l'issue de cette première session dont les travaux ont porté sur la coopération entre l'Ethiopie et le COMECON dans les domaines de la santé, de la formation, de l'industrie, du commerce, des transports et des communications, un protocole d'accord a été signé. En vertu de ce protocole, le COMECON financera la réalisation d'une ligne de chemin de fer devant relier Addis Abéba au port d'ASSAB, sur la Mer Rouge.

.../....

Ce projet, évoqué depuis plusieurs années, permettra d'étendre le réseau actuel avec la construction d'une ligne entre AWASH (à 200 km à l'Est de la capitale) et ASSAB; il prévoit la construction de 600 km de lignes nouvelles, de stations, ainsi que la fourniture de nouveaux wagons et équipements pour un coût évalué à plusieurs millions de dollars.

La ligne Addis Abéba- Assab, dont les études préliminaires ont été élaborées par la République Démocratique Allemande, permettra à l'Ethiopie d'améliorer l'utilisation de ses facilités portuaires et de réduire sa dépendance à l'égard du port de DJIBOUTI par lequel transitent 60 pour cent du commerce extérieur éthiopien.

b.2. Dans le cadre de la coopération bilatérale éthio-soviétique, il y a lieu de relever que la 8ème session de la Commission mixte de coopération s'est tenue à Addis Abéba pendant 4 jours en Octobre 1987. La signature d'un nouvel accord de coopération économique en a sanctionné les travaux. Aux termes de cet accord, l'URSS va notamment contribuer au développement du système d'irrigation et à l'élevage du bétail en Ethiopie. Par ailleurs, l'URSS fournira à l'Ethiopie des crédits d'un montant de près de 10 millions de dollars pour l'installation d'une usine de fabrication de soude caustique dans la province de Shoa, dans le centre du pays. La production de cette usine devrait s'élever à 10.000 tonnes et sa construction devrait s'achever dans un délai de deux ans. L'URSS assurera également la formation de la main-d'oeuvre pour cette usine qui permettra à l'Ethiopie d'économiser chaque année plus de 3 millions de dollars en devises.

b.3. En ce qui concerne sa coopération avec la RDA, il y a lieu de souligner que l'Ethiopie bénéficie largement des facilités offertes par ce pays en matière de formation. Par ailleurs, à l'occasion de sa visite en RDA en Mai 1987, le Ministre éthiopien des Affaires Etrangères a procédé avec son homologue est-allemand à la signature d'un accord de coopération. Quelques mois plus tôt, en mars 1987, le Vice-Ministre de l'Enseignement Supérieur et Technique de la RDA avait mené, à Addis Abéba, des

..../....

négociations couronnées par la signature d'un accord devant régir, pour une durée de cinq ans, la coopération entre les deux pays dans les domaines de l'éducation et de la recherche scientifique. Son séjour en Ethiopie intervenait quelques jours après celui d'une délégation conduite par le Ministre est-allemand du Commerce Extérieur qui avait procédé à la signature d'un accord régissant les échanges commerciaux entre les deux pays. A cette occasion, le Ministre est-allemand avait déclaré que les échanges commerciaux se développent sensiblement entre son pays et l'Ethiopie et que la RDA contribuerait à la réalisation d'une deuxième cimenterie en Ethiopie ainsi qu'à l'extension d'une usine textile construite avec son assistance et opérationnelle depuis 1984.

Notons enfin qu'en vertu d'un accord signé à Addis Abéba en juillet 1987 et valable pour les deux prochaines années, la RDA va continuer à assurer la formation des journalistes éthiopiens. Ledit accord porte sur la formation de journalistes de radio ainsi que sur l'animation d'un centre de formation dont la construction devrait s'achever dans les 2 années à venir et qui, réalisé avec le concours de l'UNESCO, devrait également accueillir des journalistes d'autres pays africains. Depuis plusieurs années déjà, des spécialistes est-allemands des médias organisent en Ethiopie des cours intensifs pour leurs confrères éthiopiens dont bon nombre ont par ailleurs été formés en RDA.

b.4. S'agissant de la coopération entre l'Ethiopie et d'autres partenaires du bloc communiste, il y a lieu de relever que la récente tournée du Président MENGISTU HAILE-MARIAM en Europe de l'Est a été marquée par la signature de quelques ~~accords~~ **accords, notamment** : un accord de coopération avec la Tchécoslovaquie dans le domaine de la santé et des sciences médicales et un accord de coopération économique, technique et scientifique avec la Yougoslavie.

Par ailleurs, en ce qui concerne la Tchécoslovaquie, elle va assurer la construction d'une brasserie à BEDELE, dans la Province occidental de l'ILLUBABOR - ce qui portera ses engagements à long terme en Ethiopie à 41,8 millions de birrs. Une première unité avait été déjà mise en service il y a

.../...

trois ans avec l'aide tchécoslovaque dans la province orientale du HARRARGHE. Ce nouveau projet, pour lequel un accord a été signé le 20 Novembre 1987 à Addis Abéba, devrait assurer une production de 75 millions de bouteilles par an ainsi que la création de 750 emplois.

Dans le cadre de sa coopération avec la Hongrie, l'Ethiopie a tenu avec ce pays en Mars 1987 la deuxième session de la Commission mixte éthio-hongroise à BUDAPEST et les négociations à cette occasion ont été axées sur les domaines de la santé, de l'élevage, de l'industrie, de l'assistance technique ainsi que sur les échanges commerciaux.

Notons enfin que l'Ethiopie a reçu de la République Populaire de Chine la promesse d'un prêt de quelque 3 millions de dollars pour la réalisation d'un projet d'adduction d'eau et de forage de 25 puits dans le sud-ouest du pays. Ce projet porte également sur la formation de techniciens en hydraulique. Il y a lieu de souligner que l'aide chinoise à l'Ethiopie, qui a fortement baissé depuis 1976, a essentiellement porté ces dernières années sur la livraison de médicaments et de vivres : l'assistance fournie par PEKIN entre 1970 et 1985 s'est élevée à 89,6 millions de dollars dont 87,4 millions entre 1970 et 1975, et seulement 2,2 millions de dollars entre 1976 et 1985.

5. Coopération entre l'Ethiopie et les agences du système des Nations Unies :

Avant de clore ce chapitre consacré à l'Ethiopie dans ce rapport annuel, il y a lieu de relever que ce pays, de nouveau hanté par le spectre de la famine pour la troisième fois en moins de 15 ans (après les fléaux de 1974 et 1984 - 85), bénéficie d'une attention toute spéciale de la part des agences des Nations Unies et des organisations humanitaires spécialisées en aides alimentaires, telles que la FAO, le PAM (Programme Alimentaire Mondial) et le Comité International de la Croix-Rouge.

.../...

Les Nations Unies estiment à près de 6 millions le nombre de personnes menacées par la famine dans les provinces du pays qui ont reçu de trop faibles précipitations lors de la dernière saison des pluies.

D'après le coordinateur des opérations des Nations-Unies en Ethiopie, les réserves alimentaires en stocks sont suffisantes jusqu'à Mars 1988. Au-delà, alors que les autorités éthiopiennes estiment à 1,05 millions de tonnes les besoins en aides alimentaires extérieures pour 1988, seules 358.000 tonnes sont déjà garanties par les donateurs traditionnels. La différence devrait être assurée le plus rapidement possible pour éviter un nouveau drame après celui de 1984 - 85.

Actuellement, la question qui se pose, avec angoisse, est celle de savoir si la solidarité internationale en faveur des six millions d'Ethiopiens menacés par la famine pourra se concrétiser à temps et faire sauter les verrous inhérents au climat d'insécurité qui prévaut dans les régions concernées où se poursuivent les hostilités entre les mouvements de guérilla et les forces gouvernementales.

En effet, l'insécurité due à la poursuite des affrontements contribue à rendre certaines de ces régions quasi-inaccessibles par la route. Sur les principales voies d'accès aux zones affectées par la sécheresse dans les provinces du TIGRE et de l'ERYTHREE, les convois des Nations-Unies sont la cible des maquisards qui accusent le Gouvernement de mêler des armes aux convois de vivres.

La nécessité urgente de faire parvenir aux populations sinistrées les aides alimentaires a poussé le PAM à lancer un appel pour l'organisation de ponts aériens. Qualifiant la situation de " critique ", le PAM a estimé que cette méthode serait " essentielle " pour les quatre districts les plus touchés du TIGRE. Appel entendu notamment par la CEE qui y a répondu en décidant de consacrer la moitié de son aide d'urgence à l'Ethiopie à l'organisation de ponts aériens vers les régions les plus affectées.

.../...

B. S O U D A N :

a. POLITIQUE INTERIEURE : Un régime fragile en butte à de lourdes hypothèques :

1. Difficultés économiques croissantes :

Le Soudan qui avait connu une situation économique préoccupante en 1986, se trouve toujours confronté à de graves difficultés économiques qui ont retenu l'attention des hauts responsables soudanais au cours de cette année 1987. Malgré l'adoption de mesures sporadiques par les autorités de Khartoum, mesures qui du reste sont considérées comme de simples expédients par l'opinion publique, la situation continue à se détériorer.

De nombreux facteurs sont à l'origine de cette tendance. La sécheresse qui persiste au Soudan depuis plusieurs années, la famine endémique qui sévit dans la partie méridionale du pays, la guerre civile qui se prolonge et engloutit d'énormes dépenses dont le coût est évalué à un million de dollars US par jour, la présence d'environ deux millions de réfugiés, une dette extérieure qui se chiffre à 11 milliards de dollars US, une inflation qui devient de plus en plus incontrôlable ; tels sont les principaux facteurs qui contribuent à aggraver la situation économique difficile à laquelle le Soudan reste confronté.

Tout au début de l'année 1987, certaines denrées alimentaires de première nécessité se faisaient déjà rares sur le marché et les prix commençaient à grimper. Pendant tout le reste de l'année la pénurie s'est progressivement accentuée entraînant le relèvement des prix et, partant, la détérioration du pouvoir d'achat de la population. Selon certaines estimations, le coût de la vie au Soudan aurait augmenté de plus de 50 % pendant les six premiers mois de l'année 1987. C'est ainsi par exemple que le dollar US côté officiellement 2,5 livres soudanaises par la Banque Centrale, s'échangeait contre environ 5,5 livres sur le marché parallèle. Les autorités soudanaises ont essayé à plusieurs reprises de contrôler cette inflation, mais sans succès.

.../...

Le renchérissement croissant du coût de la vie a produit un malaise social et entraîné des grèves et manifestations de tout genre. Les dernières manifestations en date ont eu lieu le 5 Octobre 1987, jour où les écoliers sont descendus dans les rues de la capitale soudanaise pour protester contre la hausse des prix du sucre et de l'essence.

Tout au long de cette année 1987, le pays a connu une très faible rentrée de devises suite aux difficultés rencontrées pour maintenir le niveau des exportations. Par ailleurs, la baisse de 20 % du cours du coton a sérieusement affecté le pays. Le manque de liquidités pour l'achat de pièces détachées a fortement diminué la capacité de production des usines qui, selon les estimations récentes, ne fonctionnent qu'à 1/5 de leur capacité. Certaines usines ont d'ailleurs cessé toute activité.

La guerre civile qui se poursuit dans le Sud du pays n'a fait qu'aggraver les difficultés économiques du Soudan. Cette guerre dans laquelle le Gouvernement Soudanais engloutit 1 million de dollars US chaque jour a absorbé une grande partie des faibles revenus du pays en cette année 1987 et le trésor soudanais s'en trouve sérieusement affecté. L'intensification des combats par les rebelles constitue une grave préoccupation pour les autorités de Khartoum qui sont obligées de consacrer une partie importante des maigres ressources du pays à l'effort de guerre et à l'entretien d'une armée presque démoralisée. Les travaux de réalisation de deux projets économiques les plus prometteurs du pays (à savoir l'exploitation des champs pétrolifères de Bentill et la mise en valeur des eaux du canal de Jonglei) restent toujours paralysés par la rébellion dans le Sud du Soudan.

Le problème de la dette extérieure constitue un casse-tête pour les autorités soudanaises, En effet, pour les autorités soudanaises, le remboursement de cette dette ne peut se faire au détriment du bien-être de la population. A ce sujet, le Premier Ministre soudanais a déclaré que le Soudan devait déterminer le pourcentage de ses revenus d'exportations à consacrer au remboursement de sa dette extérieure. Selon certains chiffres avancés, seuls 10 % des revenus d'exportations du pays pourraient servir annuellement au remboursement de la dette.

.../...

Le Gouvernement Soudanais estime par ailleurs que le montant total de sa dette extérieure (soit 11 milliards de dollars US) doit être revu afin de déterminer le montant effectif que le Gouvernement Soudanais s'engagerait à rembourser. En effet, les autorités de Khartoum considèrent une partie de la dette comme étant " illégale " parce qu'ayant été octroyée au régime Nimeiry uniquement pour des raisons politiques et dans le seul intérêt des créanciers. Pour tirer la situation au clair, le Gouvernement Soudanais avait d'ailleurs requis au début de cette année 1987, les services d'un expert comptable afin de procéder à la vérification de tous les prêts contractés par le Soudan sous le régime Nimeiry, en vue de distinguer parmi ces prêts ceux qui sont de nature socio-économique et ceux qui ne devraient pas être considérés comme tel.

Compte tenu de l'aggravation de la situation économique du pays, certains experts avaient suggéré au Gouvernement de Khartoum d'entreprendre des négociations avec le Fonds Monétaire International pour l'obtention d'une aide économique. Les autorités soudanaises ont cependant toujours manifesté des réticences à ce sujet, et c'est ainsi qu'une mission du FMI qui avait été programmée pour le mois de Juin 1987 a été annulée en dernière minute par le Gouvernement Soudanais à la grande surprise des autorités du FMI.

Le Fonds Monétaire International quant à lui continuait de tirer les ficelles dans l'ombre pour empêcher les grands bailleurs de fonds d'accorder une quelconque aide économique au Soudan. C'est ainsi que les autorités de Khartoum, exaspérées par la dégradation inquiétante de l'économie du pays, ont finalement dû se résoudre à engager des négociations avec le FMI. Ces négociations ont abouti, le 1er Octobre 1987, à la signature d'un accord entre le Soudan et le FMI, accord qui n'a pas tardé à soulever des controverses au sein de certaines couches de la population. C'est ainsi qu'un rassemblement syndical dans la banlieue de Khartoum a été organisé, le 19 Octobre 1987, avec une marche de protestation contre la conclusion de cet accord qui, selon certaines sources, va créer plus de problèmes qu'il ne va en résoudre.

.../...

2. Création d'un Conseil pour l'administration du Sud Soudan :

Depuis le renversement du régime Nimeiry, la question du Sud Soudan a toujours constitué une grande préoccupation pour le Gouvernement Soudanais qui ne cesse de rechercher des solutions tous azimuts. Toutes les tentatives de solutions ébauchées aboutissent cependant à l'échec, à cause surtout de l'intransigeance du Chef du MPLS, le Colonel John GARANG, qui accentue la lutte et la pression contre le Gouvernement central.

Sans se décourager pour autant, le Gouvernement de SADEK EL MAHDI a, au début de cette année, contacté un grand nombre de partis politiques du Sud Soudan de tendance modérée, avec l'intention de conclure avec eux un accord au sujet de la mise en place d'un conseil pour l'administration du Sud Soudan.

La création de ce Conseil qui a été annoncée officiellement par le Gouvernement Soudanais le 7 Février 1987, résulte d'un long processus de négociations entre les partis politiques du Sud Soudan et le Gouvernement Central. Elle est cependant d'une portée limitée dans la mesure où certains partis politiques du Sud Soudan, les plus influents, ont catégoriquement refusé de s'associer aux conclusions de ces négociations. C'est ainsi que dès l'annonce de la décision gouvernementale portant création de ce Conseil, lesdits partis ont publié des communiqués pour la dénoncer.

En annonçant la création de ce Conseil le 7 Février 1987, le Gouvernement Soudanais a également procédé à la nomination de nouveaux Gouverneurs (civils) pour les trois provinces composant le Sud du pays, en remplacement des Gouverneurs militaires qui administraient cette région depuis le renversement du Président Nimeiry en Avril 1985.

Ce Conseil, composé de représentants de toute la région méridionale, a pour rôle d'assurer la coordination entre les trois provinces formant le Sud Soudan à savoir : EQUATORIA, HAUT-NIL et EL-GHAZAL. Le quartier général de ce Conseil est basé à Khartoum et des bureaux régionaux ont été créés dans ces trois provinces. Ce Conseil qui est entré en fonction officiellement le 8 Février 1987, sera maintenu jusqu'à la convocation de la conférence constitutionnelle qui décidera, à l'échelle nationale, du système administratif à adopter pour le Sud Soudan.

.../...

Parmi les protestations qui se sont élevées contre la création de ce Conseil, il convient de souligner particulièrement celle venant de cinq partis régionaux du Sud Soudan à savoir : l'Association Politique du Sud Soudan, l'Union Nationale Africaine du Soudan, le Parti Fédéral Populaire du Soudan, le Congrès Africain du Soudan et le Congrès Populaire Africain du Soudan. Tous ces cinq partis ont condamné, dans un communiqué commun qui a été publié le 7 Février 1987, la décision du Gouvernement Soudanais portant création de ce Conseil, la qualifiant d' " anticonstitutionnelle " et d' " anti-démocratique ". Ils ont affirmé qu'ils n'avaient pas été consultés pour la désignation des membres de ce Conseil.

L'un de ces cinq partis (à savoir l'Association Politique du Sud Soudan, qui dispose de huit sièges au Parlement) a décidé de ne plus soutenir le Gouvernement et a demandé et obtenu la démission du Ministre de l'Irrigation qui représentait ce parti au sein du Gouvernement.

A son tour, et tout naturellement, comme on s'y attendait, le Mouvement Populaire de Libération du Soudan (MPLS) dirigé par le Colonel John GARANG a rejeté catégoriquement cette décision du Gouvernement Soudanais. Le porte-parole du MPLS a déclaré que cette décision constituait une tentative des autorités de Khartoum de dresser les partis du Sud les uns contre les autres et que cela traduisait en clair la politique du Gouvernement Central qui consiste à déviser pour régner.

La création du Conseil chargé d'administrer les provinces méridionales du Soudan a en fait dévoilé les intérêts divergents des différents partis politiques que compte cette région. En effet, certains sudistes, dont notamment ceux qui ont accepté la création de ce Conseil, ne tiennent plus aux accords d'Addis Abéba de 1972 qui avaient consacré le Sud Soudan en une entité administrative unique et autonome. Ceux-ci estiment que les données de la situation ne sont plus celles qui prévalaient en 1972, que la situation a évolué et que le Sud Soudan doit être partagé en trois provinces. Par contre, d'autres sudistes s'en tiennent aux accords d'Addis Abéba et refusent tout morcellement de la région, estimant qu'elle doit rester une entité administrative unique et autonome.

.../...

Actuellement le Conseil fonctionne contre vents et marées en attendant la tenue de la Conférence Constitutionnelle qui servira de forum approprié pour harmoniser les différentes positions sur la question en vue de définir le statut devant régir le Sud Soudan.

3. Entretiens entre le MPLS et les autres Partis Sudistes :

La question du Sud Soudan qui préoccupe tant le Gouvernement Soudanais ne cesse également de préoccuper les autres forces politiques du pays qui tentent, de leur côté, des démarches pour trouver une solution négociée.

En effet, des initiatives sont engagées en dehors du cadre gouvernemental dans le but d'amener le Colonel John GARANG et le pouvoir Central à accepter le dialogue en vue de trouver une solution à cet épineux problème qui mine politiquement le Soudan en même temps qu'il entrave son développement socio-économique.

Il y a lieu de rappeler que des pourparlers avaient eu lieu en 1986 en Ethiopie entre l'Alliance Nationale Soudanaise (ANS) - qui est un regroupement de partis et syndicats - et le Mouvement Populaire de Libération du Soudan (MPLS), pourparlers qui avaient alors abouti à une déclaration connue sous le nom de " déclaration de Koka ". Dans cette déclaration, les deux parties exprimaient leur accord sur la nécessité de convoquer une Conférence Nationale Constitutionnelle pour régler le problème du Sud Soudan. Elles avaient alors demandé au Gouvernement Soudanais d'entreprendre les démarches pour la convocation urgente de cette conférence. Jusqu'à date, cet appel est resté lettre morte.

Pour cette année 1987, ce sont les représentants des divers partis politiques du Sud Soudan qui ont décidé de prendre l'initiative en rencontrant le Chef du MPLS à Addis Abéba au mois d'Août.

Dans le cadre de cette rencontre d'Addis Abéba, les pourparlers se sont déroulés pendant cinq jours et se sont terminés le 24 Août 1987 par l'adoption d'un document portant le titre " Forum de Paix d'Addis Abéba " et dans lequel étaient consignées les conclusions et recommandations des deux parties sous forme de déclaration commune.

.../...

Les sept partis politiques qui ont pris part à ces pourparlers ont encore une fois insisté sur la nécessité urgente de la convocation d'une Conférence Nationale Constitutionnelle et ont souligné qu'aussi longtemps que le Gouvernement Central ne réalisera pas les conditions préalables à la tenue de cette conférence telles que précisées dans la déclaration de Koka, le Soudan risque de ne pas connaître la paix et la vraie démocratie.

Ces partis se sont par ailleurs engagés, dans leurs déclaration commune, à poursuivre sans relâche leurs efforts pour engager un dialogue franc et démocratique avec toutes les forces politiques au Soudan en vue de trouver une solution durable à ce problème.

Cette déclaration commune qui, selon certains observateurs, doit être considérée plutôt comme une déclaration de soutien au MPLS, rejette toute idée qui ferait référence à l'islam dans l'élaboration de nouvelles lois soudanaises. La déclaration réclame sans équivoque le retour aux lois laïques de 1974.

Les partis politiques sudistes ayant des sièges au Parlement ont promis qu'ils allaient défendre, lors des travaux de l'Assemblée Parlementaire sur les nouvelles lois, l'idée d'abrogation pure et simple de la Charia et son remplacement par des lois laïques. Pour eux, c'est une idée sur laquelle il n'est pas question de transiger et en cela ils rejoignent parfaitement les convictions de John GARANG.

Le Chef du MPLS a assuré aux représentants des partis politiques sudistes que sa lutte ne visait nullement à obtenir la sécession comme le font entendre les ennemis du MPLS, mais qu'elle vise plutôt à promouvoir l'idée d'un " Soudan Uni et Démocratique qui respecte le principe de l'égalité de tous les citoyens et de toutes les populations du pays ".

Cette rencontre entre les partis politiques sudistes et le MPLS constitue un succès personnel pour John GARANG qui a reçu le soutien ferme des partis politiques sudistes (dont certains sont mêmes représentés au sein du Gouvernement) en faveur de ses revendications.

.../...

Au terme de la rencontre d'Addis Abéba, le Chef du MPLS a été reçu en compagnie des représentants des partis politiques sudistes par le Président Mengistu d'Ethiopie et ce dernier a été mis au courant des résultats auxquels avaient abouti les pourparlers qui venaient d'avoir lieu entre le MPLS et les partis politiques sudistes.

Face à la popularité croissante du Colonel John GARANG qui trouve de plus en plus une audience facile auprès des partis politiques sudistes, le pouvoir central reste inquiet. Surtout que même le Mouvement ANYANYA II qui s'opposait à la lutte de John GARANG ces derniers temps a salué positivement les résultats des pourparlers entre le MPLS et les partis politiques sudistes et a réaffirmé de son côté l'idée d'abrogation pure et simple des lois islamiques et l'adoption de nouvelles lois laïques.

Le Gouvernement de SADEK EL MAHDI se déclare prêt à abroger les lois islamiques adoptées sous le régime Nimeiry et à proposer l'adoption de nouvelles lois par l'Assemblée Nationale. Mais cette bonne volonté du Gouvernement se heurte à l'intransigeance du puissant Front National Islamique (FNI) favorable au statu quo.

4. Crise gouvernementale et menaces d'éclatement de la coalition :

Plus de deux ans après la chute du dictateur Nimeiry, le nouveau pouvoir au Soudan n'a toujours pas réussi à asseoir un régime politique solide et le tout jeune Gouvernement de SADEK EL MAHDI issu des élections générales d'Avril 1986 est gagné par une instabilité chronique qui menace sérieusement l'unité de la coalition actuellement au pouvoir, avec des crises en répétitions.

En Mai 1987, une crise politique profonde secouait déjà le Gouvernement de SADEK EL MAHDI vieux seulement d'une année. Cette crise politique qui, selon les observateurs, découlait des grandes rivalités entre les hommes politiques au sein du Gouvernement, a fini par engendrer un certain malaise au sein de l'équipe dirigeante de même qu'un certain immobilisme.

.../...

Déçu par les performances presque médiocres de son Gouvernement, le Premier Ministre Soudanais devait déclarer publiquement le 13 Mai 1987, son intention de dissoudre ce Gouvernement. En annonçant cette nouvelle, le Premier Ministre n'a pas hésité à qualifier " d'incompétents " certains membres de son Gouvernement.

Ce Gouvernement était accusé de plusieurs maux dont notamment celui de ne pas avoir pu suivre le programme et les objectifs qu'il s'était assignés, surtout sur le plan de la politique intérieure. En effet, la situation économique du pays continuait à se dégrader sans que le Gouvernement puisse arrêter des mesures courageuses efficaces pour y faire face. De même, la situation au Sud Soudan ne faisait qu'empirer surtout face à l'incapacité manifeste du Gouvernement en place de pouvoir trouver une voie de sortie acceptable pour l'opposition.

La politique extérieure du Soudan connaissait également quelques points sombres dont l'origine était attribuée à l'inefficacité du Ministre des Affaires Etrangères.

Le Premier Ministre qui semblait jusqu'alors hésiter, prit la décision irrévocable de dissoudre son 1er Gouvernement et annonça, en date du 3 Juin 1987, la formation d'un nouveau cabinet. Parmi les Ministres partants se trouvaient notamment celui du Commerce et celui des Affaires Etrangères qui avaient publiquement fait l'objet de critiques acerbes. Ce dernier fut remplacé à son poste par le Ministre de l'Information du Gouvernement dissout, un Ministre jugé très dynamique par ses collègues. On remarqua l'entrée d'une femme au sein de ce nouveau Gouvernement, à laquelle a été confié le portefeuille des Affaires Sociales. La création d'un " Ministère des Affaires Religieuses " constitua une nouveauté qui n'a pas manqué de soulever des points d'interrogation.

Après avoir annoncé la composition du nouveau Gouvernement, le Premier Ministre a fait le bilan du Gouvernement sortant en relevant objectivement les échecs et les réussites. C'est sur base de ce bilan qu'il traça le programme d'action du nouveau Gouvernement.

.../...

A peine deux mois après sa mise en place, le nouveau Gouvernement faisait déjà face à une crise profonde qui cette fois-ci tirait son origine des divergences qui opposent les deux partis formant la coalition gouvernementale. Que s'est-il passé au juste ? D'après certaines informations, il semble que le parti majoritaire au pouvoir " UMMA " auquel appartient le Premier Ministre, aurait refusé d'accepter la candidature d'un membre du Parti Démocratique Unioniste (PDU) - Parti formant la coalition gouvernementale avec l'UMMA - pour le poste vacant au sein du Conseil Suprême. Ce refus aurait provoqué la colère au sein du PDU dont les membres - parmi lesquels se trouvent de hautes personnalités au pouvoir - ont adressé une vive protestation au Premier Ministre EL MAHDI.

Certains Ministres (membres du PDU) de ce nouveau Gouvernement vieux de deux mois seulement, ont alors menacé de démissionner et remettaient en cause les fondements mêmes de la coalition gouvernementale. Ainsi naissait une nouvelle crise gouvernementale qui s'annonçait très fatale pour la coalition.

Le Premier Ministre SADEK EL MAHDI fut sérieusement ébranlé par cette nouvelle crise politique et déploya tous les efforts pour maintenir l'unité de la coalition gouvernementale, mais il se heurta à de nombreuses difficultés et son nouveau Gouvernement en fut paralysé.

La rupture était presque consommée en date du 22 Août 1987, date à laquelle furent annoncées la dissolution de la coalition gouvernementale UMMA - PDU et la possibilité d'envisager la formation d'un nouveau Gouvernement qui regrouperait les différentes tendances politiques du Soudan. Dans les jours qui suivirent cette annonce, la situation politique au Soudan était extrêmement tendue et de nombreuses spéculations trouvaient libre cours. Certains observateurs commençaient à évoquer la possibilité d'un coup d'Etat afin d'empêcher la crise de déborder.

Le pire a été évité suite à la décision des deux partis formant la coalition de poursuivre les négociations en vue de résoudre la crise, et c'est ainsi qu'en date du 8 Septembre 1987 ils annoncèrent leur décision de maintenir leur alliance et se mirent d'accord sur le fait qu'en attendant une solution durable, ils devaient tous les deux soutenir le Gouvernement en place pour éviter un vide du pouvoir.

.../...

Cette décision devait quelque peu apaiser les esprits et cela était un bon signe, pour les deux partis formant la coalition, pouvant présager la possibilité de retrouver un terrain d'entente afin d'éviter la dérive.

Tandis que le Gouvernement en place continuait à assurer les tâches courantes, les tractations se poursuivaient en vue de la formation d'un Gouvernement National, et sur ce point, les positions restaient partagées. Certains étaient inconditionnellement favorables à l'idée de formation d'un Gouvernement national qui regrouperait les différentes tendances politiques du pays, mais par contre d'autres redoutaient les nombreuses difficultés que pourrait entraîner la création d'un tel Gouvernement.

Finalement, et pour éviter le pire, les deux partis majoritaires (UMMA et PDU) annoncèrent à la grande surprise des observateurs, en date du 20 Octobre 1987, qu'ils s'étaient mis d'accord sur la restauration de leur coalition et qu'en conséquence, ils avaient décidé de rejeter l'idée de formation d'un Gouvernement national regroupant les différentes tendances politiques.

Cet accord intervenu entre les deux partis majoritaires a permis le maintien de la coalition gouvernementale. Toutefois les deux partis ont convenu de former un nouveau Gouvernement qui comprendrait 20 postes ministériels dont neuf (9) reviendraient au Parti UMMA, sept (7) au PDU, trois (3) aux Partis politiques sudistes et un (1) au Parti National soudanais de Philip GHABBUSH.

Les deux partis ont également convenu que les structures actuelles des Ministères seront revues en vue de mettre en place de nouveaux Ministères qui s'occupent des questions économiques. Il a été décidé de créer un comité chargé d'examiner cette question.

Les deux partis se sont aussi mis d'accord sur la **réduction** du nombre des postes au sein du Conseil Suprême lequel va passer de cinq (5) à trois (3). Mais cette décision, avant d'être appliquée, exige l'amendement de la Constitution actuellement en vigueur, de même qu'elle doit recevoir le consentement des cinq membres actuellement en poste au Conseil Suprême.

.../...

Pour ce qui est de la nomination des nouveaux membres du Gouvernement aux 20 postes ministériels, elle devait en principe intervenir avant fin Octobre 1987. Cette échéance n'a pas été respectée.

Il convient de faire remarquer que même si les deux partis, UMMA et PDU, ont finalement décidé de restaurer leur coalition, il n'en demeure pas moins que certaines de leurs divergences subsistent. L'avenir de cette coalition repose ainsi sur un équilibre précaire et les chances de sa survie restent minimes. En fait les deux partis ont eu peur de voir l'entrée au Gouvernement National, de certains membres du Front National Islamique, raison pour laquelle ils ont vite décidé de restaurer leur coalition et de rejeter l'idée de formation d'un Gouvernement National. Mais pour le reste l'attitude conflictuelle entre ces deux partis demeure, avec le risque de voir le Front National Islamique, qui a commencé à mener des actions spectaculaires, exploiter cette situation pour susciter une nouvelle crise. C'est d'ailleurs dans ce contexte qu'il faut situer les manifestations organisées par le Front National Islamique suite à l'accord conclu entre le Gouvernement et le FMI au début du mois d'Octobre 1987.

.../...

b. POLITIQUE EXTERIEURE :

1. Relations avec les pays voisins :

a. Soudan - Ethiopie :

Voir à ce sujet, dans le même rapport, le point c. du Chapitre II, intitulé : " Ethiopie - Soudan. "

b. Soudan - Egypte :

L'événement le plus marquant dans les relations entre les deux pays au cours de cette année 1987 a été la visite du Premier Ministre soudanais en Egypte, visite qui s'est soldée par la signature d'une Charte de Fraternité entre l'Egypte et le Soudan.

Après de longues hésitations depuis son élection au poste de Premier Ministre, Monsieur SADEK EL MAHDI a finalement décidé de se rendre en Egypte pour une visite officielle de cinq jours qui a eu lieu à partir du 18 Février 1987.

Cette visite était placée dans le cadre de la relance et de la refonte des relations entre les deux pays unis de longue date à la fois par l'histoire et la géographie . Cette visite devait également contribuer à une certaine décrispation entre KHARTOUM et LE CAIRE dans l'optique de dissiper la tension enregistrée depuis le renversement du régime NIMEIRY, mais plus particulièrement depuis la signature d'un accord militaire entre le Soudan et la Libye en Juillet 1985.

Au cours de cette visite, le Premier Ministre Soudanais a eu plusieurs entretiens avec les hautes autorités égyptiennes et plus particulièrement avec le Président HOSNI MOUBARAK qui l'a reçu à deux reprises. Divers sujets d'intérêt commun ont été évoqués à cette occasion, notamment la coopération bilatérale et les moyens de la renforcer. Signalons

.../...

en passant qu'un accord de coopération culturelle a été signé entre les deux pays à l'occasion de cette visite. Le problème épineux du Sud Soudan, la question du Tchad, les relations soudano-libyennes et d'autres questions politiques ont été également évoqués.

S'agissant du rapprochement soudano-libyen, le Président MOUBARAK aurait exprimé sa grande préoccupation au sujet de l'accord militaire signé en Juillet 1985 entre le Soudan et la Libye. Sur ce point le Premier Ministre Soudanais aurait donné des assurances aux autorités égyptiennes, affirmant que son pays ne permettrait jamais à la Libye d'utiliser le territoire soudanais pour menacer ou agresser un pays voisin du Soudan.

Au sujet du problème du Sud Soudan, les discussions auraient porté essentiellement sur l'aide matérielle que l'Egypte peut apporter au Gouvernement Soudanais dans sa guerre contre la rébellion de John GARANG . Mais il a été aussi question d'une éventuelle médiation égyptienne pour le règlement de cette question. L'Egypte avait d'ailleurs offert ses bons offices bien avant la visite du Premier Ministre, mais les observateurs estiment que l'offre de médiation égyptienne serait difficilement acceptée par le Colonel John GARANG qui, comme on le sait, a condamné la signature de la Charte de Fraternité entre l'Egypte et le Soudan.

Concernant cette Charte de Fraternité qui a été signée au Caire le 21 Février 1987 au terme de la visite du Premier Ministre Soudanais, il convient de relever que celle-ci remplace la Charte d'intégration qui avait été conclue entre l'Egypte et le Soudan en Octobre 1982 sous le régime Nimeiry et qui avait été suspendue immédiatement après l'arrivée au pouvoir des nouvelles autorités de Khartoum en Avril 1985.

La Charte de Fraternité met un accent particulier sur la coopération économique, scientifique, culturelle et technique. Le problème de la coopération entre les Etats de la Vallée du Nil qui tient tant à coeur les autorités égyptiennes et auquel l'Egypte accorde une haute importance dans ses relations avec les divers pays concernés, figure aussi en bonne place dans cette Charte de Fraternité. La Charte insiste particulièrement sur la nécessité pour l'Egypte et le Soudan, de réaliser des projets agricoles et industriels qui puissent profiter à leurs populations respectives.

.../...

La charte spécifie que les facilités économiques de l'un des deux pays doivent être considérées comme un bien commun des deux peuples. La charte invite les deux pays à oeuvrer ensemble pour l'exploitation et la mise en valeur de leurs ressources humaines notamment par la mise en pratique des études scientifiques et économiques réalisées par les grands spécialistes au profit de leurs peuples respectifs. Il y est également souligné la nécessité du renforcement de la coopération entre les deux pays dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la culture et des transports et communications.

Concernant le problème du Sud Soudan, la Charte souligne que la recherche d'une solution à ce problème doit se faire dans le contexte strictement soudanais et que l'Egypte soutiendra les autorités soudanaises dans tous leurs efforts à cet égard. La Charte souligne également que le Soudan a apprécié l'offre de l'Egypte pour assurer ses bons offices en vue de la recherche d'une solution à ce problème.

Au sujet des grandes questions politiques de l'heure, la Charte fait ressortir les positions communes des deux pays ainsi que les moyens à mettre en oeuvre pour leur trouver des solutions satisfaisantes. Mention est faite notamment de la question de l'Apartheid en Afrique du Sud, du problème de la Namibie, du problème du Moyen Orient et de la question palestinienne, de même que de la solidarité du monde arabe. Le problème de la dette extérieure africaine y est également évoqué .

Enfin, les deux parties ont convenu d'instituer un Comité Ministériel Conjoint qui sera chargé de veiller au respect et à la mise en application de cette Charte de Fraternité.

Depuis la visite du Premier Ministre Soudanais en Egypte, les relations entre les deux pays se sont sensiblement améliorées. Le Soudan essaie actuellement de maintenir un jeu d'équilibre dans ses relations avec ses deux voisins ennemis, à savoir l'Egypte et la Libye, afin de ne mécontenter ni l'un ni l'autre.

.../...

Les autorités soudanaises seraient en fait très soulagées si l'Egypte et la Libye parvenaient à une détente dans leurs relations. Une telle évolution, qui reste cependant des plus aléatoires, mettrait le Soudan à l'aise à ses frontières du Nord.

c. Soudan - Libye :

Depuis le renversement du régime Nimeiry, les deux pays entretiennent de bonnes relations étant donné surtout que la Libye a depuis lors cessé d'apporter son aide à la rébellion du Sud Soudan. La Libye fournit actuellement une aide militaire au Gouvernement Soudanais dans le cadre d'un accord militaire conclu entre les deux pays en Juillet 1985.

Après la conclusion de cet accord, la Libye a envoyé au Soudan, non seulement du matériel militaire mais aussi des troupes. Une grande partie de ces troupes ayant été déployée dans la région de Darfour où l'ouest du pays, les autorités soudanaises découvrirent en fin de compte que la Libye voulait utiliser ces troupes pour lancer des opérations militaires contre le Tchad, pays voisin du Soudan.

Mesurant les conséquences que pouvait entraîner dans ces conditions le séjour prolongé de ces troupes libyennes sur le territoire soudanais, le Premier Ministre Soudanais ordonna aux troupes libyennes stationnées dans la région de Darfour (frontière soudano-tchadienne) de quitter le territoire soudanais dans un délai d'une semaine à partir de la fin du mois de Mars 1987.

Cette décision du Premier Ministre mécontenta quelque peu le Chef d'Etat libyen, sans pour autant affecter les bonnes relations entre les deux pays. C'est probablement pour renforcer le crédit dont il jouit déjà à Tripoli que, s'agissant

.../...

du problème de la bande d'Aouzou, le Premier Ministre Soudanais, Monsieur SADEK EL MAHDI a pris fait et cause pour la Libye, dans des déclarations récentes.

Il y a eu un nombre croissant d'échanges de délégations entre le Soudan et la Libye au cours de cette année surtout dans le domaine militaire. Ainsi, au début du mois d'Octobre 1987, le Commandant-en-Chef des Forces Armées Libyennes a effectué une visite au Soudan. Les entretiens qui ont eu lieu au cours de cette visite se sont déroulés dans le plus grand secret.

d. Soudan - Tchad :

Les relations entre les deux pays au cours de cette année 87 sont restées très tendues. Déjà au début de cette année, les autorités tchadiennes accusaient ouvertement le Gouvernement soudanais d'être complice de la Libye qui aurait l'intention d'attaquer le Tchad à partir de la région de Darfour. Le Gouvernement Soudanais s'en défendait en assurant le Tchad que le Soudan ne permettra jamais à des troupes étrangères d'utiliser son territoire pour attaquer un pays voisin. Passant de la parole à l'action, le Premier Ministre Soudanais ordonna, fin Mars 1987, le départ des troupes militaires libyennes stationnées dans la région de Darfour.

Ce geste n'a cependant pas suffi pour apaiser les soupçons des autorités tchadiennes. Et ce ne sont pas les récentes déclarations du Premier Ministre soudanais, Monsieur SADEK EL MAHDI en faveur de la thèse libyenne dans le conflit sur la bande d'Aouzou qui convaincront N'Djaména. Au contraire, le Tchad a à son tour massé des troupes le long de la frontière soudanaise et N'Djaména a même menacé directement le Soudan d'une riposte violente en cas d'attaques menées par les troupes libyennes contre le Tchad à partir du territoire soudanais. Le Président Hissein HABRE a affirmé en effet le 12 Octobre 1987 que la Libye avait recommencé la concentration de ses troupes dans la région de Darfour ; ce que démentent catégoriquement les autorités soudanaises.

.../...

Signe des temps, le 20 Octobre 1987 le quotidien soudanais " AS-SOUDANI " annonçait que le Colonel John GARANG s'était rendu au Tchad le 15 Octobre pour solliciter l'appui de N'Djaména en vue d'étendre ses opérations de guérilla à l'Ouest du Soudan. Le même journal affirmait que le Colonel John GARANG avait été reçu officiellement par le Président Hissein HABRE.

Les autorités de N'Djaména se sont empressées de démentir cette nouvelle ; ce qui a plongé les observateurs dans la confusion.

Quoi qu'il en soit, le regain de tension entre les deux pays risque de conduire à une escalade très dangereuse si les autorités de KHARTOUM et de N'DJAMENA ne parviennent pas à calmer le jeu à temps.

2. Coopération :

a. Soudan - Pays de l'Est :

Un protocole d'accord portant sur les échanges commerciaux pour une enveloppe de 100 millions de dollars US a été signé le 21 Février 1987 entre le Soudan et l'URSS. L'accord précise que le SOUDAN exportera vers l'URSS du coton, du cuir, du sésame et des fruits tandis que l'URSS fournira au Soudan de l'acier, du papier et des produits pharmaceutiques. Pour bon nombre d'observateurs, la signature de cet accord constitue un grand pas dans les efforts de normalisation des relations soudano-soviétiques entrepris par les nouvelles autorités de Khartoum. Ainsi la visite effectuée à Moscou en Août 1986 par le Premier Ministre Soudanais commencerait à porter ses fruits.

Le Soudan a également signé avec la Bulgarie, en date du 18 Février 1987, un accord commercial portant sur un montant de 9 millions de dollars US. Aux termes de cet accord, le Soudan s'engage à exporter du coton, du sésame, des arachides et du cuir vers la Bulgarie, tandis que ce dernier pays fournira au Soudan du matériel agricole et industriel, des conserves alimentaires ainsi que des produits chimiques et pharmaceutiques.

.../...

b. Soudan - Pays arabes :

En date du 26 Avril 1987, le Gouvernement soudanais a bénéficié d'une aide de 480 millions dollars US de la part d'un groupe financier arabe. Cette aide servira pour la réalisation de deux grands projets économiques, à savoir : 300 millions \$ US pour un projet de plantations de coton et 180 millions \$ US pour un projet d'amélioration de l'industrie sucrière dans le pays.

Un accord commercial portant sur un montant de 50 millions de dollars US a été signé le 8 Janvier 1987 entre le Soudan et la Jordanie en vertu duquel les deux pays procéderont à des échanges commerciaux pour les produits ci-après : médicaments, matériaux de construction, articles ménagers, produits chimiques, céréales, épices et encens.

Il convient de relever également que l'Arabie Saoudite, l'Egypte, le Libye, le Koweït et le Maroc ont promis d'accorder une aide au Gouvernement Soudanais pour le soutenir dans ses efforts de redressement économique.

c. Soudan - Japon :

Le Gouvernement soudanais a récemment présenté au gouvernement japonais une liste de projets pour financement dans le cadre de la coopération entre les deux pays. Cette liste comprend notamment le projet de renforcement des services d'égouts et d'hygiène de la capitale, le projet de construction d'un nouveau pont sur le Nil blanc et le projet de renouvellement du réseau routier. Le Gouvernement japonais a marqué son accord pour l'envoi d'une mission d'évaluation de ces projets. Les deux parties se sont déjà mises d'accord pour qu'un Bureau d'études japonais fasse l'étude de faisabilité du projet relatif au renforcement des services d'égouts et d'hygiène de la capitale dont le coût est estimé à 90 millions de dollars US.

.../...

3. Sommet Régional tenu au Soudan:

Le cinquième Sommet régional regroupant les pays de l'Afrique Centrale et Orientale s'est tenu à Khartoum du 9 au 10 juin 1987 et a été précédé par le Conseil des Ministres. Le Chef d'Etat Rwandais a participé personnellement aux travaux de ce Sommet qui intervenait suite à celui que notre pays avait abrité en novembre 1986, après ceux de GOMA, d'ENTEBBE et NAIROBI.

La réunion ministérielle préparatoire tenue le 8 juin 1987 avait arrêté un ordre du jour en sept points dont six portaient sur la coopération dans les domaines suivants : sécurité, commerce, transports et communications, culture, recherche scientifique et information ; le septième point, réservé aux divers, portait sur le lieu et la date du prochain sommet (qui restent à déterminer).

En fait, la sécurité dans le cadre du bon voisinage ayant été à l'origine de ce Sommet, c'est le point relatif à la coopération en matière de sécurité qui a fait l'objet de larges développements lors des travaux de la réunion ministérielle préparatoire et qui a été mis en exergue au niveau du Sommet.

Il s'est avéré que la partie soudanaise avait organisé le Sommet de Khartoum essentiellement comme une opération à intégrer dans des objectifs de politique intérieure - pour démontrer que le régime en place pouvait se prévaloir du soutien de plusieurs pays d'Afrique Noire du Centre et de l'Est. Ainsi, la délégation soudanaise aurait voulu faire endosser à ses hôtes participant à ce Sommet " la volonté de soutenir les initiatives du Gouvernement du Soudan afin de restaurer la paix et la stabilité dans son pays ".

Elle n'a pas réussi à faire passer cette idée comme telle dans la déclaration finale qui devait sanctionner les travaux de ce Sommet : il a été souligné que la coopération en matière de sécurité ne devait pas servir de prétexte pour des références spécifiques à la politique intérieure d'un pays de la part de ses partenaires. Sur cette base, a pu être retenue une formulation plus générale qui réaffirme l'attachement au principe de bon voisinage comme préalable à la coopération dans les autres domaines.//..

Un long débat a été également engagé sur la question des réfugiés, certaines délégations suggérant que se tiennent " régulièrement au niveau des experts, des réunions entre les responsables des pays concernés par les problèmes des réfugiés ".

Après avoir relevé que la question des réfugiés est une composante des problèmes relatifs à la sécurité, la délégation rwandaise a obtenu que cette question soit considérée en référence à la **position** qui avait été adoptée par le Sommet de Kigali en novembre 1986.

Le Sommet de Khartoum a ouvert une brèche et s'est tenu dans des conditions susceptibles d'hypothéquer l'avenir de la concertation instituée depuis la rencontre quadripartite de GOMA en janvier 1986. Les appréhensions à cet égard sont justifiées dans la mesure où, à Khartoum, il n'a pas été possible de retenir des indications précises quant au calendrier et au lieu envisagés pour le 6ème Sommet dont la tenue reste ainsi relativement aléatoire.

Faute de décision concrète à ce sujet, il a été simplement retenu que le Premier Ministre soudanais poursuivrait les consultations, en qualité de Président en exercice, pour que puissent être fixés les lieu et date du prochain Sommet.

Les chances de voir la 6ème édition du Sommet régional des sept s'avèrent en tout cas minces, à considérer le peu d'enthousiasme que le rendez-vous de Khartoum semble avoir suscité : seuls deux Chefs d'Etat (le Président HABYARIMANA et le Président MUSEVENI) ont tenu à honorer personnellement l'invitation du Premier Ministre soudanais, ceux du Zaïre, de la Tanzanie et du Burundi se sont fait représenter, tandis que le Kenya a résolument boudé - sans doute à cause de la vive tension enregistrée dans ses relations avec l'Uganda.

Cette situation suscite des interrogations quant à la possibilité de respecter le rendez-vous fixé pour 1988 (sans plus de précision notamment en ce qui concerne le pays qui abriterait les assises du prochain Sommet). Des interrogations qui amènent les observateurs à évoquer au passé l'intérêt et
.../..

l'enthousiasme qui présidaient, avant le rendez-vous de Khartoum, au Sommet des sept dédié à la concertation régulière dans le cadre de la politique de bon voisinage. Il faudrait que chaque partenaire au sein de ce club des sept fasse en sorte que l'esprit qui avait marqué les rencontres de GOMA, ENTEBBE, NAIROBI, KIGALI et KHARTOUM (dans une mesure moindre) puisse prévaloir, pour la poursuite du dialogue dédié, au niveau des sept pays concernés, à la dynamique du bon voisinage.

.../...

CHAPITRE III : ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE NOTRE
JURIDICTION :

A. ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE :
LE SOUCI D'EFFICACITE PRIEE FACE AUX PREOCCUPATIONS MAJEURES

A la veille de son 25ème anniversaire qui sera célébré en Mai 1988, l'année 1987 aura été pour l'OUA une étape significative dans l'affirmation de la volonté et du souci d'efficacité dans la recherche et la promotion de solutions pratiques pour les problèmes majeurs qui préoccupent les pays et peuples africains.

C'est dans ce contexte qu'il sied de relever les principales décisions qui ont marqué les grandes réunions tenues au niveau de l'OUA au cours de l'exercice qui s'achève, notamment la 23ème session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue du 27 au 29 Juillet 1987 ainsi que la 45ème et la 46ème session ordinaire du Conseil des Ministres.

C'est également dans ce contexte que devront être analysées les conclusions qu'aura pu dégager la session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement consacrée à la problématique de la dette extérieure de l'Afrique, session prévue du 30 Novembre au 1er Décembre 1987 à Addis Abéba et en cours de préparations alors que s'achève l'élaboration du présent rapport.

Avant de passer à la présentation des éléments que cette Ambassade estime devoir être inscrits dans le bilan de l'OUA pour l'exercice 1987 en dégageant les considérations à retenir respectivement pour les questions politiques, les questions économiques, les questions juridiques, administratives et institutionnelles, il y a lieu de relever quelques indications intéressant spécifiquement notre pays dans le cadre de sa participation aux activités de l'OUA.

..../...

Tout d'abord, il sied de rappeler que le Chef de l'Etat, Son Excellence le Président HABYARIMANA Juvénal a tenu à participer personnellement aux travaux du 23ème Sommet - un Sommet qui avait notamment à son ordre du jour l'élection des Secrétaires Généraux Adjointes de l'OUA qui revêtait le caractère d'un enjeu de taille pour notre pays eu égard au fait que le Gouvernement Rwandais avait engagé une campagne active en présentant la candidature du Dr. NSANZIMANA Sylvestre pour un troisième mandat.

Les efforts investis dans l'objectif de faire aboutir cette candidature se sont avérés payants, démontrant du même coup l'audience dont peut se targuer le Rwanda sur la scène africaine - le Rwanda qui avait affaire à forte partie, face au candidat d'un pays comme le Congo qui, de surcroît, assumait la Présidence en exercice de l'OUA et avait sa propre campagne sur le principe de la rotation.

Si le candidat rwandais a pu être réélu pour un troisième mandat consécutif, c'est fondamentalement à cause du crédit dont notre pays jouit de la part de ses partenaires au sein de l'OUA, et cette victoire électorale est à porter à l'actif de notre diplomatie, en hommage à une présence active sur la scène africaine.

Il y a par ailleurs lieu de relever que l'audience acquise par notre pays au sein de l'OUA lui a valu l'honneur d'être élu au Bureau du 23ème Sommet comme Vice-Président, devenant de ce fait membre du Comité Directeur Permanent - ce qui induit un engagement renforcé dans la participation aux activités de l'Organisation Panafricaine.

Le Rwanda met un point d'honneur à apporter sa quote-part dans la promotion des objectifs assignés à l'OUA. Un témoignage significatif à cet égard : notre pays honore scrupuleusement ses obligations financières à l'égard de l'OUA, en versant régulièrement sa contribution au budget de l'Organisation (ainsi qu'au budget du Comité de Libération) - nonobstant l'application d'un barème inéquitable qui ne tient manifestement pas compte de la capacité contributive effective de chaque Etat membre.

...../.....

Le problème portant sur la révision du barème des contributions figure en bonne place parmi les questions que notre pays suit avec une attention soutenue, l'objectif étant l'adoption d'un système tenant objectivement compte de la capacité contributive respective des Etats membres. Dans ce contexte, le Rwanda est désormais membre du Comité ad hoc sur le barème des contributions dont la 45ème session ordinaire du Conseil des Ministres a décidé d'élargir la composition (de 6 à 14 membres) tenant compte du critère de représentation géographique.

Il faut espérer que ledit Comité pourra finaliser ses travaux de façon à présenter à la 47ème session du Conseil des Ministres, en février 1988, un rapport permettant de dégager un nouveau barème, plus équitable, qui entrerait en vigueur pour le prochain exercice budgétaire (1988 - 1989), l'application du barème adopté à Nairobi en 1981 ayant été exceptionnellement prolongée pour une année.

Dans le cadre de la participation de notre pays aux activités de l'OUA, tout en déplorant le fait que, numériquement le Rwanda figure parmi les pays dont les effectifs au sein du personnel de l'OUA représentent une portion congrue et tout en déplorant que le nombre des fonctionnaires rwandais recrutés à l'OUA ait été encore réduit suite au départ de deux unités dans le cadre de la compression du personnel intervenue en 1986, il y a lieu de souligner avec satisfaction que, en plus du Secrétaire Général Adjoint Sylvestre NSANZIMANA réélu en Juillet 1987 pour un troisième mandat, deux autres ressortissants rwandais occupent des postes importants au sein du Secrétariat Général de l'OUA : Monsieur Faustin KINUMA, P4, Chef de Division au Département du Développement Economique et de la Coopération et Monsieur Jean-Bosco BARAYAGWIZA qui a pris ses fonctions de Directeur de Cabinet du Secrétaire Général en Avril 1987 (P4).

L'élan imprimé aux efforts du Gouvernement rwandais répondant à l'objectif de renforcer la présence de fonctionnaires rwandais au sein des organisations internationales dont notre pays est membres objectif qui a même retenu l'attention du Congrès National du MRND, est à poursuivre et à développer notamment vis-à-vis d'une organisation telle que l'OUA, sans pour autant pécher par un excès d'optimisme en ce qui concerne les exigences auxquelles il faut satisfaire, car les efforts déployés et à déployer s'inscrivent dans

.....

le cadre d'une rude compétition aussi bien pour le pays que pour les candidats présentés.

Après avoir relevé ces quelques considérations liminaires, le chapitre consacré aux activités de l'OUA dans le présent rapport annuel s'articule en plusieurs volets portant sur les éléments à retenir pour l'exercice 1987 respectivement pour les questions politiques, les questions économiques, les questions juridiques, administratives et institutionnelles.

1. Questions Politiques:

La situation en Afrique Australe (considérée sous le triptyque Namibie - apartheid en Afrique du Sud - défis de Prétoria contre les pays de la Ligne de Front), le différend frontalier Tchad - Libye et le problème du Sahara Occidental constituent actuellement les principaux problèmes politiques qui préoccupent l'OUA.

1.1. Situation en Afrique Australe:

La situation qui prévaut dans la partie méridionale de notre continent, situation marquée par l'impasse enregistrée quant à l'accession de la Namibie à l'indépendance ainsi que par l'entêtement du régime minoritaire de PRETORIA dans sa politique d'apartheid et dans ses manoeuvres de déstabilisation contre les pays de la Ligne de Front, constitue l'un des problèmes politiques qui préoccupent au plus haut point actuellement l'Afrique indépendante - et, partant, l'Organisation de l'Unité Africaine.

C'est d'ailleurs dans ce contexte que l'élection du Chef de l'Etat Zambien, le Dr. Kenneth David KAUNDA, comme Président en exercice lors du 23ème Sommet constitue un élément particulièrement significatif qui marque l'importance que l'OUA réserve aux problèmes de l'Afrique Australe. Des problèmes dont la

.../...

gravité est tragiquement illustrée par l'escalade de l'intervention sud-africaine en Angola aux côtés des rebelles de l'UNITA. Une escalade marquée non seulement par les incursions de troupes sud-africaines engagées dans des combats contre l'armée angolaise dans plusieurs provinces en Angola, mais aussi par une tournée d'inspection du Président Pieter BOTHA, accompagné de plusieurs de ses Ministres, dans les zones desdits combats.

Ces dernières semaines, la guerre imposée à l'Angola a ainsi pris une ampleur jamais atteinte depuis l'indépendance de ce pays en Novembre 1975. L'aggravation de la situation a nécessité la tenue d'un Sommet extraordinaire des pays de la Ligne de Front, le 15 Novembre 1987 à LUANDA. A cette occasion, les dirigeants des six pays de la Ligne de Front ont réclamé le retrait immédiat et inconditionnel des forces sud-africaines du Sud angolais et fustigé PRETORIA en soulignant qu' " en envoyant son armée combattre en Angola, l'Afrique du Sud a montré qu'elle préférerait la guerre à des discussions de paix et qu'elle cherchait un prétexte pour internationaliser le conflit angolais ".

L'escalade enregistrée avec les interventions directes des forces armées sud-africaines en Angola met en exergue la politique de déstabilisation menée systématiquement par PRETORIA au-delà de ses frontières, dans une Afrique Australe où rien ne sera réglé tant que persistera la politique d'apartheid.

.../....

Les préoccupations inhérentes à la situation qui prévaut dans cette région névralgique ont été mises en exergue à l'occasion du 23ème Sommet de l'OUA où les Etats membres ont solennellement renouvelé l'engagement de " promouvoir les mesures propres à démanteler l'apartheid qui est la cause principale de la violence et de l'instabilité dans la région " .

Au sujet de la Namibie, le 23ème Sommet a été l'occasion de réaffirmer l'importance fondamentale que l'OUA attache à la résolution 435 (1978) du Conseil de Sécurité des Nations Unies comme " la seule et unique base pouvant permettre de parvenir à un règlement pacifique de la question namibienne ". L'occasion aussi de rejeter, une fois de plus, toute tendance à lier l'accession de la Namibie à l'indépendance au retrait des troupes cubaines d'Angola, tendance perçue comme " une tentative visant à perpétuer l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud " .

Dans ce contexte, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de l'OUA demandent au Secrétaire Général de l'OUA de poursuivre ses efforts pour la mise en oeuvre accélérée de la Résolution 435 (1978) du Conseil de Sécurité, tout en prenant un double engagement : d'une part, l'engagement d'intensifier les efforts diplomatiques pour sortir de l'impasse que constitue la politique visant à lier l'accession de la Namibie à l'indépendance au retrait des troupes cubaines d'Angola ; d'autre part, l'engagement de continuer à apporter un soutien actif à la SWAPO.

S'agissant de la situation en Afrique du Sud même, elle reste dangereusement explosive du fait de l'entêtement du régime de Pretoria dans son refus de renoncer à la politique d'apartheid. Face à cette attitude, la question de sanctions globales et obligatoires reste d'actualité et, à l'occasion du 23ème Sommet de l'OUA, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont affirmé que la décision de prendre de telles sanctions contre l'Afrique du Sud en application des dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies demeure l'unique moyen pacifique de l'amener à démanteler le système d'apartheid.

.../...

Tout en exhortant tous les Etats membres de l'OUA à donner l'exemple au reste du monde en appliquant scrupuleusement les sanctions contre l'Afrique du Sud, sans perdre de vue les problèmes spécifiques que connaissent à cet égard les Etats de la Ligne de Front, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont demandé que soit convoquée dans les meilleurs délais une réunion du Conseil de Sécurité des Nations Unies en vue de l'imposition de sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud.

Le 23ème Sommet de l'OUA a par ailleurs été l'occasion de réaffirmer la conviction qu'un processus de négociations en vue d'un règlement politique pour l'équation sud-africaine resterait aléatoire aussi longtemps que le régime minoritaire de PRETORIA n'aura pas donné de façon convaincante la preuve de son adhésion au principe irréfragable de la démocratie faisant référence au verdict de la majorité et aux critères de représentativité, sans connotations racistes. Du reste, l'OUA estime qu'il y a un préalable incontournable pour le lancement d'un tel processus : il ne peut y avoir de négociations tant que tous les prisonniers politiques n'auront pas été libérés et les interdictions frappant toutes les organisations politiques levées pour permettre une consultation libre du peuple sud-africain.

En tout cas, les tenants du pouvoir d'apartheid risquent d'être de plus en plus isolés dans leur refus entêté du dialogue suite à la brèche ouverte par la rencontre historique de DAKAR, en juillet 1987, entre des représentants de l'ANC (mouvement anti-apartheid interdit en Afrique du Sud) et des représentants de la communauté blanche sud-africaine venus de divers horizons politiques libéraux.

La rencontre de DAKAR, intervenant après celle qui avait eu lieu à LUSAKA en 1985 entre un groupe d'hommes d'affaires sud-africains et des dirigeants de l'ANC, a démontré la force du mouvement qui pousse petit à petit l'Afrique du Sud vers une alternative démocratique.

.../...

En attendant , pour l'OUA la nécessité de soutenir matériellement et financièrement les combattants de la liberté en Afrique du Sud, par le canal de leurs mouvements de libération nationale, reste d'actualité et doit se concrétiser dans l'optique de leur permettre d'intensifier la lutte contre l'apartheid en vue de l'instauration d'un Gouvernement démocratique et représentatif dans ce pays. L'Afrique peut compter, au niveau de la communauté internationale, sur une solidarité croissante pour la concrétisation de cet objectif qui mobilise l'opinion publique et même des instances politiques ulcérées par la politique et les pratiques du régime en place à PRETORIA, parfois dans un contexte où les positions de tel gouvernement à l'égard de ce régime sont contestées par les relais de l'opinion publique comme cela est de plus en plus le cas aux Etats-Unis.

Evoquant les problèmes auxquels sont confrontés les Etats de la Ligne de Front, en leur rendant hommage pour les sacrifices qu'ils dédient à la lutte de libération, le 23ème Sommet de l'OUA a condamné toute manoeuvre visant à conférer une quelconque légitimité aux groupes terroristes (allusion à l'UNITA et à la RENAMO) contrôlés par le régime de PRETORIA qui sévissent en Angola et au Mozambique, Et de lancer un appel à la Communauté Internationale, et particulièrement aux pays africains, pour que ces groupes armés à la solde de PRETORIA ne puissent obtenir la moindre facilité en matière de soutien logistique, de possibilité d'installation et de liberté de mouvement.

En réitérant l'engagement de fournir aux Etats de la Ligne de Front les ressources nécessaires pour leur permettre de renforcer leur capacité de défense et de mobiliser l'assistance nécessaire pour que ces Etats et les autres Etats voisins puissent mieux supporter les effets de sanctions contre PRETORIA, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de l'OUA se sont félicités de la création du Fonds de solidarité "AFRICA " du Mouvement des Pays Non-Alignés et ont invité les Etats membres de l'organisation panafricaine ainsi que la communauté internationale à contribuer généreusement audit Fonds.

...../.....

1.2. Le différend frontalier Tchad-Libye :

Le lourd contentieux qui oppose le Tchad et la Libye au sujet de la bande d'Aouzou figure en bonne place parmi les problèmes politiques qui préoccupent l'OUA à l'heure où, au niveau de l'organisation panafricaine, la parenthèse semble (provisoirement ?) fermée sur l'équation de la réconciliation nationale au Tchad considérée par le Président Hissein HABRE comme relevant d'un problème interne.

Au-delà des ingérences de la Libye dans les problèmes intérieurs du Tchad, ingérences allant jusqu'à la présence militaire libyenne à laquelle le Président Hissein HABRE est parvenu à mettre un terme en engageant, au cours du premier semestre 1987, une offensive victorieuse soutenue, sur le plan logistique, par la France et les États-Unis, pour la reconquête des places fortes occupées par les forces libyennes dans le nord du Tchad, le contentieux entre les deux pays porte sur la bande d'Aouzou revendiquée à la fois par N'DJAMENA et TRIPOLI comme devant faire partie intégrante de leurs territoires respectifs.

Ce différend tchado-libyen reste pendant devant l'OUA qui a constitué un Comité ad hoc dont le 23ème Sommet a décidé d'élever le niveau à celui des Chefs d'Etat sous la présidence du Chef d'Etat gabonais. L'objectif de l'Organisation Panafricaine est d'amener les deux parties à trouver une solution négociée. Elle les exhorte à coopérer pleinement avec le Comité à cet effet et leur demande de s'abstenir de mener toute action de nature à aggraver la situation.

Le Tchad et la Libye se sont déclarés disposés à coopérer avec le Comité en vue de parvenir à un règlement négocié du différend frontalier qui les oppose. Leur engagement à cet égard a été exprimé à l'occasion de la réunion du Comité tenue le 23 Septembre 1987 à LUSAKA, réunion présidée par le Chef d'Etat gabonais et à laquelle ont pris part le Président en exercice de l'OUA, le Président Abdou Diouf du Sénégal, le Président Joaquim CHISSANO du Mozambique, le Ministre d'Etat algérien Mohamed BENHAMED ABDELGHANI, le Ministre nigérian des Affaires Etrangères et le Ministre camerounais des Affaires Etrangères et de la Coopération. Le Tchad et la Libye étaient

représentés à cette réunion, respectivement par le Président Hissein HABRE et par le Secrétaire du Bureau Populaire du Comité Populaire des Relations Extérieures.

A cette occasion, le Comité ad hoc a demandé aux deux parties en conflit de maintenir et de consolider le cessez-le-feu (proclamé le 11 Septembre 1987) en s'abstenant de tout acte susceptible d'aggraver la situation sur le terrain et de s'abstenir de tout acte qui internationaliserait le conflit.

Le Comité a en outre fixé le calendrier de ses travaux portant sur les échéances ci-après :

- du 30 novembre au 30 décembre 1987, réunions du sous-comité des experts juristes et cartographes, à LIBREVILLE ,
- le 7 janvier 1988, réunion des Ministres des Affaires Etrangères des pays membres du comité, à LIBREVILLE ,
- réunion du comité au niveau des Chefs d'Etat, à DAKAR dans la première quinzaine du mois de janvier 1988.

S'agissant de la réunion prévue à DAKAR, le Comité a insisté sur la nécessité de la participation effective de tous les Chefs d'Etat, y compris ceux des deux parties en conflit.

Le Sommet de LUSAKA peut être considéré comme une étape positive, dans la mesure notamment où, à cette occasion, la Libye a renoncé à la politique de la chaise vide qui était la sienne depuis la création de ce Comité en 1977. Jusque-là, la Libye avait refusé toute discussion sur la bande d'Aouzou. A LUSAKA, le Chef de la délégation libyenne a déclaré que son pays était disposé à apporter son concours à toute initiative pour régler à l'amiable cette affaire.

.../...

Dans cet esprit, pour démontrer sa disposition à collaborer avec le Comité ad hoc et à lui faciliter la tâche, la Libye, à l'instar du Tchad, a tenu à remettre au Gabon (qui assure la présidence dudit Comité) le 30 Octobre 1987 les documents juridiques et cartographiques à l'appui de ses thèses sur la bande d'Aouzou.

Alors que le Tchad, qui peut compter notamment sur un soutien de plus en plus actif de Washington à en juger par la décision du Gouvernement américain de lui livrer des missiles STINGER, est déterminé à planter à tout prix son drapeau dans la bande d'Aouzou, la Libye peut être satisfaite du vote intervenu le 12 Novembre 1987 à l'ONU où l'Assemblée Générale s'est prononcée, par 67 voix contre 52 et 21 abstentions (dont celle du Rwanda), en faveur du report sine die de l'inscription (demandée par le Tchad) du conflit tchado-libyen à l'ordre du jour de sa 42ème session.

Le report de l'examen de la plainte tchadienne contre la Libye avait été recommandé par la Zambie (qui assume la présidence en exercice de l'OUA) dans le souci de laisser cette question sous la responsabilité du Comité ad hoc de l'OUA chargé de faire des propositions pour une solution pacifique à ce conflit régional. Il est vrai que l'internationalisation du conflit Tchad-Libye, par le biais d'un débat à l'Assemblée Générale des Nations Unies, ne serait pas de nature à faciliter la tâche dudit Comité.

Les deux parties en conflit se déclarent donc disposées à assurer la collaboration requise de leur part

.../...

R. J/NTIV.F/

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

8-12-87
24389/16.04

Kigali, le 7.12.1987

N° 4681 /16.04.21/3/SGAA/VE

✓ Monsieur le Ministre (TOUS)
KIGALI

TRES URGENT

OBJET:

Programmation des missions à
l'étranger 1988.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me communiquer dans les meilleurs délais la liste des missions prioritaires prévues par votre Département pour le 1er trimestre 1988, en y ajoutant celles qui vous seraient connues pour les autres trimestres de l'exercice 1988.

Pour ce faire, je vous saurais gré de ne proposer que les missions dont la nécessité vous paraît impérieuse compte tenu des contraintes budgétaires que connaît notre Pays.

Vous prendrez soin d'indiquer pour chaque mission, l'objet, le nombre de délégués, le lieu, la durée, la période ainsi que le pays ou l'organisme qui prendrait part au financement.

Enfin, il importe de signaler qu'étant donné les difficultés de trésorerie, il ne sera pas possible de couvrir une mission non programmée.

Fr. NGARUKIYINTWALI
Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI
- Monsieur le Directeur de l'Etablissement Public (TOUS) KIGALI

BIZIMANA Jean-Damascène
Directeur Général des Services Généraux
et des Affaires Administratives

dans le cadre de la mission assignée au Comité ad hoc de l'OUA. Le temps de la confrontation serait-il pour autant révolu entre le Tchad et la Libye ? L'affirmer serait peut-être céder à un excès d'optimisme. Il reste cependant que, pour une solution excluant le verdict des armes pour régler le différend frontalier qui les oppose, les scénarios envisageables portent sur l'alternative suivante : un règlement politique au niveau de l'OUA (soit dans le cadre du Comité ad hoc, soit dans le cadre de la Commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage) ou, à défaut de solution politique, le recours à une juridiction internationale (Cour Internationale de Justice).

Les deux volets de cette alternative fixent les limites, étroites, au-delà desquelles le différend frontalier qui oppose le Tchad et la Libye risquerait de tourner à la quadrature du cercle, hors de portée de toute médiation, laissant la voie ouverte à des aventures militaires sans fin tout en jetant sur l'OUA le discrédit d'une organisation incapable de régler ses querelles intestines et en accentuant les risques d'internationalisation d'un conflit dans lequel on enregistre déjà un engagement de plus en plus déterminé de Washington.

1.3. Le problème du Sahara Occidental :

Le 23ème Sommet a été le premier où l'OUA n'a pas eu à consacrer de larges développements au problème du Sahara Occidental - un problème qui reste pendant, faute d'avancée significative quant à la mise en oeuvre des résolutions pertinentes de l'OUA et de l'ONU.

Pour mémoire, il y a lieu de relever que le processus d'organisation d'un référendum marque le pas, nonobstant les efforts déployés au niveau des deux organisations.

...../....

Le Maroc poursuit et renforce son emprise administrative et militaire sur le territoire sahraoui. A cet égard, alors que les deux parties en conflit ont accepté le principe d'une visite d'une mission technique de l'ONU et de l'OUA, le Front PLISARIO dénonce " la mise en scène du Gouvernement marocain dans les zones occupées du Sahara Occidental " en prévision de cette visite et l'accuse de multiplier les opérations douteuses dans le cadre d'une colonisation tous azimuts, pour " tromper l'attention " de la mission technique de l'ONU et de l'OUA et " éviter toute réaction-surprise anti-marocaine " devant cette mission. Le mandat de celle-ci est d'examiner les modalités d'un cessez-le-feu et d'un référendum d'auto-détermination au Sahara Occidental.

L'envoi de la mission technique de l'ONU et de l'OUA constitue le premier signe concret d'une certaine évolution dans la médiation entreprise par le Secrétaire Général des Nations Unies en vue d'un règlement du problème du Sahara Occidental. Parmi les problèmes sur lesquels cette mission aura à se pencher, deux revêtent une importance fondamentale : le recensement des populations d'origine sahraouie et le problème de la présence des troupes et de l'administration marocaines.

1.4. Problème des réfugiés en Afrique :

Eu égard à l'attention qu'il requiert de la part d'un pays comme le RWANDA, le problème des réfugiés en Afrique est évoqué dans le présent rapport, en relevant que le Conseil des Ministres de l'OUA a eu à examiner, en février 1987, le rapport de la Commission des Quinze de l'OUA sur les réfugiés, pour la période d'avril 1986 à février 1987.

En adoptant le rapport susmentionné, le Conseil des Ministres a demandé à la Commission d'entreprendre de nouvelles missions d'enquête sur le terrain. Objectif : avoir une vue globale de la situation des réfugiés sur le continent et examiner les problèmes que rencontrent les pays d'asile et les pays d'origine dans le cas des réfugiés et des rapatriés.

.../...

Le Conseil des Ministres a demandé que, lors de ces missions (entreprises dans vingt-neuf pays africains parmi lesquels figure le Rwanda qui a reçu courant octobre 1987 une délégation conduite par l'Ambassadeur de la République du Zaïre à Addis Abéba) la Commission aborde toutes les questions relatives au partage du fardeau. Dans ce contexte, la Commission a reçu pour mandat d'examiner avec les Etats membres abritant peu ou pas de réfugiés la possibilité pour eux d'accueillir des réfugiés qui se trouvent dans les pays surchargés.

Il y a lieu de relever que lors du débat sur la situation des réfugiés en Afrique, le Conseil a souligné que quoique fassent les pays d'asile, la meilleure solution durable est le rapatriement volontaire. Intervenant sur ce point au niveau des travaux en Commission, la délégation rwandaise a insisté sur la proposition d'envisager, pour les pays d'asile, l'intégration des réfugiés dans les cas où le rapatriement volontaire n'est pas réalisable.

La proposition de la délégation rwandaise rappelant le principe de l'intégration (reconnu notamment dans la Convention des Nations Unies sur les réfugiés de 1951-articles 34) à côté des principes de rapatriement volontaire et du partage du fardeau n'a pas rencontré d'échos favorables. La délégation a tenté de démontrer que la Convention précitée, la Conférence Internationale sur les Réfugiés en Afrique (CIARA II) et la Conférence d'Arusha de 1979 reconnaissent l'intégration comme solution durable aux problèmes des réfugiés. Seul le représentant du Zaïre a laissé entrevoir la possibilité d'examiner ce principe, mais uniquement dans le cadre bilatéral.

Tirant la leçon qu'imposait le climat enregistré lors des travaux en commission, la délégation rwandaise a préféré ne pas insister outre mesure sur sa proposition et a jugé judicieux de ne pas la présenter en plénière.

.../...

2. Questions Economiques :

Au sein de l'OUA, spécialement depuis le 21ème Sommet qui a constitué un tournant décisif à cet égard, l'heure est de plus en plus aux préoccupations économiques. C'est dans ce contexte que, lors de sa 23ème session en Juillet 1987, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a réservé une attention spécifique aux trois points ci-après :

- le problème de la dette extérieure de l'Afrique ;
- la mise en oeuvre du Programme Prioritaire pour le Redressement Economique de l'Afrique et du Programme d'Action des Nations Unies adopté en Juin 1986 ;
- le projet de création de la Communauté Economique Africaine.

2.1. La problématique de la dette extérieure de l'Afrique :

Le 23ème Sommet de l'OUA a adopté une déclaration qui souligne la vive préoccupation des Etats africains face au poids de la dette extérieure et dresse le catalogue des actions à envisager pour trouver une solution viable à ce problème.

Dans la déclaration susmentionnée, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de l'OUA expriment leur profonde préoccupation eu égard au fait que la Communauté Internationale, et particulièrement les principaux créanciers, n'ont pas répondu de manière satisfaisante à l'appel lancé par l'OUA en vue de trouver une solution acceptable au problème de la dette extérieure de l'Afrique.

Notant cependant avec satisfaction les mesures positives prises par certains partenaires et l'esprit de compréhension dont ils ont fait montre en vue d'alléger le fardeau de la dette, le 23ème Sommet a souligné que les déclarations et promesses desdits partenaires devraient se traduire à temps en programmes concrets d'assistance.

.../...

Ce Sommet a été l'occasion de réaffirmer que la dette extérieure constitue une obligation à honorer. Le constat exprimé à cet égard est **assorti** de la conviction que la Communauté Internationale a le devoir et la responsabilité de contribuer au redressement des économies des pays africains pour que ces derniers puissent assurer dans des conditions acceptables le service de leur dette.

Dans ce contexte, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont réaffirmé la nécessité d'une Conférence Internationale sur la dette extérieure de l'Afrique qui offrirait aux pays africains et à leurs créanciers le cadre idéal de rencontre pour débattre des problèmes liés à la dette extérieure de l'Afrique en vue de trouver des solutions d'urgence, à court, moyen et long termes.

Dans la perspective de la tenue éventuelle d'une telle Conférence, le 23ème Sommet de l'OUA a décidé la convocation d'une session extraordinaire destinée à permettre d'arrêter une position africaine commune face à la problématique de la dette extérieure.

Diverses dispositions ont été prises dans le cadre de la préparation de cette session extraordinaire initialement prévue pour la première quinzaine de septembre 1987 et finalement reportée pour se tenir du 30 novembre au 1er décembre 1987 à Addis Abéba, après une série de réunions préparatoires :

- réunion des experts des Finances (20 - 21 novembre 1987) ;
- onzième session du Comité Directeur Permanent (23 - 24 novembre 1987) ;
- conférence des Ministres des Finances et du Plan (26 - 27 novembre 1987) ;
- Conseil des Ministres (28 novembre 1987).

Le 23ème Sommet a donné mandat au Comité Directeur Permanent de jouer le rôle de comité technique chargé d'effectuer l'étude exhaustive du problème de la dette extérieure de l'Afrique, en examinant de manière spécifique la dette de chaque pays et de chaque région, dans l'optique de formuler des propositions concrètes pour permettre à l'Afrique de dégager une position commune.

.....

En référence au mandat qu'il avait ainsi reçu des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Comité Directeur Permanent a tenu sa 9ème session ministérielle les 21 et 22 Août 1987 à Addis Abéba, après une réunion préparatoire au niveau des experts. Le Comité Directeur Permanent a examiné la nature et la structure de la dette extérieure de l'Afrique (évaluée à 200 milliards de dollars américains à la fin de 1986, soit près de 200 % des recettes d'exportation du continent). Il a dégagé ses principales causes (endogènes et exogènes) et souligné son impact négatif en relevant que la solvabilité de beaucoup de pays africains a été sérieusement mise à rude épreuve à cause de l'accroissement du service de la dette et que plusieurs pays africains, devenus insolvable, éprouvent d'énormes difficultés pour emprunter à des conditions acceptables, alors que le recours aux financements extérieurs s'avère plus nécessaire que jamais.

En termes de tendance, et si des mesures globales ne sont pas prises pour résoudre le problème de la dette de l'Afrique d'ici à 1995, la dette totale de notre continent atteindra 313 milliards de dollars EU; le remboursement annuel de la dette s'élèvera à 31 milliards de dollars EU et le ratio du service de la dette dépassera les 48 %. D'ici l'an 2000, le montant de la dette à court et à long termes atteindra les 550 milliards de dollars EU. Le remboursement annuel de la dette à moyen et à long termes atteindra à lui tout seul les 45,6 milliards de dollars et le ratio du service de la dette africaine représentera 71,8 % des recettes d'exportation du continent.

Devant ces perspectives pour le moins alarmantes, les Chefs d'Etat africains ont, lors de la conférence extraordinaire de l'OUA tenue du 30 Novembre au 1er Décembre 1987, adopté une Déclaration contenant la position commune de l'Afrique sur la Dette Extérieure africaine.

Après avoir réaffirmé la volonté du Continent de mettre en oeuvre aux niveaux national, régional et continental, toutes les mesures adoptées par l'Afrique dans son Programme Prioritaire en vue de contribuer à la recherche d'une solution efficace aux problèmes de la dette, les Chefs d'Etat s'engagent à examiner et à mettre en oeuvre, le cas échéant, des mesures nouvelles d'appui qui pourraient être prises compte tenu du fardeau croissant de la dette extérieure de l'Afrique. Par ailleurs et

.../...

s'adressant à la Communauté Internationale, les Chefs d'Etat Africains ont noté avec gratitude les initiatives prises ou annoncées par des pays développés créanciers visant à annuler les dettes de certains pays africains. Ils ont ensuite exhorté les créanciers bilatéraux, multilatéraux et privés à adopter de toute urgence une série de mesures précises destinées à alléger le fardeau de la dette.

Outre les mesures tendant à annuler ou à assouplir les prêts existants, les efforts de la Communauté Internationale doivent notamment viser à :

- 1) accroître les ressources accordées à l'Afrique en particulier celles accordées à des conditions de faveur, en vue d'inverser la tendance à la baisse du volume de capitaux nets accordés au Continent ;
- 2) améliorer les recettes d'exportation des produits de base en créant notamment un système global de stabilisation des recettes d'exportation de ces produits ;
- 3) soutenir les efforts des pays les moins avancés et autres pays défavorisés d'Afrique, en procédant notamment à l'annulation de leurs dettes sans discrimination.

En conclusion, les Chefs d'Etat africains demandent, de toute urgence, la tenue d'une conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique, convaincus que seul un dialogue franc et constructif entre le Continent noir et la Communauté Internationale évitera à l'Afrique de se retrouver dans une situation où elle ne pourrait plus honorer ses obligations en dépit de toute sa bonne volonté.

2.2. Mise en oeuvre de Programme Prioritaire pour le Redressement Economique de l'Afrique et du PANUREDA :

Après sa réunion des 21 et 22 Août 1987 à ADDIS ABEBA, le Comité Directeur Permanent de l'OUA a tenu sa 10ème réunion du 22 au 25 Septembre 1987 à New York - une réunion consacrée à l'élaboration d'une position africaine sur le mécanisme d'étude et d'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'Action des Nations Unies pour le Redressement Economique et le Développement de l'Afrique (PANUREDA).

D'après une étude basée sur les réponses que les pays membres ont réservé à un questionnaire établi par l'OUA, la mise en oeuvre de ces deux programmes se solde actuellement par un bilan mitigé. .../...

D'après le rapport de la 8ème session du Comité Directeur Permanent que le 23ème Sommet de l'OUA a eu à examiner, les résultats enregistrés dans la mise en oeuvre des mesures considérées comme urgentes sont loin d'être satisfaisants, mais des efforts significatifs ont été déployés au niveau des Etats africains, notamment dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, comme dans les secteurs d'appui à l'agriculture.

Dans ses recommandations, le Comité Directeur Permanent insiste particulièrement sur le rappel des engagements pris par l'Afrique d'une part et, d'autre part, par la Communauté Internationale lors de la session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies tenu en Mai - Juin 1986 et consacrée à la crise économique de l'Afrique.

L'évaluation de la mise en oeuvre du PANUREDA doit porter sur l'état d'exécution des engagements considérés sous ces deux volets.

D'une manière générale, un constat s'impose : la marge de manoeuvre dont l'Afrique dispose face à ses problèmes économiques est de plus en plus réduite. Face à ce constat, le 23ème Sommet de l'OUA a lancé un appel pressant à la Communauté Internationale pour qu'elle honore d'urgence l'engagement d'apporter son soutien aux efforts déployés par l'Afrique dans le cadre du PANUREDA. A cet égard, la Communauté Internationale devrait faire preuve de célérité et de souplesse pour aider l'Afrique à faire durablement face aux écueils qui hypothèquent les résultats des efforts déployés et des sacrifices consentis pour assurer son redressement économique et promouvoir son développement, en référence aux programmes adoptés en 1986.

2.3. Problématique de la création de la Communauté Economique Africaine :

En évoquant le projet de création de la Communauté Economique Africaine, le 23ème Sommet de l'OUA a réaffirmé l'importance que les pays africains attachent aux principes et aux objectifs fondamentaux du Plan d'Action et de l'Acte Final de Lagos.

La réalisation de ce projet relève cependant d'un processus devant être marqué par diverses étapes progressives assorties de toute une série de préalables.

.../...

A cet égard, il est notamment nécessaire que les Etats membres de l'OUA coordonnent, harmonisent et rationalisent les activités des groupements de coopération et d'intégration existants, afin de renforcer et d'élargir la coopération inter-africaine. Il est également nécessaire de créer, aux niveaux régional et sous-régional, les conditions favorables à une intégration harmonieuse, en se penchant notamment sur la question de la libre circulation des biens, des personnes et des capitaux.

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a souligné, lors de sa 23ème session, la complexité du projet de création de la Communauté Economique Africaine. Pour relever les défis inhérents à ce projet, une approche pragmatique et prudente est de mise, dans l'optique de fixer un calendrier tenant dûment compte des diverses étapes à réaliser dans ce processus ainsi que de l'état et des expériences d'intégration enregistrés au niveau des organisations de coopération déjà opérationnelles.

Dans le cadre d'une telle approche, le 23ème Sommet de l'OUA a insisté sur la nécessité d'accélérer la réalisation du projet de création de la Communauté Economique Africaine dans des conditions qui tiennent compte des intérêts primordiaux et des réalités du continent. La résolution adoptée à cet égard exhorte les Etats Membres de l'OUA ainsi que les responsables des groupements économiques régionaux et sous-régionaux à prendre une part active aux travaux du Comité Directeur Permanent agissant en qualité de Comité de rédaction chargé de l'élaboration du projet de Traité à conclure pour la création de ladite Communauté.

En ce qui concerne le Secrétaire Général de l'OUA, il lui a été demandé, en vertu de la même résolution, de faire inscrire à l'ordre du jour de chacune des prochaines sessions de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement un point relatif à l'évolution de ce projet.

2.4. Coopération Afro-Arabe :

La promotion de la coopération afro-arabe en référence aux bases fixées en 1977 par le Sommet du Caire semble s'enliser dans une léthargie que compensent heureusement

.../...

les actions et programmes de coopération mis en oeuvre entre partenaires arabes et africains en dehors du cadre institutionnel envisagé au niveau de l'OUA et de la Ligue des Etats Arabes.

Ce processus bute encore notamment sur trois obstacles qui le freinent à des degrés divers. Premier obstacle : le fait que l'Egypte a continué à siéger à l'OUA alors qu'elle était exclue de la Ligue des Etats Arabes après la signature des accords de Camp David. Deuxième obstacle : le problème du Sahara Occidental qui a entraîné le retrait du Maroc de l'OUA après l'admission de la RASD. Troisième obstacle : la reprise des relations diplomatiques entre certains pays africains et Israël.

Dans ce contexte, il est évident que les obstacles sur lesquels bute l'élaboration d'un calendrier pour le deuxième Sommet Arabo-Africain, dix ans après celui du Caire, sont à caractère essentiellement politique. A cet égard, ils sont à imputer aux partenaires arabes, dans la mesure où certains pays arabes refusent de siéger avec des pays membres de l'OUA (pour les raisons qui viennent d'être évoquées) dans des institutions communes arabo-africaines.

Lorsque le Conseil des Ministres a eu à examiner, en Février 1987, le point relatif à la coopération afro-arabe, il a enregistré l'offre du Burkina Faso proposant d'abriter la 9ème session de la Commission Permanente ainsi que celle du Soudan d'accueillir la conférence ministérielle afro-arabe préparatoire à un deuxième Sommet. Depuis, l'attente se prolonge, à cause de tant d'hypothèques à lever pour l'institutionnalisation de la coopération afro-arabe.

Le rendez-vous fixé pour le mois d'Avril 1987 à OUAGADOUGOU n'a pas pu être respecté, pas plus que celui qui, par substitution, fut alors pris pour le mois de Juillet 1987 : les nouvelles dates du 9 au 11 Juillet retenues de commun accord par le Secrétariat Général de l'OUA et celui de la Ligue des Etats Arabes ne purent pas convenir à la partie arabe qui proposa le report sine die de la 9ème session de la Commission Permanente ainsi que de la réunion des experts qui devait la préparer.

.../...

Pour sa part, le Soudan maintient cependant son invitation pour la 1ère session de la Conférence ministérielle afro-arabe. Du fait que la tenue de cette session est liée à celle des réunions préparatoires susmentionnées, l'évolution de ce dossier est dans une impasse et il serait peu réaliste de croire que la proposition de tenir le 2ème Sommet Afro-Arabe en Janvier 1988 pourra se concrétiser.

Le Secrétariat Général de l'OUA assure cependant que, nonobstant les difficultés sur lesquelles bute la redynamisation des organes de la coopération afro-arabe, il poursuit ses démarches pour permettre la tenue des réunions prévues. Sur le plan du fond cependant, il est à craindre que certains événements survenus ces derniers temps ne viennent renforcer le malaise dont souffre déjà la coopération afro-arabe. La déroute de l'armée libyenne, une armée arabe, face aux forces tchadiennes, a en effet piqué au vif la fierté et l'orgueil légendaires de la " Nation Arabe ". Le Secrétaire Général de la Ligue, Monsieur Chadli KLIBI, s'est à cette occasion distingué par des prises de positions pro-libyennes au sujet de la question de la bande d'Acouzou, propos qualifiés de racistes par le Gouvernement tchadien. D'autres signes de solidarité arabe en direction de Tripoli sont venus d'Alger, mais aussi et surtout du Front Populaire Progressiste Libanais de Monsieur Walid JOUMBLAT Parti Socialiste Libanais qui a, au nom de la solidarité arabe, envoyé un million de combattants druzes libanais à la rescousse de KHADAFFI. Ce geste regrettable a été interprété par les milieux africains noirs comme de nature à élargir le fossé entre arabes et noirs, au moment où ces deux peuples sont pourtant même confrontés à des défis beaucoup plus vitaux.

A l'occasion des prochaines assises de l'OUA, le Gouvernement tchadien soutenu par certains de ses amis africains, reviendra, sans aucun doute, sur les problèmes que soulèvent, selon lui, les prises de position du Secrétaire Général de la Ligue Arabe ainsi que l'intervention de forces arabes extra-africaines dans le conflit tchado-libyen. Il faut cependant espérer que la sagesse africaine permettra d'éviter que dans ce cas les intérêts de deux pays, le Tchad et la Libye, ne se confondent avec ceux de tout le continent africain et n'entraînent dans leur sillage la coopération afro-arabe.

.../...

3. Questions Juridiques, Administratives et Institutionnelles :

Sous cette rubrique, trois points retiennent l'attention :

- l'élection des Secrétaires Généraux Adjoints de l'OUA intervenue lors du 23ème Sommet ;
- la mise sur pied de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
- les questions administratives et financières examinées par le Conseil des Ministres.

3.1. Election des Secrétaires Généraux Adjoints :

Le début de l'année 1987 a connu le lancement de la campagne en prévision de l'élection des Secrétaires Généraux Adjoints de l'OUA lors du 23ème Sommet. A l'exception de l'Afrique Australe où une seule candidature (du Zimbabwe) a été enregistrée pour le poste alors détenu par un ressortissant zambien, cette campagne a été marquée par de multiples candidatures au niveau des autres sous-régions.

Pour la plupart des promoteurs de ces candidatures, notamment pour l'Egypte et pour le Congo, le principe de la rotation était invoqué et mis en exergue. A cet égard, cette référence s'est avérée payante pour l'Egypte qui a obtenu l'élection de son candidat en remplacement du ressortissant algérien qui détenait le poste de Secrétaire Général Adjoint revenant à l'Afrique du Nord.

Il en a été autrement pour le Congo qui n'a pas réussi à prendre le poste détenu par le Rwanda dont le candidat, en la personne du Dr. Sylvestre NSANZIMANA, a été réélu pour un troisième mandat - grâce à une intense activité diplomatique déployée au niveau des Chefs d'Etat dès le début de l'année jusqu'à la veille des élections en Juillet 1987.

.../...

Après le retrait de la candidature du Tchad et de celle de la République Centrafricaine, étaient en lice, lors des élections intervenues le 29 Juillet, le candidat du Rwanda et son challenger congolais. Au premier tour de scrutin, le candidat rwandais a obtenu 27 voix contre 21 en faveur du candidat congolais. Il y eut deux bulletins nuls.

Après ce premier tour, le Président Congolais Denis SASSOU NGUESSO décida de retirer son candidat et le Dr. NSANZIMANA fut réélu pour un nouveau mandat, le troisième, au poste de Secrétaire Général Adjoint de l'OUA.

Pour l'Afrique de l'Est, cinq candidats étaient en lice, présentés respectivement par l'Ethiopie, Madagascar, la Somalie, le Soudan et l'Uganda. Le candidat de l'Ethiopie a été élu suite au retrait du candidat malgache, après avoir obtenu 26 voix contre 23 au troisième tour de scrutin.

L'Afrique du Nord comptait deux candidats : celui de l'Algérie et celui de l'Egypte. Le candidat égyptien ayant obtenu 29 voix au deuxième tour (contre 20 pour l'Algérien), l'Algérie retira son candidat et l'Egypte obtint ainsi le poste pour lequel elle avait rudement combattu.

Pour l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso, et le Libéria ayant retiré leurs candidats, la candidature du Nigéria fut plébiscitée.

Suite à ces élections, le 15 Septembre 1987, le Secrétaire Général de l'OUA a décidé de confier aux Secrétaires Généraux Adjoints les attributions réparties comme suit :

- le Dr. Sylvestre NSANZIMANA, réélu, a été maintenu dans ses fonctions de Secrétaire Général Adjoint chargé de Coordination et de Missions auprès du Secrétaire Général ;
- l'Ambassadeur Brownson DEDE, réélu, a été nommé Secrétaire Général Adjoint chargé cumulativement des Départements de l'Administration et des Finances ;

.../...

- l'Ambassadeur Ahmed HAGGAG, nouvellement élu, a été nommé Secrétaire Général Adjoint chargé du Département du Développement Economique et de la Coopération (EDECO) ;
- le Dr. Machivenyika Tobias MAPURANGA, nouvellement élu, a été nommé Secrétaire Général Adjoint chargé du Département de l'Education, de la Science, de la Culture et des Affaires Sociales (ESCAS) ;
- l'Ambassadeur Yilma TADESSE, nouvellement élu, a été nommé Secrétaire Général Adjoint chargé du Département Politique.

3.2. Mise en place de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples :

Le 23ème Sommet de l'OUA a procédé à l'élection des membres de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Pour deux postes alloués à l'Afrique de l'Est, quatre candidats étaient en lice, présentés respectivement par la Somalie, le Soudan, la Tanzanie et l'Uganda. Les candidats de la Tanzanie et de l'Uganda ont été élus.

Pour trois postes réservés à l'Afrique de l'Ouest, six pays avaient présenté des candidats : le Bénin, la Gambie, le Mali, le Nigéria, le Sénégal et le Togo. Les candidats de la Gambie, du Mali et du Sénégal ont été élus.

Trois candidats présentés respectivement par le Congo, le Gabon et le Rwanda briguaient les deux postes réservés à l'Afrique Centrale. Pour la bonne harmonie dans la répartition des postes, notre pays qui venait d'obtenir un nouveau mandat pour le Dr. NSANZIMANA au poste de Secrétaire Général Adjoint, a retiré sa candidature et les candidats congolais et gabonais furent donc élus pour occuper les deux postes revenant à l'Afrique Centrale au sein de la Commission.

L'Afrique du Nord a été représentée par les candidats de l'Egypte et de la Libye, et l'Afrique Australe par ceux du Botswana et de la Zambie.

.../...

Les membres de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ne sont pas des fonctionnaires permanents ; ils se réunissent chaque fois que de besoin. En ce qui concerne leur mandat, l'article 36 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples stipule que " les membres de la Commission sont élus pour une période de six ans renouvelable " et que, toutefois, le mandat de quatre des membres élus lors de la première élection prend fin au bout de deux ans, et le mandat des trois autres au bout de quatre ans.

Conformément à ces dispositions, les candidats élus du Mali, du Gabon, de la Gambie et de l'Egypte exerceront un mandat de deux ans. Suite au tirage au sort effectué en vertu de l'article 37 de la Charte précitée, les candidats de la Tanzanie, de l'Uganda et de la Zambie exerceront un mandat de quatre ans. Ceux du Congo, du Botswana, de la Libye et du Sénégal siégeront pour un mandat de six ans.

Les élections auxquelles a ainsi procédé la 23ème Sommet de l'OUA ont parachevé la mise en place de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Celle-ci a tenu sa première session le 2 Novembre 1987 à Addis Abéba et a porté à sa Présidence le Gabonais NGUEMA, après une élection qui a nécessité cinq tours de scrutin. Sa prochaine réunion est prévue à Dakar en Janvier 1988.

3.3. Questions Administratives et Financières :

Sous ce point, le présent rapport relève essentiellement les questions examinées par le Conseil des Ministres lors de sa 45ème session ordinaire en Février 1987.

3.3.1. Budget pour l'exercice 1987/1988 :

Le Conseil des Ministres a adopté le budget de l'OUA pour l'exercice 1987/1988 après examen des projets proposés respectivement par le Secrétariat Général (budget de croissance zéro) et par le Comité Consultatif sur les questions administratives, budgétaires et financières (qui avait proposé un budget décroissant par rapport à celui de l'exercice 1986/1987).

.../...

Après un long débat, le budget de l'OUA pour l'exercice 1987/1988 a été fixé à 23.211.575 dollars US, conformément aux recommandations du Comité Consultatif qui avait soigneusement examiné les documents relatifs aux questions administratives et financières soumis à l'attention du Conseil.

Dans son rapport, le Comité Consultatif soulevait des questions portant notamment sur les arriérés de contributions et les relations entre le Comité et le Secrétariat.

3.3.2. S'agissant du problème des arriérés de contributions, le tableau mis à jour de l'état des contributions au budget de l'OUA montrait qu'à la date du 20 février 1987 quatre Etats seulement (Malawi, Rwanda, Swaziland et Zimbabwe) n'accusaient pas d'arriérés et que quatre autres accumulaient des arriérés depuis l'exercice 1970/71. Cette liste a été établie en référence à la suggestion de faire la distinction entre les arriérés comptant pour les exercices budgétaires déjà clos et les contributions dues au titre d'un exercice budgétaire en cours.

3.3.3. En ce qui concerne les relations entre le Comité Consultatif et le Secrétariat, des divergences de vues ont été enregistrées par le Conseil des Ministres qui a demandé au Comité Consultatif de faire des recommandations dans l'optique d'assurer un climat de bonne entente entre les deux organes.

Dans ce contexte, le Conseil a invité le Comité Consultatif et le Secrétariat à se consulter plus souvent et régulièrement de façon à aplanir les divergences. Ces consultations devraient être institutionnalisées de manière à y associer tous les membres du Comité, au lieu de les limiter à des échanges de vues avec un nombre restreint d'Ambassadeurs. Le Conseil a relevé que le Comité Consultatif devrait recevoir périodiquement pour avis, des rapports du Secrétariat sur les questions administratives et non plus sur les seules questions financières et budgétaires.

.../...

3.3.4. Lors de sa 45^{ème} session, le Conseil a regretté que le projet de budget qui lui était soumis ne portait que sur un budget de consommation et non sur un budget-programme tel que cela avait été demandé lors de la précédente session. Le Secrétariat a promis que le prochain budget de l'OUA (1988-89) sera un budget-programme.

Le Conseil a par ailleurs examiné la proposition du secrétariat d'envisager le système d'un budget biennal pour l'OUA.

Cette proposition qu'aucune délégation n'était disposée à soutenir a été rejetée. La délégation rwandaise, suivie à cet égard par plusieurs autres délégations, a relevé qu'il y aurait de sérieuses hypothèques quant au fonctionnement du Secrétariat et des contraintes financières plus lourdes pour les Etats membres si un tel système était adopté. Le Chef de la délégation rwandaise a précisé que le principe d'une programmation pluriannuelle serait judicieux pour l'OUA et devrait même être envisagé, mais simplement sous la formule d'une projection dans l'avenir et non sous celle d'adoption effective d'un budget biennal en une seule année.

3.3.5. Le Conseil a eu à examiner le rapport du Comité ad hoc sur la réforme des structures de l'OUA créé en Février 1984.

Approuvant à cet égard la recommandation du Comité Consultatif, le Conseil avait donné au Comité ad hoc sur la réforme des structures de l'OUA le mandat ci-après :

- procéder à l'examen exhaustif des conditions de travail du personnel du Secrétariat de l'OUA, y compris les pensions et autres avantages ;
- examiner les critères de recrutement du personnel ainsi que les politiques et pratiques en cours ;
- élaborer un plan détaillant les perspectives de carrière des membres du personnel ;

.../...

- reclasser et harmoniser les postes, en particulier en ce qui concerne le personnel technique et d'appui, en vue d'assurer une rémunération équitable, en tenant compte des diplômes, de l'efficacité et de l'expérience ;
- réviser la structure actuelle du Secrétariat de façon que ses activités soient orientées vers des programmes opérationnels tout en évitant le chevauchement des fonctions et en assurant, dans la mesure du possible, la répartition équitable des responsabilités entre les Départements existants ;
- réviser les règlements actuels du personnel en vue de combler les lacunes et de corriger les anomalies ;
- réexaminer les relations entre le Secrétariat et les Bureaux Régionaux, compte tenu des responsabilités découlant de l'exécution du Plan d'Action et de l'Acte Final de Lagos.

Le rapport présenté à la 45ème session du Conseil des Ministres portait essentiellement sur les points relatifs à l'examen exhaustif des conditions de travail du personnel du Secrétariat. Après examen du document considéré comme un rapport partiel, le Conseil a relevé qu'il n'avait pas été remis aux Etats membres dans des délais permettant d'en analyser toutes les implications et surtout qu'il traitait seulement d'une partie du mandat dévolu au Comité, sans porter sur le point essentiel - celui qui concerne l'établissement d'une nouvelle structure pour le Secrétariat afin d'adapter le fonctionnement de l'OUA à sa nouvelle vocation de servir de catalyseur dans la promotion des objectifs de développement économique du continent.

Le débat sur cette question a abouti aux conclusions suivantes :

- le Comité ad hoc devra achever toutes les tâches lui confiées et faire un rapport exhaustif à la prochaine session budgétaire du Conseil (en février 1988) ;
- toutes les incidences financières découlant des recommandations du Comité devraient être soulignées et approuvées par le Comité Consultatif avant que le rapport du Comité ad hoc ne soit soumis au Conseil.

.../...

3.3.6. La 45ème session du Conseil a enfin eu à examiner le rapport du Comité ad hoc sur le barème des contributions.

Cette session n'a cependant pas pu régler la question de la révision du barème de contributions au budget de l'OUA, alors que l'application du barème adopté à Nairobi en 1981 devait se terminer avec l'exercice en cours. Faut de consensus sur l'une ou l'autre des cinq options présentées par le Comité ad hoc, il a fallu prolonger pour une année l'application de ce barème jugé néanmoins inéquitable.

Le Conseil s'est prononcé en faveur de l'élargissement du Comité (qui est ainsi passé de 6 à 14 membres dont le RWANDA sur base de répartition géographique) et a demandé qu'il poursuive ses travaux en vue de présenter à la prochaine session budgétaire du Conseil, en février 1988, un rapport tenant compte de toutes les remarques formulées par les Etats membres.

Lors de sa réunion tenue en Mai 1987, le Comité a convenu, après de longues délibérations et de sérieuses controverses, de retenir les critères utilisés aux Nations Unies, pour l'établissement d'un nouveau barème à appliquer au niveau de l'OUA - à savoir le revenu national par tête d'habitant et la formule de dégrèvement applicable aux seuls pays à faible revenu (PMA).

La référence à ces critères devrait en principe permettre d'adopter un barème tenant compte d'éléments objectifs quant à la capacité contributive des Etats membres. Il resterait à régler les problèmes inhérents aux choix de l'option à retenir en ce qui concerne le plafond et le plancher. A cet égard, deux options ont été avancées : celle prônée par le Nigéria qui consisterait à fixer le plafond à 8 % et le plancher à 0,65 % ; celle émanant du Président du Comité qui consisterait à fixer le plafond à 20 %, sans plancher.

L'option prônée par le Nigéria pénaliserait les pays à faible revenu ; elle serait cependant acceptable pour notre pays à condition que le taux lui appliqué corresponde au plancher. La seconde option (plafond à 20 % sans plancher) avantagerait sensiblement un pays comme le Rwanda. Elle est cependant irréaliste, et a peu de chances d'être acceptée par les grands contributeurs.

.../...

Dans ces conditions, la tâche assignée au Comité ad hoc sur le barème des contributions reste des plus ardues, et cette question n'a pas fini de susciter de vives controverses alors que l'échéance fixée pour son examen est imminente.

Il faut signaler qu'une réunion de ce Comité prévue à Addis Abéba en Octobre 1987 a été reportée sine die en raison de l'absence de l'expert des Nations Unies chargé de l'étude du projet de nouveau barème.

4. Autres activités dans le cadre de l'OUA :

Après avoir relevé les principaux éléments à retenir au niveau de l'OUA dans le cadre de ce rapport annuel consacré à l'exercice 1987, au-delà de la référence faite à cet égard au 23ème Sommet ainsi qu'aux 45ème et 46ème sessions ordinaires du Conseil des Ministres, il y a lieu de signaler, pour mémoire, les principaux éléments qui se dégagent d'autres réunions importantes tenues sous les auspices de l'Organisation panafricaine au cours de l'année qui s'achève.

Il s'agit respectivement de la 9ème session de la Conférence des Ministres Africains du Commerce, de la 10ème session de la Commission du Travail de l'OUA et du 1er Congrès des Hommes de Science Africains.

4.1. La 9ème session de la Conférence des Ministres Africains du Commerce :

Cette session s'est tenue à Addis Abéba les 19 et 20 Mars 1987, après la réunion préparatoire du Groupe intergouvernemental d'experts tenues du 12 au 15 Mars 1987. La délégation rwandaise à ces assises était conduite par le Ministre des Finances et de l'Economie.

Cette session organisée conjointement sous les auspices de l'OUA et de la CEA dans le cadre de la préparation, au niveau de l'Afrique, de la 7ème CNUCED, s'est penchée sur l'examen de diverses questions portant notamment sur :

- la contribution du commerce intérieur et du commerce intra-africain à la croissance économique et au développement de l'Afrique ;

.../...

- les problèmes des pays africains sans littoral et les perspectives de développement du commerce de transit ;
- la prospection des marchés, l'information commerciale et la promotion du commerce ;
- l'évolution des relations commerciales internationales de l'Afrique ;
- l'incidence des activités des sociétés transnationales sur le commerce et le développement en Afrique.

4.2. La 10ème Session de la Commission du Travail de l'OUA :

Cette dixième session ordinaire de la Commission du Travail de l'OUA s'est tenue à ARUSHA (Tanzanie) du 12 au 15 Avril 1987 dans la foulée de la première session extraordinaire de la même Commission et après la réunion préparatoire au niveau des experts qui a eu lieu du 6 au 10 Avril 1987. La délégation rwandaise à ces assises était conduite par l'Ambassadeur en poste à Addis Abéba.

La 1ère session extraordinaire de la Commission du Travail de l'OUA a été essentiellement consacrée à des discours portant sur la situation des travailleurs africains sous le régime d'apartheid en Afrique du Sud. Ses travaux ont été couronnés par l'adoption d'une " Déclaration de solidarité avec le peuple et les travailleurs sud-africains ".

Quant aux travaux de la 10ème session ordinaire de la Commission du Travail de l'OUA, ils ont abouti à l'adoption d'un train de résolutions ayant trait notamment à la structure de l'Organisation Internationale du Travail en matière de sécurité sociale, à l'emploi dans les secteurs moderne et informel de l'économie en Afrique, au rôle des Ministères chargés du travail dans la mise en oeuvre du Plan d'Action de Lagos et du Programme Prioritaire de Redressement Economique de l'Afrique, à la promotion de l'emploi dans le secteur rural en Afrique.

.../...

Les délégations présentes à ARUSHA ont salué avec satisfaction la naissance, le 12 Avril 1986 au Caire, de l'Organisation Panafricaine des Employeurs, et se sont réjouies de l'unité enfin retrouvée au sein de l'OUSA (Organisation de l'Union Syndicale Africaine) grâce à son 2ème Congrès extraordinaire tenu en Octobre 1986 sous les auspices du Comité des Sages de la Commission du Travail de l'OUA.

4.3. Congrès des Hommes de Science Africains :

Lors de sa 46ème session, le Conseil des Ministres de l'OUA a examiné le rapport du Secrétariat Général consacré au " Premier Congrès des Hommes de Science en Afrique " tenu du 25 au 30 Juin 1987 à BRAZZAVILLE.

Ce Congrès, auquel une délégation rwandaise a participé, était axé sur le thème de la " mobilisation de la Communauté scientifique africaine pour le développement de l'Afrique ".

Le Congrès de BRAZZAVILLE a souligné la nécessité de promouvoir l'exploitation des technologies traditionnelles, de même que le rôle des femmes dans la science et la technologie. Il a décidé de créer une " Union Panafricaine de la Science et de la Technologie " dont le siège sera établi à Brazzaville. Dans ce contexte, le Congrès a constitué un comité chargé de préparer les textes organiques de l'Union, textes qui seront soumis au 2ème Congrès prévu dans deux ans.

Avant de conclure ce volet du rapport annuel consacré aux activités intéressant l'OUA, il y a lieu de signaler la tenue, les 18 et 19 Octobre 1987 à Addis Abéba, de la réunion extraordinaire de la Conférence des Ministres Africains de l'Industrie. Cette réunion était organisée dans le cadre de la préparation de la 2ème conférence générale de l'ONUDI, avec pour objectif de coordonner, au niveau de l'OUA, les positions concernant la problématique du développement industriel en Afrique.

.../...

Cette réunion à laquelle notre pays a été représenté par une délégation conduite par le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat, le Militant Juvénal UWILINGIYIMANA, s'est tenue dans la foulée d'une réunion aux objectifs similaires tenue sous les auspices de la CEA. Des objectifs similaires (la seule différence portant en fait sur la participation de la RASD sans celle du Maroc et vice-versa, suite aux considérations d'ordre politique bien connues) qui justifient que ce point soit évoqué plus en détails dans le chapitre suivant consacré aux activités de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).

.../...

B. COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE (CEA)

1. Parmi les activités importantes de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) au cours de l'année 1987, il importe de s'attarder sur la 13ème Conférence des Ministres de la CEA qui s'est tenue à Addis Abéba du 23 au 17 Avril 1987. Cette conférence a été précédée par une série de réunions préparatoires dont la plus importante est la réunion du Comité technique préparatoire plénier. Le Rwanda n'a pas manqué à ce rendez-vous annuel de la CEA.

Cette conférence a offert aux Ministres Africains l'occasion d'examiner en profondeur les différents problèmes auxquels fait face le continent africain dans ses efforts de développement, ainsi que les mesures à prendre en vue de sortir l'Afrique de la situation de crise socio-économique aiguë à laquelle elle est confrontée.

En effet, la conférence a passé en revue d'une manière exhaustive les activités du Secrétariat de la CEA et a discuté des questions pertinentes relatives aux différents secteurs socio-économiques. Dans l'ensemble, la conférence a adopté 34 Résolutions sur les actions requises dans différents domaines prioritaires pour le développement socio-économique du continent africain.

Un accent particulier a été mis sur la mobilisation des ressources financières et technologiques pour l'alimentation et l'agriculture en Afrique, la mobilisation des ressources pour la mise en oeuvre accélérée du programme de la Décennie du développement industriel pour l'Afrique et de la Décennie des Nations Unies pour les Transports et les Communications en Afrique, le Commerce et le Développement et plus particulièrement le commerce intra-africain, l'intégration de la femme au développement, les dimensions sociales, culturelles et humaines du processus de développement en Afrique, la planification économique et la gestion, de même que la mobilisation des ressources financières locales pour le développement économique et social.

.../...

En consacrant un examen approfondi à l'enquête préliminaire de la CEA sur l'exécution du Programme Prioritaire pour le Redressement Economique de l'Afrique (1986 - 1990) et du Programme d'Action des Nations Unies pour le Redressement Economique et le Développement de l'Afrique, les Ministres ont noté avec satisfaction que les pays africains avaient commencé à honorer leurs engagements en mettant en oeuvre les dispositions contenues dans le Programme d'Action des Nations Unies pour le Redressement et le Développement Economique de l'Afrique, en particulier les réformes de politique économique destinées à assurer une meilleure gestion de leurs économies, une allocation efficace de ressources, un meilleur contrôle des dépenses publiques, une pleine participation des populations au développement (en particulier celle des femmes).

Tout en louant les efforts remarquables déployés par les pays africains, les Ministres africains se sont inquiétés du manque de réponse concrète de la part de la Communauté Internationale, surtout des donateurs bilatéraux et multilatéraux, particulièrement dans les domaines critiques portant notamment sur l'exportation de matières premières, le flux des ressources sous forme concessionnelle, l'ouverture des marchés des pays développés et la dette extérieure. Les Ministres ont demandé que la tendance actuelle de sortie nette de capitaux d'Afrique soit inversée, autrement il serait impossible pour les pays africains de mobiliser les 89 milliards de dollars US de ressources intérieures qu'ils se sont engagés à fournir pour la mise en oeuvre du Programme Prioritaire de Redressement Economique de l'Afrique.

Lors de cette conférence, les Ministres ont examiné soigneusement un projet important relatif au renforcement des capacités de réponse de la région africaine et de son aptitude à faire face aux calamités naturelles futures telles que la sécheresse, la désertification et les cyclones : il s'agit de la création d'un " Centre Africain pour l'Application de la Météorologie au Développement " (CAAMD). Après avoir examiné le texte des statuts portant création de ce Centre, texte qui du reste avait été épluché minutieusement par les experts au niveau du Comité Technique préparatoire plénier, les Ministres ont donné leur aval à l'adoption desdits statuts et ont accepté à l'unanimité la création dudit Centre. Par ailleurs, après de longues et laborieuses négociations et consultations les

.../...

Ministres ont accepté que le Niger abrite le siège de ce Centre même si, sur le plan purement technique, le Kenya était le mieux qualifié à cet effet.

Les Ministres ont enfin examiné le progrès réalisé dans l'utilisation des contributions au Fonds d'Affectation Spéciale des Nations Unies pour le Développement de l'Afrique (FASNUDA) et ont lancé un appel pour que tous les pays africains fassent des efforts pour contribuer volontairement à ce Fonds, chacun dans la limite de ses possibilités. Au cours de la conférence d'annonce des contributions à ce Fonds (pour la période 1988/89) qui s'est tenue le 25 Avril 1987 en marge de la conférence des Ministres de la CEA, seuls huit (8) pays africains ont annoncé des contributions financières précises à ce Fonds dont le montant total s'élève à environ 304.429 dollars US. Le Rwanda qui se trouve parmi ces huit pays a annoncé sa contribution de 15.000\$US - somme qui sera mise à la disposition du MULPOC de Gisenyi.

Il convient de signaler que le Secrétaire Exécutif de la CEA avait soumis aux Ministres la proposition de supprimer la Conférence des Ministres des pays Africains les Moins Avancés qui se tient annuellement, en marge, de la conférence des Ministres de la CEA. Le Secrétaire Exécutif de la CEA estimait que les points relatifs aux problèmes des PMA Africains pourraient être examinés par la conférence des Ministres de la CEA sans pour autant maintenir un groupe spécifique dit " Conférence des Ministres des Pays Africains les Moins Avancés ". Cette proposition du Secrétaire Exécutif, bien qu'appuyée par certains pays africains, a été finalement rejetée.

2. Une réunion des plénipotentiaires des pays de la sous-région d'Afrique Centrale sur la création du système de Documentation et d'Information pour l'Afrique du Centre (CADIS) s'est tenue à Addis Abéba sous les auspices de la CEA les 10 et 11 Avril 1987. Le Rwanda y était représenté.

L'objet principal de cette réunion était de désigner le pays devant abriter ledit Centre.

Il convient de rappeler que le Rwanda avait exprimé le désir de pouvoir abriter ce Centre sous-régional, mais lors de la réunion sus-mentionnée, la délégation rwandaise, sur instructions de la Centrale, n'a pas réitéré officiellement la

.../...

demande du Rwanda et cela eu égard à la qualité des relations privilégiées que notre pays entretient avec le Zaïre, lequel avait présenté officiellement sa candidature lors de la conférence des Ministres de la CEA à Yaoundé en Avril 1986.

Après de longues délibérations sur la seule candidature du Zaïre - aucun autre pays ne s'étant présenté officiellement - la réunion a décidé à l'unanimité d'accorder le siège du CADIS au Zaïre. De son côté, le Zaïre a accepté de supporter la totalité des coûts d'établissement et de fonctionnement de ce Centre pendant une période de deux ans correspondant à la première phase de ce projet.

3. La conférence extraordinaire des Ministres Africains de l'Industrie s'est tenue à Addis Abéba sous les auspices de la CEA les 16 et 17 Octobre 1987 après une réunion préparatoire au niveau des experts.

Cette conférence avait pour objet d'adopter une position commune africaine dans le domaine de l'industrie, dans la perspective de la deuxième conférence générale de l'ONUDI prévue à BANGKOK (Thaïlande) du 9 au 13 Novembre 1987. Cette position commune a été reprise dans un mémorandum approuvé par les Ministres à l'issue des travaux de cette conférence extraordinaire.

Les Ministres Africains de l'Industrie ont, au cours de cette conférence extraordinaire, procédé à un examen approfondi de la situation générale actuelle du secteur industriel en Afrique et en ont dressé un bilan critique tout en préconisant un certain nombre de mesures pour sa relance.

Ils ont demandé que la deuxième conférence générale de l'ONUDI procède également, de son côté, à un examen critique de la situation industrielle des pays en développement et plus particulièrement ceux d'Afrique, afin d'arrêter des mesures concrètes propres à assurer le développement de leur secteur industriel. Ces mesures doivent répondre, en ce qui concerne les pays africains, aux objectifs assignés à la Décennie du Développement Industriel pour l'Afrique, objectifs qui jusqu'à présent, sont loin d'être atteints étant donné le peu d'intérêt que manifestent les pays industrialisés à la mise en oeuvre de cette Décennie.

.../...

Dans le mémorandum adopté à l'issue des travaux de la conférence, les Ministres ont souligné le fait que les pays africains se sont constamment heurtés à un environnement international défavorable. L'effondrement des cours des produits de base, le renforcement du protectionnisme dans les pays industrialisés et le manque d'empressement de ces derniers à investir dans les secteurs industriels prioritaires du continent, sont autant de facteurs qui ont largement contribué à freiner les efforts des pays africains en matière d'industrialisation.

Face à cette situation critique, les Ministres **proposent**, dans ce même mémorandum, que les efforts soient orientés vers la restructuration et la réhabilitation du secteur manufacturier en Afrique dans le cadre du Programme de la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique et du Programme d'Action des Nations Unies pour le Redressement Economique et le Développement de l'Afrique. A cet effet, les pays industrialisés devraient apporter une aide aux pays africains pour la réhabilitation et le développement des industries déjà existantes de même que pour la création de nouvelles industries directement orientées vers la satisfaction des besoins fondamentaux de la population.

Les Ministres ont déploré la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée dans l'industrie africaine, à la fois sur les plans qualitatif et quantitatif - ce qui oblige les pays africains à recourir souvent aux services d'experts étrangers. Pour remédier à cette situation, ils demandent aux organisations compétentes du système des Nations Unies d'accorder une aide accrue aux pays africains aux fins de la formation d'une main-d'oeuvre qualifiée dans le secteur industriel. Les Ministres demandent aussi que tout soit fait afin d'éviter la fuite des cerveaux de l'Afrique vers les pays développés et qu'en même temps des mesures soient prises permettant le retour en Afrique des chercheurs, savants et spécialistes des différents domaines, y compris la main-d'oeuvre qualifiée, qui ont quitté leurs pays.

Des mesures devraient être prises pour assurer la compétitivité des produits industriels africains, et les pays développés sont priés de renoncer au protectionnisme afin de faciliter le libre échange et la libre commercialisation des produits industriels africains.

.../...

Les Ministres demandent que les pays et organismes donateurs accordent aux pays africains des prêts à des conditions de faveur pour le financement de projets industriels. Ils ont aussi demandé que le système de consultation de l'ONUDI soit redynamisé en vue d'accroître sa capacité de contribuer effectivement aux efforts d'industrialisation de l'Afrique.

Enfin les Ministres n'ont pas manqué d'appuyer l'idée de lancement d'une seconde Décennie de développement industriel pour l'Afrique à partir de 1990, étant donné que la 1ère Décennie n'a pas du tout répondu aux attentes des pays africains.

Il convient de noter que le mémorandum adopté par cette conférence extraordinaire des Ministres Africains de l'Industrie sous les auspices de la CEA, a reçu l'aval politique des Ministres Africains de l'Industrie réunis sous les auspices de l'OUA du 18 au 19 Octobre 1987.

Le Rwanda était représenté à ces assises par une délégation conduite par le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat.

.../...

C. ACTIVITES DANS LE CADRE DE LA ZEP :

Bien que l'Ambassade de la République Rwandaise à Addis Abéba n'ait pas directement en charge les dossiers relatifs aux activités de la ZEP (Zone d'Echanges Préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe), le rapport de cette Ambassade pour l'exercice 1987 serait incomplet s'il n'incluait pas le relevé des éléments à retenir des réunions auxquelles elle a eu à participer activement et qui étaient organisées dans le cadre de cette institution de coopération sous-régionale dont le Rwanda est membre.

Sous ce chapitre, seront évoqués ci-après les travaux de la 10ème réunion du Conseil des Ministres de la ZEP et ceux de la 3ème réunion annuelle du Conseil des Gouverneurs de la Banque de la ZEP (Banque de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe pour le Commerce et le Développement), réunions tenues à ADDIS ABEBA respectivement du 18 au 19 Juin 1987 et du 16 au 17 Juin 1987.

La délégation rwandaise qui a pris part aux travaux de ces réunions était conduite par l'Ambassadeur en poste à Addis Abéba.

1. Réunion du Conseil des Ministres de la ZEP :

La 10ème réunion du Conseil des Ministres de la ZEP avait été précédée, du 12 au 15 Juin 1987, de la 10ème réunion préparatoire de la Commission Intergouvernementale d'experts de la ZEP qui s'est également réunie dans la capitale éthiopienne et dont le Conseil a eu à examiner les recommandations portant sur les domaines ci-après ::

- Douane et Commerce ;
- Accords de compensation et de paiements ;
- Transports et communications ;
- Industrie ;
- Agriculture ;
- Affaires juridiques ;
- Affaires administratives.

.../...

S'agissant des décisions importantes prises par le Conseil, il convient de relever d'abord celle portant sur le calendrier des réductions des droits de douane et des barrières non-tarifaires. Au terme de laborieuses consultations, le Conseil des Ministres a décidé de fixer l'échéance du " tarif zéro " à l'an 2000 (au lieu de l'an 1992 retenu dans le Traité de la ZEP comme date de référence idéale).

De ce fait, sous réserve des amendements conséquents à introduire dans le Traité, le calendrier des réductions tarifaires au sein de la ZEP a été fixé comme suit :

- réduction de 10 % en Octobre 1988 ;
- réduction de 10 % en Octobre 1990 ;
- réduction de 10 % en Octobre 1992 ;
- réduction de 10 % en Octobre 1994 ;
- réduction de 10 % en Octobre 1996 ;
- réduction de 20 % en Octobre 1998 ;
- réduction de 30 % en Octobre 2000.

Le calendrier ainsi fixé a été cependant assorti d'une mesure de prudence : une étude à mi-parcours devra être menée en 1996 afin de déterminer si, compte tenu de la situation économique dans les Etats membres, les réductions de 20 % et de 30 % décidées respectivement pour 1998 et 2000 seraient maintenues ou à revoir (en baisse ou en hausse). Ainsi, la prudence a prévalu dans l'analyse de ce dossier dont les implications sur le plan financier sont d'une importance considérable. La prudence a prévalu face aux thèses des pays (Kenya et Zimbabwe) dont l'économie a connu un essor appréciable par rapport à celle des autres Etats membres de la ZEP, thèses préconisant l'accélération du rythme des réductions tarifaires.

Dans la même optique de prudence, le Conseil a chargé le Secrétariat de la ZEP de réaliser dans les meilleurs délais une étude portant sur les mesures **correctives** à prendre (notamment la possibilité d'arrangements budgétaires compensatoires) en faveur des pays dont l'économie serait affectée par les réductions tarifaires, ainsi que des mesures directes et indirectes - par exemple l'application d'un traitement préférentiel dans l'implantation des entreprises communautaires de production et dans la réalisation d'infrastructures.

.../...

Dans le domaine du commerce, il y a lieu de relever la décision du Conseil des Ministres selon laquelle les banques centrales devraient enjoindre aux banques commerciales respectives de faire régler toutes les transactions entre opérateurs des pays membres de la ZEP par le canal de la Chambre de Compensation à compter du 1er Octobre 1987, les exportateurs devant être encouragés à facturer en UCZEP au cas où ils hésiteraient à le faire en monnaie locale.

Dans le même domaine, le Conseil a évoqué les préparatifs de la 2ème Foire Commerciale de la ZEP prévue à LUSAKA en Août 1988. Le Rwanda est membre du Comité Directeur intergouvernemental chargé de la préparation de cette Foire.

Pour le domaine des transports et communications, nous releverons que, parmi les projets inscrits dans le cadre des corridors ZEP, celui qui revêt une importance particulièrement significative pour notre pays porte sur la construction d'entrepôts sur le terrain mis à cet effet à notre disposition par le Kenya à MOMBASA.

S'agissant des affaires juridiques, la décision qui mérite d'être relevée porte sur la mise en place du Tribunal de la ZEP. Ledit tribunal dispose d'un greffe permanent et, par souci d'économie, le Collège des juges ne se réunira que de manière ponctuelle. Toujours dans le souci de limiter les dépenses, dans un premier temps, le rôle dévolu au greffe dudit tribunal sera assuré par le service juridique du Secrétariat de la ZEP.

En ce qui concerne les affaires administratives, il y a lieu de relever que, saisi de la question fortement controversée de l'indemnité de poste accordée aux fonctionnaires de la ZEP et fixée à 40 % du salaire de base, le Conseil a décidé qu'une étude complète devait être menée à ce sujet pour lui permettre de trancher lors de la 11ème session.

Le Conseil a en outre décidé de reporter à la 11ème session l'examen du dossier relatif à la formule de calcul des contributions au budget de la ZEP ainsi que de celui portant sur la répartition des postes, avec la possibilité d'introduire le système de quotas par pays pour les recrutements futurs au sein du Secrétariat de la ZEP, une étude devant être menée à ce sujet.

.../...

S'agissant de la formule à trouver pour le calcul des contributions au budget de la ZEP, un Comité ad hoc comprenant des experts du Burundi, de l'Ethiopie, du Kenya, de l'Ile Maurice, du Swaziland et de l'Uganda a été mis en place avec pour mission de produire un rapport proposant " une solution équitable et satisfaisante ". A noter que l'Ile Maurice, Djibouti et les Comores menacent de reconsidérer leur adhésion à la ZEP si une telle solution n'était pas trouvée.

Enfin, le Conseil a eu à examiner la question relative à la suspension des contributions des Comores et de Djibouti au budget de la ZEP, suite à l'expiration du délai de grâce leur accordé eu égard au poids de leurs difficultés économiques spécifiques.

Eu égard au fait que ces deux pays tirent peu d'avantages de leur appartenance à la ZEP, le Conseil a prêté une attention bienveillante à leur demande sollicitant une nouvelle exemption pour les exercices 1986 et 1987. Cependant, au lieu de la suppression pure et simple de leurs contributions respectives pour les deux exercices, il a été décidé qu'ils verseraient chacun à titre symbolique 15 % du montant calculé sur base de la formule en vigueur.

2. Conseil des Gouverneurs de la Banque de la ZEP :

La 3ème réunion annuelle du Conseil des Gouverneurs de la Banque de la ZEP s'est donc tenue à ADDIS ABEBA du 16 au 17 Juin 1987 et la délégation rwandaise à ces assises était la même que celle qui allait participer au Conseil des Ministres dont les principales conclusions sont relevées dans les lignes qui précèdent.

A cette occasion, même si les débats du Conseil étaient centrés sur l'examen des rapports et recommandations des 4ème et 5ème réunions du Conseil d'Administration, c'est surtout la désignation du Président de la Banque qui a retenu la plus grande attention des Gouverneurs.

La nomination de son Président figurait parmi les conditions requises pour que la Banque de la ZEP devienne effectivement opérationnelle et pour que le déblocage du recrutement de son personnel puisse intervenir.

.../...

La liste des candidats pour ce poste avait été close le 17 Avril 1987. Sur décision du Conseil des Gouverneurs, seuls les candidats originaires des pays membres qui avaient libéré à cette date leur deuxième tranche de souscriptions au capital-actions de la Banque étaient admis à se présenter à l'interview. Ainsi, ont subi l'interview les candidats provenant du Kenya, de l'Uganda, de la Somalie, de l'Ethiopie, du Malawi et de la Zambie, qui se sont présentés devant le jury les 20 et 21 Avril 1987.

Lors de sa troisième réunion, le Conseil des Gouverneurs a adopté à l'unanimité le rapport du jury d'interview présidé par le Burundais Bonaventure KIDWINGIRA et a nommé le candidat éthiopien Legesse TICKHER au poste de Président de la Banque de la ZEP, pour un mandat de 5 ans.

Le deuxième point qui a retenu l'attention des membres du Conseil des Gouverneurs de la Banque de la ZEP à l'occasion de leur réunion à Addis Abéba portait sur les souscriptions au capital-actions de la Banque. Pour prévenir les difficultés d'ordre financier qui hypothéqueraient le fonctionnement de la Banque et pour amener les pays membres à verser leurs contributions dans les délais impartis, le Conseil a décidé d'appliquer un intérêt de retard de 3 % à partir du mois de Septembre 1987, sur tous les montants qui n'auraient pas été libérés à temps.

En ce qui le concerne, notre pays a souscrit 624 actions au capital de la Banque de la ZEP pour une valeur totale de 6.240.000 unités de compte ZEP. Au 31 Décembre 1986, il avait procédé au paiement de la 1ère et de la 2ème tranche de sa souscription, pour un total de 414.554.73UCZEP.

Le troisième et dernier point sur lequel le Conseil des Gouverneurs de la Banque de la ZEP s'est penché lors de sa réunion en Juin 1987 à Addis Abéba portait sur le déblocage des recrutements à la Banque. Il y a lieu de rappeler à ce sujet que lors de sa réunion extraordinaire tenue à LUSAKA en Mars 1987, le Conseil avait gelé la mise en place du Président et de certains fonctionnaires déjà recrutés.

.../...

A l'occasion de sa troisième réunion annuelle, le Conseil des Gouverneurs a décidé de débloquer ces recrutements afin de permettre à la Banque de passer à la phase opérationnelle. Il a souligné que les postes à pourvoir priorité seraient ceux de Directeur des finances, de comptable, d'analyste principal des projets agricoles et d'analyse principal des investissements (poste pour lequel la candidature d'un ressortissant rwandais avait été retenue).

La 4ème réunion du Conseil des Gouverneurs de la Banque de la ZEP est prévue en Juin 1988 à LUSAKA.

D. CENTRE INTERNATIONAL POUR L'ELEVAGE EN AFRIQUE (CIPEA)

Les activités du CIPEA pour l'année 1987 n'appellent pas de commentaires particuliers. Comme d'habitude ce Centre a organisé, au cours de cette année, un certain nombre de stages et séminaires de formation en faveur de spécialistes africains en matière d'agriculture et d'élevage.

Depuis que notre pays a signé un accord de coopération avec le CIPEA en Mars 1985, ce dernier coopère étroitement avec les services rwandais concernés dans le domaine des ressources animales. Notre Ambassade n'est toutefois pas régulièrement informée des différentes interventions ou actions menées par ce Centre dans notre pays. C'est ainsi que pour cette année 1987, nous n'avons aucun élément important à signaler dans le cadre de la coopération CIPEA - RWANDA, faute d'informations précises à ce sujet.

.../....

E. BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE
(BADEA) :

La coopération entre notre Pays et la BADEA se poursuit normalement et chaque année nous apporte la preuve que la solidarité SUD-SUD n'est pas un vain mot.

En 1987, les consultations et les négociations entamées en 1986 entre la BADEA et le Rwanda, s'agissant du projet de réhabilitation et d'extension des systèmes d'adduction d'eau en milieu rural (Région des Laves), ont abouti à la signature d'un accord de prêt de 7,25 millions de dollars américains. L'accord a été signé le 15 Novembre 1987 à Khartoum, côté rwandais par l'Ambassadeur du Rwanda à Addis Abéba, et côté BADEA par un membre du Comité Exécutif de la Banque, le Docteur Yousef A. HAYAJNEH.

Il convient de signaler que le financement de la BADEA vise à améliorer quantitativement et qualitativement l'approvisionnement en eau dans la région des Laves, notamment par l'aménagement des systèmes hydrauliques et de points d'eau, la réhabilitation et l'entretien des installations en place ainsi que par le renforcement institutionnel des structures de gestion et de distribution d'eau.

Le lot financé par la BADEA qui ne porte donc que sur la région des Laves mais fait partie d'un grand projet rural cofinancé par plusieurs bailleurs de fonds, comporte concrètement :

- la réhabilitation et l'extension de cinq systèmes hydrauliques comprenant notamment la construction de trois stations de traitement, quatre réservoirs et un réseau de canalisation de 290 kms de longueur
- le contrôle et la supervision des travaux ;
- la fourniture d'assistance technique.

Son achèvement est prévu pour Septembre 1990

.../...

Dans sa globalité, le projet de réhabilitation et d'extension des systèmes d'adduction d'eau en milieu rural sera cofinancé par :

1. Le RWANDA : 5,45 millions de \$ US ;
2. La BADEA : 7,25 millions de \$US (prêt) ;
3. L'IDA : 15,00 millions de \$US (prêt) ;
4. La CCCE : 16,00 millions de \$US (prêt) ;
5. Le FAD : 12,5 millions de \$US (prêt) ;
6. L'AUTRICHE : 7,00 millions de \$US (prêt) ;
7. La SUISSE : 8,3 millions de \$US (don) ;
8. Le PNUD : 700.000 \$US (don).

S'agissant en particulier de l'accord de prêt signé avec la BADEA, il est assorti des conditions suivantes :

- a) 4 % d'intérêts par an ;
- b) un délai de grâce de 5 ans à partir de la date de la signature de l'accord ;
- c) un délai de remboursement de 15 ans.

L'entrée en vigueur de l'accord est quant à elle subordonnée aux conditions suivantes :

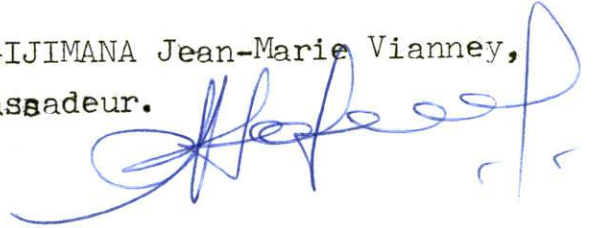
- a) la création de la cellule de coordination du projet ;
- b) l'entrée en vigueur de l'accord à signer avec l'IDA ;
- c) la signature des accords de crédit avec la CCCE, le FAD et l'AUTRICHE ;
- d) l'approbation par le Gouvernement suisse du don promis au Gouvernement rwandais dans le cadre de ce projet.

.../....

Il convient de rappeler ici que cet accord porte à 6 le nombre des interventions de la BADEA en faveur de notre Pays et à 35,824 millions de dollars l'enveloppe financière qui lui a été affectée. Selon les chiffres fournis par la BADEA, les cinq interventions précédentes ont été les suivantes :
2 millions de dollars sous forme d'aide d'urgence (1974) ;
4.974 millions de dollars pour le développement agro-pastoral de Bugesera (1976) ; 6 millions de dollars pour la centrale hydro-électrique de Mukungwa (1977) ; 8 millions de dollars pour la route Butare - Ntendezi - Cyangugu (1982) ; et 7,6 millions de dollars pour le projet KIGALI - GATUNA (1985).

Fait à Addis Abéba, le 26 Novembre 1987.

NDAGIJIMANA Jean-Marie Vianney,
Ambassadeur.



AMBASSADE RWANDAISE

ADDIS ABEBA

ETHIOPIE

INVENTAIRE DES BIENS DE L'AMBASSADE
CHANCELLERIE

ANNEXE I.

QUANTITE	DESCRIPTION	VALEUR UNITAIRE	ANNEE D'ENTREE	ETAT ACTUEL
	a) <u>Bureau Ambassadeur</u>			
1	Classeur métallique à 3 tiroirs	319,45	1977	Bon état
1	Bureau à 5 tiroirs recou- vert de verre	734,00	1976	" "
1	Chaise roulante	650,00	1976	" "
1	Corbeille à papier		1971	" "
1	bibliothèque		"	" "
1	Petite armoire		"	" "
1	Agrafeuse		"	" "
1	Porte-crayons		"	" "
1	Règle	3.554,43	1976	" "
2	Salons	145,35	"	" "
2	Tables de salon			" "
1	Table de salon en verre			" "
1	Carte d'Ethiopie			" "
1	Carte du Rwanda			" "
1	Cendrier			" "
11	Cendrier en verre avec barre argenté			" "
1	Portrait du Président de la République Rwandaise		1986	" "
1	Portrait du Président Mengistu		1979	" "
	Rideaux et voilages		1976	" "
6	Objets d'art Rwandais (tapis ornements)		1971	" "
	Lances		"	" "
1	Tapis plein (moquette)	4.829,25	1976	" "
6	Fichiers métallique	170,34	1983	" "
1	Dictionnaire Français comtemporain		1973	" "
1	Porte-drapeau (mats) + drapeau	95,00	1974	" "
	Grand briquet de table	70,00	1976	Hors d'usage
1	Tables pour téléphone	44,00	"	Bon état
2	Petite armoire	193,00	"	" "
1	Cendrier sur pied	129,00	1977	" "
1	Carte du Rwanda		1981	" "
1	Tableau des Timbres		1978	" "
1	Enregistreur niniature memo		1981	" "
	Radio satellit 2000		1977	" "
1	Chaises en bois		1971	" "
4	Tableaux des timbres du Rwanda		1982	" "
2	Mapemonde		1974	" "
1	Perforateur		1971	" "

.../...

QUANTITE	DESCRIPTION	VALEUR UNITAIRE	ANNEE D'ENTREE	ETAT ACTUEL
	<u>b) Bureau 1er Conseiller</u>			
			1976	Bon état
			"	" "
1	Trieuse métallique	4	"	" "
	Double rideaux et voilages	435,50	1974	" "
1	Coffre-fort		1972	" "
1	Bureau métallique		"	à réparer
1	Chaise roulante		1971	Bon état
1	Fauteuils en bois		"	" "
4	Table de salon		"	" "
1	Grande armoire en bois		1977	" "
1	Grande armoire métallique		1973	" "
1	Trieuse métallique à		"	" "
1	5 étagères		"	à réparer
1	Radiateur-élecrtique		"	Bon état
1	Agrafeuse	3,50	"	" "
1	Arache agrafe			
1	Portrait du Président		1979	Bon état
1	Mengistu			" "
1	Portrait du Président		1987	" "
1	de la République Rwandaise		1978	" "
1	Tableau des timbres		1973	" "
1	Armoire métallique		1983	" "
1	Poubelle			
	<u>c) Bureau 1er Secrétaire</u>			
1	Bureau recouvert de verre		1971	Bon état
1	Porte-crayons		"	" "
1	Porte-crayons		1986	" "
1	Dictionnaire français		1971	" "
1	Larousse		"	" "
1	Dictionnaire français-		"	" "
1	Anglais		"	" "
1	Classeurs métallique à		"	" "
1	4 tiroirs		"	" "
1	Chaise roulante		1976	" "
1	Rideaux et voilages			" "
1	Trieuses plastique à		1971	" "
1	5 étagères		"	" "
1	Trieuse métallique à		"	" "
1	2 étagères		1976	" "
1	Poubelle			" "
1	Bureau en bois avec tiroirs	289,00	1972	" "
1	pour dactylo		1976	" "
1	Agrafeuse	45,00	1975	" "
1	Lampe de bureau		1971	" "
2	Chaises métalliques		"	" "
1	Bibliothèque		"	" "
1	Classeur métallique à		"	" "
1	3 tiroirs		"	" "
1	Carte d'Afrique		1983	" "
1	Armoire vitrée à étagère	2.500,00	1973	" "
1	Radiateur			

.../...

QUANTITE	DESCRIPTION	VALEUR UNITAIRE	ANNEE D'ENTREE	ETAT ACTUEL
	<u>d) Bureau 2e Secrétaire</u>			Bon état
		3,50	1977	" "
			1973	" "
1	Arrache agrafe		"	" "
1	Bureau recouvert de verre		1976	" "
2	Chaises métallique		1976	" "
2	Classeurs métallique		"	" "
1	Agrafeuse		1973	" "
	Rideaux et voilage		"	" "
1	Tampon		"	" "
1	Bibliothèque		"	" "
1	Porte-crayon			" "
1	Porte-cachets		1971	" "
1	Boîte métallique pour monnaie		1972	" "
1	Coffre-fort (Joly)		1971	" "
1	Table basse		1980	" "
1	Machine à calculer(Olympia)		1978	" "
1	Tableau des Timbres		1973	" "
1	Radiateur		1974	" "
1	Table de téléphone		1973	" "
1	Dictionnaire Larousse	40,80	1977	" "
1	Poubelle		"	" "
1	Cachet de légalisation de signature		"	" "
1	Chaise roulante			
	<u>e) Secrétariat 1er Bureau</u>			Bon état
1	Bac à papier		1975	" "
1	Grand perforateur		1986	" "
2	Bureaux pour dactylo		1971	" "
1	Bureau en bois		"	" "
1	Chaise roulante		"	" "
1	Classeur métallique à 4 tiroirs		"	" "
1	Taille-crayon grand fixe		"	" "
1	Grande armoire métallique		1973	" "
1	Tampon		1971	" "
1	Porte-cachets		1977	" "
1	Arrache agrafes		1971	" "
1	Porte-crayon		"	" "
1	Dictionnaire français		-	" "
1	Petit Robert		"	" "
1	Dictionnaire français-anglais		1974	" "
1	Petite table pour téléphone		1976	" "
1	Rideaux et voilages		1971	" "
1	Trieuse en bois à 2 étagères		1972	" "
2	Trieuse en plastique		1973	" "
1	Radiateur	1.999,20	1978	Mauvais état
1	Machine à écrire Facit		1971	Bon Etat
1	Règle		1973	" "
1	Pincette à plomber le CD		1974	" "
1	Chaise roulante pour receptionner télex			" "
			.../...	

QUANTITE	DESCRIPTION	VALEUR UNITAIRE	ANNEE D'ENTREE EN SERVICE	ETAT ACTUEL
	<u>g) Secrétariat 2ème Bureau</u>			
1	Bureau	289,00	1976	Bon état
1	Petite table pour dactylo	129,00	"	" "
	Rideaux et voilages		"	" "
2	Trieuses en vois		1971	" "
1	Machine à écrire Olivetti		"	à réparer
1	Radiateur électrique		1973	à réparer
1	Coupe-papiers		1975	Bon état
	<u>h) Secrétariat 3ème Bureau</u>			
1	Machine à écrire			" "
	Facit électrique		1971	" "
1	Bureau		1978	" "
1	Grande table			Mauvais état
2	Chaises		1976	Bon état
	Rideaux et voilages		1977	" "
1	Poubelle			" "
1	Projecteur des films		1982	" "
	+ Bobines	2.458,25BIRR	"	" "
1	Film du Rwanda			
	<u>i) Salle d'attente et salle de passage</u>			
1	Table		1971	Bon état
4	Chaises		1978	" "
1	Porte-manteau		1971	" "
1	Portrait du Président de la République Rwandaise		1986	" "
	Moquette		1976	" "
1	Divan		1971	" "
1	Portrait du Président Mengistu		1981	" "
2	Vitrines contenant des objets d'art Rwandais			" "
	Ornements artistiques Rwandais		1978	" "
1	Tableau des timbres du Rwanda		1985	" "
1	Carte du Rwanda		1981	" "
	<u>j) Cafétéria</u>			
7	Tasses à café et sous-tasses		1976	Bon état
	Rideaux		1976	" "
1	Frigo		1972	" "
1	Petite glacière		"	" "
1	Plateau de service		"	" "
12	Tasses à thé et s/tasses		1985	" "
3	Tasses et 9 sous-tasses		1972	" "
1	Petite assiette		"	" "
19	Verres		1982	" "
1	Théière métallique inox		1972	" "
1	Cafetière matallique inox		"	" "
1	Plateau argenté		1974	" "
1	Théière en porcelaine		"	" "
1	Sucrier		"	" "
3	Cuillères à thé		.../.....	" "

QUANTITE	DESCRIPTION	VALEUR UNITAIRE	ANNEE D'ENTREE EN SERVICE	ETAT ACTUEL
	<u>j) Cafeteria (suite)</u>			
1	Cuillères à thé		1974	Bon état
1	Bouilloire électrique		1976	" "
1	Bouilloire à lait (gaz)		1975	Mauvais état
1	Buffet	500,00	1982	Bon état
1	Bouilloire à café		1975	" "
2	Sceaux en plastique	69,00	1983	" "
1	Bureau		1971	" "
12	Cuillères à thé		1985	" "
	<u>k) Annexe</u>			
1	Machine duplificateur Rex Rotary 1000		1971	Mauvais état
1	Table		"	Bon état
2	Jerry can métallique		1974	" "
1	Tuyau d'arrosage		"	" "
1	Petite cuisinière à gaz		1975	" "
1	Bonbonne à gaz		"	" "
2	Jerry can en plastique	25,00	"	" "
1	Fût (vidange) pour essence	30,00	"	" "
1	Hâche	3,00	"	" "
1	Marteau	8,00	1981	" "
2	Tonneaux essence	152,00	1978	" "
1	Machine à photocopier	3.571,90\$US	1982	" "
3	Tonneaux essence		1983	" "
1	Aspirateur NC -779	160,00\$US	1987	" "
	<u>l) Charroi</u>			
1	Mercedes 280		1979	Bon état
1	Volkswagen Kombi		1981	Mauvais état
1	Mercedes 250	28.900,00	1983	Bon état
	<u>m) Divers</u>			
1	Mât porte drapeau		1970	Bon état
2	Plaques indicatrices de l'immeuble de l'Ambassade à l'entrée	210,00	1976	" "
1	Ecousson	239,60	"	" "
	<u>n) Cave</u>			
2	Etagères		1975	" "

Fait à Addis Abéba, le 26 NOV 1987

INVENTAIRE DES BIENS DE L'AMBASSADE
 RESIDENCE AMBASSADEUR AU 26/11/87

QUANTITE	DESCRIPTION	VALEUR UNITAIRE	ANNEE D'ENTREE EN SERVICE	ETAT ACTUEL
	<u>a) HALL</u>			
	Rideaux + rails		1974	Bon état
	voilages		1984	Neuf
1	Porte manteau		1974	Bon état
2	Parapluies		1974	A remplacer
	<u>b) SALON</u>			
1	Salon complet		1980	A réparer
10	Tablettes		1971	A remplacer
2	Fauteuils	1,100,00BIRR	1986	Neufs
2	Tapis importés		1971	Bon état
2	Tapis éthiopiens		1984	Bon état
1	Radio meuble : tourne- disque, Radio-enregis- treur		1971	Bon état
1	Pose journaux		"	" "
1	Bac à papier		"	" "
5	Cendriers		"	" "
1	Antenne de télévision sur toit			" "
3	Portraits du Président		1986	" "
1	Salon complet		1971	réparé en 1986
1	Appareil de télévision		1971	Déclassé
1	Drapeau de la République	67,00	1974	A remplacer
1	Rideaux		"	Bon état
1	Salon complet		1973	réparé en 1986 bon état
1	Salon complet		1982	A réparer
1	voilages		1984	bon état
1	Appareil de télévision	2.643,39BIRR	1986	Neuf
1	Table de télévision	238,05 "	"	"
1	Vidéo enregistreur	2.103,19 "	"	"
	<u>c) SALLE A MANGER</u>			
	Rideaux pour séparer salle à manger avec le salon	1.356,00BIRR	1986	Neuf
3	Buffets	700,00	1974	Bon état
1	Buffet	700,00 "	1982	" "
2	Tables à manger	275,00 "	1974	" "
19	Chaises	58,00 "	1974	A remplacer
	Rideaux + rails		1974	Bon état
1	Moquette		1984	" "
	Voilages		"	" "
1	Armoire vitrée	400,00 "	1983	" "
1	Chaîne de musique	300,00\$US	1982	" "

.../...

QUANTITE	DESCRIPTION	VALEUR UNITAIRE	ANNEE D'ENTREE EN SERVICE	ETAT ACTUEL
	<u>d) BUREAU</u>			
1	Bureau		1971	Bon état
2	Chaises		1971	1 à réparer
1	Bac à papier		1971	Mauvais état
1	Lampe de bureau	45,00 E	1975	A remplacer
	Rideaux + rails		1974	Bon état
1	Moquette		1984	" "
	Voilages		1984	" "
	<u>e) CUISINE</u>			
3	Couteaux de cuisine	5,30	1975	" "
1	Traineau	230,00	1975	A remplacer
1	Réchaud à gaz		1971	Bon état
1	Paire cuillère à salade		1971	" "
1	Filtre à eau		1971	" "
8	Chaises		"	" "
1	Table		"	" "
1	Petite balance de cuisine		"	" "
1	Seau à glace		"	" "
1	Coupe pain		"	" "
1	Plat à four (pyrex)		1972	" "
1	Sèche vaisselle		"	" "
6	Tiges pour brochettes		"	" "
5	Cuillères à servir		"	" "
1	Westing House freezer		1974	Mauvais état
1	Service café à 5 person- nes et 4 s/tasses		"	Bon état
			"	A compléter ou remplacer
1	Ouvre bouteille		"	Bon état
3	Plats pyrex		"	" "
3	Cuillères de cuisines		"	" "
1	Fourchettes de cuisine		"	" "
5	Casseroles		"	A remplacer
1	Grande casserole		"	" "
1	Batteur à viande		1973	Bon état
1	Cuisinière à gaz		"	" "
1	Cuisinière électrique		1980	" "
1	Cuisinière pour injera		"	" "
1	Frigo philips		"	Mauvais état
1	Grille-pain		"	Bon état
1	Frigo Westing house		"	Mauvais état
2	Bonbonnes (1 shell, 1 Agip)		"	Bon état
3	Lampes de secours à gaz		"	" "
2	Grandes casseroles		1981	" "
2	Plats inox		1980	" "
1	Saladier en verre		"	" "
1	Casserole à pression		1974	" "

.../...

QUANTITE	DESCRIPTION	VALEUR UNITAIRE	ANNEE D'ENTREE EN SERVICE	ETAT ACTUEL
	f) <u>SERVICE A DINER</u> : voir N.B.			
5	Assiettes plates		1974	A compléter
9	Assiettes (pour pain)		1974	" "
11	Assiettes à dessert		1974	" "
1	Saucière	45,00	"	Bon état
2	Plateaux métalliques	33,00	"	" "
19	Assiettes à soupe	4,10	"	" "
4	Plats en porcelaine	11,35	"	" "
16	Assiettes à pain	2,95	"	" "
20	Bols à fruits	3,45	"	" "
19	Assiettes plates	6,55	"	" "
18	Tasses et 19 s/tasses à café	3,40	"	" "
16	Tasses et 18 s/tasses à thé	4,25	"	" "
2	Plateaux en bois	14,75	"	" "
6	Sous tasses		"	" "
1	Pot à lait	8,00	"	" "
1	Bol à sucre	5,30	"	" "
17	Bols à consommé	6,25	"	" "
8	Bols à crème	5,20	"	" "
29	Verres à liqueurs	1,75	"	" "
16	Verres à eau		"	" "
15	Verres à vin blanc		"	" "
24	Verres à vin rouge		"	" "
24	Verres à champagne	4,10	"	" "
21	Verres à champagne		"	" "
10	Verres à whisky		"	" "
20	Verres à bière	1,80	"	" "
3	Petites louches à sauce		"	" "
1	Théières en inox	13,60	"	" "
1	Cafetière en inox	17,20	"	" "
1	pot à lait en inox		"	" "
8	Cuillères à soupe		"	" "
7	Cuillères à dessert		1971-74	" "
10	Cuillères à café		"	" "
12	Fourchettes à dessert		1974	" "
12	Fourchettes ordinaires		"	" "
23	Couteaux à poisson		"	" "
24	Couteaux à dessert		"	" "
28	Couteaux à pain		"	" "
14	Couteaux ordinaires		"	" "
9	Verres à eau		"	" "
2	Ensemble salière pots à vinaigre		"	" "
1	Mixer		1981	" "
1	Grande louche		1980	" "
1	Cuillère à servir la sauce		"	" "

* N.B. La résidence ne dispose pas d'une seule vaisselle complète et homogène.

...../.....

QUANTITE	DESCRIPTION	VALEUR UNITAIRE	ANNEE D'ENTREE EN SERVICE	ETAT ACTUEL
2	Services complets salière		"	Bon éta
2	Services complets (fromage)		"	" "
22	Fourchettes à poisson		1974	" "
1	Philips mixer	345,70	1986	Neuf
	<u>g) PREMIERE CHAMBRE A COUCHER :</u>			
1	Coiffeuse		1975	Bon état
2	Tables de nuit		"	" "
1	Commode		1971	" "
1	Table avec tiroirs		"	" "
1	Porte manteau	22,44	"	" "
2	Oreillers		"	" "
1	Moquette		1984	Neuf
2	Descentes de lit		1974	Bon état
	<u>h) DEUXIEME CHAMBRE A COUCHER :</u>			
2	Tables de nuit	121,30	1971	" "
1	Tapis		1974	" "
1	Lit double + 2 tables de nuit + matelas	1.300,00 B.	1983	" "
1	Lit d'enfant + matelas	323,00 B.	1986	Neuf
	<u>i) TROISIEME CHAMBRE A COUCHER :</u>			
1	Lit simple + matelas		1971	Matelas remplace
2	Tables de nuit		"	Bon état
1	Oreiller		"	" "
1	Tapis		1974	" "
	<u>j) SALLE DE JEU</u>			
1	Table de ping-pong		1974	" "
	<u>k) ANNEXE</u>			
1	Houe pour jardinage		1975	" "
1	Râteau		"	" "
1	Paire de ciseaux		"	" "
1	Pioche		"	" "
1	Machette		"	" "
1	Tondeuse à gazon		1980	" "
1	Cisaille pour jardin		1981	" "

.....

QUANTITE	DESCRIPTION	VALEUR UNITAIRE	ANNEE D'ENTREE EN SERVICE	ETAT ACTUEL
1	Table à repasser		1981	Bon état
4	Seaux en plastique	157,60	"	" "
1	Bassin en plastique		1983	" "
100	Bouteilles vides à bière		"	" "
1	Machine à laver	500\$US	1982	" "
<u>SERVICE A DINNER POUR</u>				
<u>60 PERSONNES : voir N.B. : 1.962,36 BIRR</u>				
	Assiettes plates		1982	
	(2 cassées)			
	Fourchettes			
	Couteaux			
	Cuillères à soupe			
	Tasses à café et			
	s/tasses (1 cassée)			
	Verres à champagne			
	Verres à vin			
3	Plats			
46	Verres à bières			
3	Seaux à glace			

* N.B. Ce service ne comprend que des assiettes plates.
Il est donc incomplet et pratiquement inutili-
sable pour les dîners diplomatiques.

Fait à Addis Abéba, le 26 novembre 1987.

INVENTAIRE DES BIENS DE L'AMBASSADE
RESIDENCE DE MONSIEUR ETIENNE SENEGERA
PREMIER CONSEILLER

QUANTITE	DESCRIPTION	VALEUR UNITAIRE	ANNEE D'ENTREE EN SERVICE	ETAT ACTUEL
	a) <u>Corridor</u>			
1	Table de téléphone		1973	Bon état
1	Chaise		1971	Mauvais état
1	Tapis éthiopien		"	Bon état
	b) <u>Salon et salle à manger</u>			
1	Portrait du Président		1987	Bon état
1	Divan		1987	Neuf
4	Fauteuils		1987	Neufs
1	Divan		1971	à réparer
4	Fauteuils		"	à réparer
3	Tables de salon		"	Bon état
3	Guéridons		"	Bon état
1	Petite table		"	Bon état
9	Chaises		"	abîmés
1	Armoire en bois à 4 tiroirs		"	à réparer
1	Buffet		"	Bon état
1	Armoire		1973	Bon état (mais petites répara- tions pour les tiroirs)
2	Tapis éthiopiens		1980	Bon état
1	Tapis chinois		1973	Bon état
	Rideaux et voilages		1987	Neufs
	c) <u>Cuisine</u>			
1	Bonbonne à gaz agip		1980	Bon état
1	Bonbonne à gaz shell		1971	Bon état
1	Frigo			Bon état
1	Cuisinière gaz/électricité	450\$US	1984	Bon état (mais répara- tions à faire pour cordon élec- trique et porte du four)
1	Table de cuisine		1971	Mauvais état
1	Ouvre-bouteille		1973	Bon état
1	Bouilloire		1971	Bon état
1	Grande cuillère de cuisine		1973	Bon état

.../...

QUANTITE	DESCRIPTION	VALEUR UNITAIRE	ANNEE D'ENTREE EN SERVICE	ETAT ACTUEL
	<u>c) Cuisine suite</u>			
1	Tire-bouchon		1971	à remplacer
1	Garde-pain		1973	"
1	Ouvre-boîte		"	"
1	Filtre à eau		1971	"
6	Casseroles		1984	"
1	Grande casserole sans anse		1971 "	"
2	Casseroles moyennes		"	"
1	Friteuse		"	"
	<u>d) 1ère Chambre d'enfants</u>			
1	Bureau en bois		1971	Bon état
1	Lit simple + matelas		1980	Bon état
1	Table de nuit		1973	Très mauvais état
	<u>e) Chambre des parents</u>			
1	Lit double + matelas		1980	Bon état
1	Commode		1973	bon état
1	Chauffage électrique		"	à réparer
1	Tapis		"	bon état
2	Tables de nuit		"	Bon état
2	Chaises de chambre		"	Très usagées
	Rideaux + voilages		1987	Neufs
	<u>f) 2ème chambre d'enfants</u>			
1	Lit double + matelas		1971	Bon état
1	Lit simple + matelas		1973	Bon état
1	Commode		1973	Bon état
	<u>g) 3ème chambre d'enfants</u>			
1	Armoire en bois		1971	Bon état
1	Lit simple + matelas		1973	Bon état
	<u>h) Annexe</u>			
1	Lit simple pour sentinelle		1971	usagé
	<u>i) Divers</u>			
1	Machine à laver	900\$US	1982	à réparer

Fait à Addis Abéba, le 26 NOV 1987

AMBASSADE RWANDAISE

ADDIS ABEBA

ETHIOPIE

INVENTAIRE DES BIENS DE L'AMBASSADE
RESIDENCE MONSIEUR RUGWIZANGO WENCESLAS
PREMIER SECRETAIRE

QUANTITE	DESCRIPTION	VALEUR UNITAIRE	ANNEE D'ENTREE EN SERVICE	ETAT ACTUEL
<u>a) SALON ET SALLE AMMANGER</u>				
2	Salons		1980	Bon état
1	Petite armoire à éta- gère pour livre		1973	" "
2	Buffets		"	1 bon état 1 mauvais état
1	Table à manger		"	Bon état
6	Chaises		1980	1 mauvais état: à réparer
	Rideaux et voilages pour fenêtres		"	déclassés : à remplacer
3	Cendriers		"	Bon état
1	Portrait du Président		1986	Bon état
<u>b) CHAMBRE A COUCHER DES PARENTS</u>				
1	Lit double + matelas	535 BIRR	1972	lit mauvais état à réparer matelas à rempla- cer
2	Petites tables de nuit	63 BIRR	"	Bon état
1	Armoire à 4 tiroirs	127 BIRR	"	Mauvais état
1	Tapis		1972	Bon état
1	Chaise		"	Mauvais état
1	Lit pour bébé + matelas		"	mauvais état
	Rideaux et voilages		1980	déclassés : à remplacer
1	Commode		1972	bon état
<u>c) 1ERE CHAMBRE A COUCHER DES ENFANTS</u>				
2	Lits simples + matelas	329 BIRR	1973	Matelas mauvais état
2	Petites tables de nuit	63 BIRR	"	1 bon état, 1 mauvais état
1	Armoire à 4 tiroirs	127 BIRR	"	à réparer
1	Tapis		1972	Bon état
	Rideaux et voilages		1980	déclassés : à remplacer
1	Lit pour bébé + matelas	350 BIRR	1985	Bon état

.../...

QUANTITE	DESCRIPTION	VALEUR UNITAIRE	ANNEE D'ENTREE EN SERVICE	ETAT ACTUEL
d) <u>2EME CHAMBRE A COUCHER DES ENFANTS</u>				
1	Lit simple + matelas	123 BIRR	1974	Bon état
1	Bureau		1973	Bon état
1	Chaise		"	mauvais état
	Rideaux et voilages		1980	déclassés : à remplacer
e) <u>CUISINE :</u>				
1	Petite table à manger pour enfants		1972	Mauvais état
1	Frigo	1.350 BIRR	1973	Hors usage
1	Frigo westing house	707 \$US	1984	Bon état
2	Bonbonnes à gaz shell		1973	" "
1	Porte-pain	37 BIRR	1972	" "
8	Couteaux	2,60BIRR	"	" "
1	Casserole à pression		1980	Mauvais état
1	Grand plat}	18,60BIRR	1972	Bon état
1	Petit plat{			
2	Seaux à glace		1973	Mauvais état
1	Cuisinière électrique/ gaz philips	405 \$US	1984	à réparer
4	Cuillères à soupe	3,10BIRR	1973	Bon état
2	Cuillères à café	1,30BIRR	"	" "
10	Fourchettes	1,35 BIRR	"	" "
3	Fourchettes à gâteau		"	" "
4	Petites assiettes à gâteau		"	" "
1	Fourche	3,75 BIRR	"	" "
1	Egg-beater		"	Mauvais état
2	Grandes cuillères		"	Bon état
1	Pot à lait	4,60	"	" "
1	Tenaille à glace		1972	Mauvais état
1	Ouvre-boîte		"	Bon état
1	Tourne-crêpe			Mauvais état
1	Porte-couteaux, cuil- lères et fourchettes		"	Bon état
1	Pyrex		"	" "

.../....

QUANTITE	DESCRIPTION	VALEUR UNTTAIRE	ANNEE D'ENTREE EN SERVICE	ETAT ACTUEL
	e) <u>CUISINE (suite) :</u>			
1	verre à champagne	1,35BIRR	1972	Bon état
1	Poêle	33,80BIRR	1973	Mauvais état
1	Table		"	" "
1	Porte-manteau		"	" "
3	Casseroles		"	" "
	g) <u>DIVERS :</u>			
1	Machine à laver	500 \$US	1982	Bon état
15	Bouteilles de bière (vide)			" "

Fait à Addis Abéba, le 26 NOV 1987

VISITES OU TRANSIT DES PERSONNALITES RWANDAISES
A ADDIS ABEBA ENTRE LE 17 DECEMBRE 1987 ET LE
30 NOVEMBRE 1987

DATES	PERSONNALITES	OBJET	OBSERVATIONS
17.12.87	M. Christophe MFIZI M. NTIGURA M. Jean Baptiste NUBAHUMPATSE (Journaliste ORINFOFOR)	Transit Addis - Dakar Transit Addis - CAIRE Transit Addis - Dakar	
7. 2.87	Délégation Rwandaise conduite par M. NKUSI Directeur MINITRAPE	6e réunion comité régional intergou- vernemental mixte des établissements humains et environnements	
22. 2.87	Délégation rwandaise conduite par Ministre NGARUKIYINTWALI F.	45e session ordinaire Conseil des Ministres de l'OUA	
4. 3.87	M. MANIZABAYO Laurent et famille	Transit Kigali - Addis - Abidjan	Départ pour Abidjan 5/3/87 pour rejoindre son poste
7. 3.87	M. MAHARANGALI DIRGERAL MINIFINECO, M. RUKARA DIRECTEUR BNR, M. MUNYANEZA Directeur MINIFIAN, RUTAGENGWA Secrétaire Administration MINIFINECO	réunions préparatoires d'experts, conférence ministres africains du commerce préparatoire 7e session CNUCED et 9e session conseil Ministres africains du commerce	
15. 3.87	Ministre HATEGEKIMANA, RUTAYISIRE Directeur Présirep	IDEM	retour le 5/4/87 pour Kigali
21. 3.87	Délégation rwandaise conduite par préfet BALINYANGA et 10 bourgmestres	transit Kigali - Fékin	

.../....

1. 4.87 Femille BARAYAGWIZA accueil
8. 4.87 Delegation rwandaise composée de M. KANIMBA DIRGERAL MINIPLAN, Mre MUKAYIRANGA Directeur MINISAPASO, M. MBAGUTA DIRGERAL MINIFINECO et RUKEBESHA Chef division MINAFFET Sessions CEA et PMA
retour Kigali le 28/4/87
29. 4.87 4 agents d'Air Rwanda Stages auprès EAL
retour pour kigali le 2/6/87
20. 5.87 Délégation rwandaise composée de M. MUSHYANDI Directeur MINIFINECO, et RUKEBESHA chef de division MINAFFET Transit Kigali - Addis - Cotonou
7. 6.87 Ambassadeur HATUNGIMANA Transit Abidjan - Addis - Caire
3. 6.87 M. SEGASAYO Dirgeral Caisse Hypothécaire Transit Kigali - Addis - Caire
5. 6.87 M. MPAGAZE Emmanuel Transit Kigali - Addis - Pékin
7. 6.87 M. GASANA James Directeur projet Crête Zaire-Nil Transit Kigali - Addis - Khartoum
- 7.6.87 Délégation conduite par Ministre NGARUKIYINTWALI F. Sommet Régional
7. 6.87 M. NAHIMANA DIRGERAL MINIFINECO Travaux ZEP
- " M. ZIRAGORA Secrétaire d'administration au MINIFINECO Transit KIGALI-ADDIS - Caire

.../...

- 10.6.87 M. NTAWURUHUNGA KABUTO, DIREGERAL MINAFEFET, TWAHIRWA Secrétaire d'administration MINIFINECO NDAMAGE chercheur ISAR Travaux ZEP
- 12.6.87 Mlle MUKAMUZIMA Alodie, ex-secrétaire cabinet MINAFEFET TRANSIT ALGER - ADDIS - départ Kigali le 13/6/87
- 14.6.87 M. NTASHAMAJE Antoine Président Conseil d'Etat TRANSIT KIGALI - ADDIS - retour Kigali le 27/6/87
- 4.7.87 M. NYANDWI Tharcisse Dirgeral MINISAPASO TRANSIT KIGALI - ADDIS LAGOS départ pour Lagos
- 15.7.87 Délégation rwandaise conduite par M. MISTRE NGARUKIYINTWALI F. composée de l'Ambassadeur NGIRUMPATSE, M. MUNYAMPETA Dirgeral, SEMANYWA Chef Division et Kabanda Secrétaire d'administration MINAFEFET participation 46e session ordinaire conseil des Ministre OUA
- 27.7.87 Délégation rwandaise au sommet de l'OUA conduite par le Président de la République et suite de 30 personnes 23e sommet de l'OUA départ le 30/7/87
- 5.8.87 Délégation rwandaise comprenant BIZIMANA J.D. Dirgeral MINAFEFET HAQUMIMANA Gabriel Directeur MINIFINECO, NSABIMANA MUNYAMPETA J.M.V. Directeur MINITRAPE TRANSIT ABIDJAN - ADDIS KIGALI
- 13.8.87 Délégation rwandaise conduite par S.F. BIZIMUNGU Casimir MINISAPASO, Dr. HAKIZAYEZU Déo Médecin-Directeur région sanitaire KIBUNGO et HAKIZAYEZU Etienne Directeur CURPHAMETRA TRANSIT KIGALI - ADDIS PEKIN départ le 29/8/87 pour KIGALI

.../...

- 16.3.87 N. NDIMUBANZI SIBON, CONSEILLER AIBARWANDA ABIDJAN TRANSIT KIGALI - ADDIS ABIDJAN départ pour ABIDJAN le 17/3/87
- 15.2.87 Délégation rwandaise comprenant N. KANTIBA FRANCOIS, DIRGERAL MINIPLAN, N. RUTIBESHA AUGUSTIN CHEF DIVISION MINAMBA, N. HARELIWANA FRANCOIS, CHEF DIVISION MINIFINECO réunion comité directeur permanent OUA niveau experts
- 19.3.87 S.E.N. NGARUKIYIMWALI, MINAFRET idem niveau ministériel
- 6.9.87 Délégation rwandaise conduite par MINISTRE BIZIMUNGU CASITIR, MINISAPASO, et comprenant N. Dr. KANYAMUPIRA Jean-Baptiste et Dr. GITHANA Jean NEPOJUSCENE respectivement DIRGERAL MINISAPASO et FEDECIN-DIRECTEUR REGION SANITAIRE KIGALI TRANSIT KIGALI - ADDIS - BATAHO
- 9.9.87 Délégation rwandaise conduite par S.E.M. KAREHERA Edouard, MEMBRE DU C.C. du IRND et MINIREI et M. MUYAMPEBA, DIRGERAL MINAFRET cérémonies marquant la proclamation officielle de la République Populaire Démocratique d'Ethiopie départ le 15/9/87 pour KIGALI
- 4.10.87 Arrivée Famille SENGEGERA Etienne CONSEILLER AIBARWANDA ADDIS pour rejoindre son poste
- 11.10.87 M. MUSANGANTURA, DIRGERAL MINIMART réunion intergouvernementale d'experts africains de l'industrie et réunion extraordinaire des Ministres africains de l'Industrie
- 14.10.87 S.E.N. MINISTRE UTTILINGIYIMANA idem
- 14.10.87 N. RUZINDANA, CHEF DIVISION MINIFOP TRANSIT KIGALI-ADDIS DOUALA 12è session conseil d'administration du CRADAT

.../...

18.10.87

MINISTRE HABITAKARE

TRANSIT KIGALI - ADDIS - DOUALA

12^e session conseil d'administration du CRADAF
départ le 19/10/87 pour Douala

8.11.87

Délégation rwandaise conduite par Col. SERURUGA, MAJORS KANYAMANZA et RWENDEYE

TRANSIT KIGALI - ADDIS - CAIRE

3.11.87

M. GAHIGI GASPARD

TRANSIT KIGALI - ADDIS - ABIDJAN - LOME

rejoindre son poste à LOME

8.11.87

M. UWIBAJIJE, M. HAGENIMANA respectivement DIRGERAL et CHEF DE BUREAU MINITRANSCO

TRANSIT KIGALI - ADDIS - DOUALA

retour le 14/11/87 pour KIGALI

15.11.87

Délégation rwandaise conduite par M. MUNYANEZA, DIRGERAL MINIPRISEC et comprenant M. KARERA, M. NYIKURUGU et M. NYILINKWAYA

TRANSIT KIGALI - ADDIS - PEKIN

Délégation rwandaise comprenant MM. MUNYANEZA Wellars, RUKEBESHA Augustin et NTAGANDA Claver respectivement Directeur MINIPRISEC, Chef Division MINAFPET et Chef Bureau MINIFINECO

participation aux réunions experts financiers, du comité directeur permanent et conférence des ministres des finances et du plan de l'OUA ainsi qu'au conseil des ministres et au sommet extraordinaire de l'OUA sur dette extérieure de l'Afrique

22.11.87

Délégation conduite par le Directeur de l'ORINFO

TRANSIT KIGALI - NAIROBI - ADDIS - PEKIN

Visite en Chine, Transit à Addis également prévu au retour

28.11.87

Délégation conduite par Ministres NGARUKIYINTWALI F. comprenant M. RTAYITSIRE DIRECTEUR A LA PRESTIDENDE

conseil des ministres et sommet extraordinaire de l'OUA sur dette extérieure de l'Afrique

29.11.87

Délégation conduite par S.E. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ET SA SUITE DE 20 PERSONNES

sommet extraordinaire de l'OUA départ le 1/12/87 sur dette extérieure de l'Afrique

ANNEXE III :

MISSIONS EFFECTUEES PAR AMBASSADEUR
NDAGIJIMANA J.M.V. EN DEHORS DE
L'ETHIOPIE EN 1987

<u>DATE DE DEPART</u>	<u>DATE DE RETOUR</u>	<u>OBJET</u>
8. 2.87	13. 2.87	Présentation Lettres de créance au Soudan ; l'Ambassadeur NDAGIJIMANA était accompagné de Monsieur RUGWIZANGOGA Wenceslas, 1er Secrétaire.
11. 4.87	17. 4.87	1ère Session extraordinaire de la Commission du Travail de l'OUA Arusha, du 12 - 15/4/87.
4. 6.87	12. 6.87	5e conférence ministérielle et Sommet Régional des Chefs d'Etat des Pays d'Afrique de l'Est et du Centre.
11. 8.87	12. 8.87	Mission ZEP.
13. 8.87	20. 8.87	Négociation accord BADEA relatif financement projet rénovation et extension réseau distribution eau potable dans régions des Laves.
21. 8.87	31. 8.87	Mission ZEP.
12.11.87	17.11.87	Signature accord prêt pour projet réhabilitation et extension des systèmes d'alimentation en eau potable en milieu rural.

=====